



**Ministère des Affaires Etrangères et  
de la Coopération Internationale**

EVALUATION A MI PARCOURS  
DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL (2011-2020)

Rapport final (Novembre, 2015)



**Système des Nations Unies**

## **Table des matières**

Liste des abréviations, acronymes et sigles.....	3
LISTE DES TABLEAUX .....	5
Principaux Indicateurs de Développement du Pays.....	6
Résumé.....	7
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>13</b>
<b>II Processus de planification de développement national et priorités du Programme d’Action d’Istanbul (2011-2021) .....</b>	<b>17</b>
<b>2.1</b> Prises en comptes des priorités du Programme d’Action d’Istanbul dans le processus de planification de développement au niveau national .....	18
<b>2.2</b> Impact du Programme d’Action d’Istanbul au niveau national.....	27
<b>III Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d’Action d’Istanbul pour la décennie 2011-2020 .....</b>	<b>36</b>
<b>A.</b> Capacité des productions .....	37
<b>B.</b> Agriculture, Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, et Développement Rural .....	47
<b>C.</b> Commerce.....	50
<b>D.</b> Produits de base .....	54
<b>E.</b> Développement Humain et Social.....	55
<b>F.</b> Crises multiples et autres défis émergeants.....	73
<b>G.</b> Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités.....	79
<b>H.</b> Bonne gouvernance à tous les niveaux .....	88
<b>IV Cohérence et liens avec l’ordre du jour de développement pour l’après 2015 et d’autres processus mondiaux.....</b>	<b>92</b>
<b>V Conclusion et marche à suivre .....</b>	<b>95</b>

## Liste des abréviations, acronymes et sigles

---

ADDS	Agence Djiboutienne pour le Développement Social
AGRE	Activité génératrices de revenus et d'emploi
ANEFIP	Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
ANPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
BAD	Banque Africaine de Développement
BCD	Banque Centrale de Djibouti
BM	Banque Mondiale
CCD	Chambre de Commerce de Djibouti
CCDB	Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire
CDE	Chemin de Fer Djibouto-Ethiopien
CERD	Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti
CET	Centre d'enfouissement technique des déchets
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCED	Comité de Concertation État-Donateur
CCI	Comité de Concertation Interne
CI-INDS	Comité Interministériel de l'INDS
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CFFB	Centre de Formation des Femmes de Balbala
CNDH	Commission Nationale de Droits de l'Homme
CPAP	Country Program Action Plan
CPD	Country Program Document
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CRD	Croissant Rouge de Djibouti
CT-INDS	Comité Technique de l'INDS
DISED	Direction de la Statistique et des Études Démographiques
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EASS	East Africa Submarine Cable System
EDAM3-IS	3ème Enquête Djiboutienne auprès des ménages pour les Indicateurs Sociaux
EDD	Electricité De Djibouti
EUEI-PDF	Initiative de l'Union Européenne pour l'Energie – Facilité de Dialogue et de Partenariat
FDED	Fonds de développement économique de Djibouti
FDJ	Franc djiboutien
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FG	Focus Groupe
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats

GEF	Global Environmental Facility (FEM)
GSM	Global System for Mobile Communications
GTT	Groupe Technique Thématique
HCDPP	Haut Conseil du Dialogue Public-Privé
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
IGE	Inspection Générale d'Etat (Primature)
IGF	Inspection Générale des Finances (Ministère des Finances)
IMF	Institution de micro finance
INDS	Initiative Nationale de Développement Social
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MAP	Matrice des Actions Prioritaires
MEFI	Ministère de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie
MET	Ministère de l'Equipeement et des Transports
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODPIC	Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAI	Programme d'Action d'Istanbul
PIB	Produit Intérieur Brut (GDP)
PIP	Programme d'Investissements Publics
SNIFD	Stratégie d'Intégration de la Femme dans le Développement
TMI	Taux de mortalité infantile
TMM	Taux de mortalité maternelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SEPO	Succès-Echecs-Potentialités-Obstacles
SESN	Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
UNDAF	Plan cadre des NU pour l'assistance au développement
UNICEF	Fond des Nations Unis pour l'Enfance

## **LISTE DES TABLEAUX**

---

	Pages
<b>Tableau 1</b> : Principaux indicateurs de développement de la République de Djibouti	<b>6</b>
<b>Tableau 2</b> : Coût global des matrices par axe de SCAPE (2015-2019)	<b>22</b>
<b>Tableau 3</b> : Chances de réalisation des OMD en 2015 au regard des tendances actuelles	<b>24</b>
<b>Tableau 4</b> : Objectifs de la SCAPE	<b>25</b>
<b>Tableau 5</b> : Les Objectifs de développement durable (ODD)	<b>27</b>
<b>Tableau 6</b> : Cibles OMD 3 et situation actuelle dans la République de Djibouti	<b>32</b>
<b>Tableau 7</b> : Chances de réalisation de l'OMD 1 en 2015 au regard des tendances actuelles	<b>48</b>
<b>Tableau 8</b> : Djibouti et la facilitation des affaires : la création des entreprises et la protection des investisseurs	<b>54</b>
<b>Tableau 9</b> : Chances de réalisation des OMD en 2015 au regard des tendances actuelles	<b>61</b>
<b>Tableau 10</b> : Evolution de l'aide Publique au développement (en dollars américains courants)	<b>82</b>
<b>Tableau 11</b> : Evolution Annuelle de la Dette publique extérieure (% du PIB)	<b>84</b>
<b>Tableau 12</b> : Classement de Djibouti : Doing Business	<b>86</b>

## Principaux Indicateurs de Développement du Pays

**Tableau 1** : Principaux indicateurs de développement de la République de Djibouti

NB : Les valeurs de référence correspondent à l'année indiquée en haut du tableau sauf indications contraires

Indicateurs	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
	2011	2012	2013	2014
PIB nominal / tête (US \$)	1355	1383	1530	
Taux de croissance réel du PIB (%)	4,5	4,8	5,1	6
IDH	0,43	0,466	0,47	
Classement IDH	165	164 <sup>eme</sup>	170 <sup>eme</sup>	
Pauvreté relative (revenu inférieur à 1,8 US\$ par personne et par jour, en %)		79,4		
Pauvreté extrême (%)	43 (EDAM/IS 2002)	41,9		
Taux de chômage (%)	59 (2009)	50		
Taux d'inflation (%)	5,1	3,7	2,7	
Investissement public (%)	11,1	12	14,2	
Investissement privé (%)	13,5	13,4	14,2	
Investissements directs étrangers (%)	7,6	8,1	19,7	8,1
Solde budgétaire (% du PIB)	-0,7	-2,7	-5,9	-12
Solde transactions courantes (% du PIB)	-12,6	-20,3	-23,3	-27,4
Dette publique extérieure (% du PIB)	56,5	49,2	48,4	55,8
Taux brut de scolarisation	75	82,8		
Taux d'analphabétisme des femmes	52,5 (EDIM 2006)	60,5		
Taux de mortalité infantile (0 à 11 mois)	67 (EDIM 2006)	60,5		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	94‰ (EDAM 2006)	58,0 ‰		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 NV	546‰ (EDSF/PAP FAM 2002)	67,8 ‰		
Taux de prévalence du VIH	2,9 (EDIM 2006)	2,71		

Source: MEFI-2014 DISED RGPH 2009 – EDAMS-IS 2012 – PAPFAM 2 2012

## Résumé

---

Le présent rapport évalue le Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020) à mi-parcours. Le plan d'articulation de ce rapport est conforme au schéma annoté pour les rapports nationaux à savoir :

- **I.** Introduction ;
- **II.** Processus de planification de développement national, incluant les grandes tendances économiques, sociales, politiques et environnementales ;
- **III.** Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 ;
- **IV.** Cohérence et liens avec l'ordre du jour de développement pour l'après 2015 et d'autres processus mondiaux ;
- **V.** Conclusion et marche à suivre.

Pour évaluer le Programme d'Action d'Istanbul à mi-parcours, il a fallu procéder par deux étapes :

**1<sup>ère</sup> étape** : évaluation du progrès de réalisation escomptés par les mesures préconisées dans le Programme d'Action d'Istanbul et intégrées dans la stratégie de développement national ;

**2<sup>ème</sup> étape** : analyse de cohérence et de synergie entre les mesures contenues dans le Programme d'Action d'Istanbul et les différentes actions et programme intégrés dans les différentes stratégies de développement national.

Pour rappel, le Programme d'Action d'Istanbul a été élaboré suite à l'évaluation du Programme d'Action de Bruxelles (2001-2010) qui était fondé sur sept grands engagements visant à améliorer considérablement les conditions de vie de la population des pays les moins avancés, en jetant les bases d'un solide partenariat mondial. Son objectif primordial était d'obtenir des progrès substantiels en vue de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim à l'horizon 2015, et de promouvoir le développement durable des pays les moins avancés. On estimait qu'une hausse sensible et régulière du produit intérieur brut (PIB) était le principal moyen d'atteindre cet objectif.

Les principaux résultats de l'évaluation du Programme d'Action de Bruxelles sont :

- Malgré d'importantes différences d'un pays à l'autre, le développement socioéconomique des pays les moins avancés a été plus marqué pendant la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles qu'au cours de la décennie précédente ;
- Des progrès ont été faits vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'enseignement primaire pour tous et l'égalité entre les filles et les garçons en termes de scolarisation, mais bon nombre des pays les moins avancés sont en mauvaise voie d'atteindre l'objectif fixé en matière de réduction de la mortalité infantile et d'amélioration de la santé maternelle ;
- Les pays les moins avancés ont également progressé sur le plan de la bonne gouvernance, en particulier en incorporant les principes démocratiques dans leurs propres processus en leur donnant une valeur institutionnelle.

Cependant, l'examen de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles reconnaît que les objectifs spécifiques qu'il contenait n'ont pas été pleinement atteints et les mesures qu'il préconisait n'ont pas été intégralement mises en œuvre. L'amélioration des résultats économiques de certains des pays les moins avancés a très peu contribué à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Dans un grand nombre des pays les moins avancés, la transformation structurelle a été très limitée et la vulnérabilité aux chocs externes n'a pas diminué.

Par ailleurs, le Programme d'Action de Bruxelles (2001-2010) a coïncidé avec la Loi d'Orientation Economique et Sociale de la République de Djibouti pour la même période (2001-2010). Cette Loi a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la réflexion sur l'action gouvernementale en 2012. Les conclusions de cette évaluation sont satisfaisantes mais conformes à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles au niveau de la persistance de la pauvreté, l'augmentation de la vulnérabilité des populations démunies de ressources et l'absence de diversification économique. De ces résultats, il en ressort que la République de Djibouti n'a pas pu franchir l'étape cruciale escomptée par le Programme d'Action de Bruxelles à savoir quitter la catégorie des PMA.

Dans ce contexte, il fallait concevoir un cadre de partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement d'où le Programme d'Action d'Istanbul pour la période 2011-2020 élaboré à la quatrième Conférence des Nations sur les Pays les Moins Avancés (PMA) qui s'est tenue à Istanbul en mai 2011. Concernant les mesures contenues dans le Programme d'Action d'Istanbul, ils sont au nombre de 250 incluant trois types de mesures :

- mesures devront être appliquées par les PMA ;
- mesures devront être appliquées par les partenaires au développement ;
- mesures devront être appliquées conjointement par les PMA et les partenaires au développement.



Au niveau national, l'évaluation en 2013 de l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS) pour la période 2008-2012 sera suivie d'une nouvelle stratégie de développement de long terme dénommée la Vision, « Djibouti, 2035 » accompagnée de son plan d'action opérationnel pour la période 2015-2019. Le passage de l'INDS vers SCAPE repose sur l'accent prioritaire du gouvernement en faveur de la promotion des activités génératrices de croissance. Cette initiative est conforme au Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020), contrairement aux précédents programmes d'action, puisqu'il figure en première position au sein des priorités, les mesures à prendre dans les domaines de l'agriculture, du commerce et des matières premières suivi des mesures relatives au développement social et humain tandis que la bonne gouvernance se place en dernière position. Face aux préoccupations systémiques des PMA concernant l'environnement économique mondial et les autres risques plus nouveaux (comme le changement climatique par exemple), le Programme d'Action d'Istanbul prévoit des mesures qui sont conformes à celles contenues dans la SCAPE (2015-2019) pour atténuer les effets de ces crises.

Au niveau du pilotage, de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre, cette étude s'inscrit dans la partie VI du Programme d'Action d'Istanbul relatif à la mise en œuvre, suivi et surveillance. De fait, la mise en œuvre réussie du Programme d'action repose sur des mécanismes de suivi et de surveillance aux niveaux national, régional et mondial. Ces mécanismes devraient être complémentaires et se renforcer les uns les autres. Au niveau national, par rapport à l'appropriation de l'évaluation du programme, le gouvernement a intégré non seulement les dispositions du présent Programme d'action dans sa politique nationale mais, aussi, a conduit des examens périodiques avec la participation pleine et entière de toutes les grandes parties prenantes.

Au niveau des principaux constats de cette revue à mi-parcours du Programme d'Action d'Istanbul, il ressort de l'analyse deux types de résultats :

- **résultats satisfaisants dans les domaines** de développement du commerce, l'amélioration du climat des affaires, la bonne gouvernance, la protection sociale, l'intégration de la femme et les capacités du pays à mobiliser les ressources ;
- **résultats insuffisants relatifs** - au développement des capacités productives locales et celles tournées vers l'exportation, - à l'absence de diversification économique, - la faible probabilité d'atteindre la plupart des OMD-2015, et - au fardeau de la dette.

En effet, au niveau du pays, la production industrielle et agricole contribue encore faiblement au PIB (respectivement de 16,8% et 3,2% en 2014) en raison du faible développement d'infrastructures économiques internes aux régions et absence de développement de nouvelles filières productives justifiée par les contraintes liées aux coûts des facteurs de production, à la rigueur du climat et à la concurrence. Cependant, le gouvernement a décidé de faire de son système de transport et de télécommunication l'outil essentiel de développement économique et social durable du pays. Pour cela, le gouvernement a déclenché la mise en œuvre des réformes de politique sectorielle indispensables à cet effet.

Dans le domaine de l'énergie, le pays continue à accorder une priorité à l'exploitation du potentiel exceptionnel renouvelable (géothermie). Cependant, les contraintes continuent de peser sur ce secteur à travers la forte demande en matière d'énergie entraînée par les efforts de croissance économique et l'expansion géographique consécutive à l'urbanisation rapide de la capitale et des régions par rapport à la capacité disponible de l'EDD qui reste encore inférieure à cette demande, notamment en période de grande chaleur.

S'agissant du développement du secteur privé, les efforts incessants du gouvernement durant les cinq dernières années n'ont pas permis d'atténuer les contraintes qui entravent la compétitivité du pays en raison des coûts élevés des facteurs de production. Aussi, l'impact dans les infrastructures portuaires n'ont pas permis au pays de bénéficier d'une part importante dans le commerce régional. Le faible classement de Djibouti – 154e sur 160 pays répertoriés - au titre de l'Indice de Performance Logistique (IPL) 2014 de la Banque Mondiale rappelle les efforts importants devant être consentis pour étoffer la qualité de la chaîne de valeur multimodale djiboutienne.

Par ailleurs, les efforts de la République de Djibouti en matière de lutte contre la pauvreté n'ont pas permis de réduire l'incidence de celle-ci en raison du rythme faible de la croissance économique freinée en particulier par la faible diversification de l'économie, le nombre limité de produits pour l'exportation, une qualification globale réduite des ressources humaines, une prééminence de l'Etat dans les secteurs de production, une faible qualité des infrastructures économiques et un coût élevé des services. De surcroît, la croissance est restée peu créatrice d'emplois et ses fruits ont été mal répartis. A ce niveau de l'analyse, il est important de relativiser l'incidence de la pauvreté par rapport aux indicateurs sociaux obtenus au niveau de l'éducation, de la santé, l'accès à l'eau, etc. Les politiques menées dans la dernière décennie ont permis d'améliorer les indicateurs sociaux plaçant la République de Djibouti parmi les premiers PMA au niveau de l'éducation et de la santé. Pour les prochaines années, le gouvernement s'attèlera à améliorer la qualité de l'éducation, l'éradication de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant et l'amélioration de la parité fille/garçon au niveau de l'enseignement secondaire.

De même, la politique en faveur de la promotion de la jeunesse a été renforcée au niveau rôle et la participation des jeunes à la vie de la société civile et de la prise de décision.

Cependant, l'accès des jeunes au marché du travail (dont le taux du chômage au sens large est de 50% en 2014, 63% des jeunes et 66% des femmes) reste encore restreint et la plupart des jeunes n'arrivent à trouver que des emplois à durée déterminée.

En matière d'habitat et d'assainissement, le gouvernement a réalisé d'importants investissements dans les domaines des logements sociaux. Toutefois, le secteur de l'habitat se caractérise encore par un lourd déficit. De même l'accès à l'assainissement reste encore limité et presque inexistant pour la majorité de la population (plus de 80%) qui utilise leur propre assainissement avec tous les risques que cela engendre pour l'environnement.

Par rapport à la promotion de la femme, les progrès accomplis sont satisfaisants et notables au niveau de la santé maternelle, la représentativité de la femme et de la prise de décision. Cependant, l'autonomisation des femmes et leur vulnérabilité à la pauvreté restent une préoccupation majeure pour les prochaines années.

Concernant, les réformes de la protection sociale durant ces cinq dernières années, elles ont permis de sauvegarder le niveau de perception des allocations familiales, des prestations sanitaires et autres pensions accordées aux ayants droits des travailleurs malgré l'allongement des années de cotisations. Au niveau des pensions de la retraite, le gouvernement poursuit la suppression des charges sur les retraites. Il faut également mentionner la mise en place du système d'Assurance Maladie Universelle durant cette période.

Pour faire face aux crises économiques et financiers, le gouvernement a entrepris des réformes en matière d'amélioration de la stabilité macroéconomique, d'ouverture du secteur financier, d'amélioration du climat des affaires en créant les conditions favorables pour attirer les investisseurs qui permettront de maintenir le déficit du compte courant à un niveau inférieur à 10% du PIB.

S'agissant des risques liés aux changements climatiques et dégradation de l'environnement, ils ont fait l'objet de ratification de la quasi-totalité des conventions internationales sur l'environnement, notamment les trois conventions sœurs des Nations Unies et leurs protocoles et sur le changement climatique par la République de Djibouti. De même, le Gouvernement a renforcé la prise en compte de l'aspect environnemental dans les politiques publiques, notamment par - la réalisation d'études d'impact sur l'environnement pour tous les projets d'envergure et - des mesures d'adaptation afin de préparer le pays à faire face progressivement aux conséquences néfastes des changements climatiques sur le milieu naturel. Cependant, la République de Djibouti continue d'être affectée par - les conditions climatiques qui impactent sur les ressources naturelles du pays et - les déchets solides à Djibouti-ville qui polluent le littoral. Les sacs plastiques causent un des impacts environnementaux majeurs.

Pour financer tous ses progrès accomplis, le gouvernement a continué à s'endetter. Les pays est extrêmement tributaire de l'aide au développement pour financer son programme de développement. Bien que le ratio d'endettement du pays se réduise progressivement, il représente en 2014, 55,8 % du PIB et est proche du plafond de 60 % garant de la soutenabilité de la dette du pays. Cependant, le pays dispose d'une capacité à mobiliser des ressources auprès des bailleurs (bilatéraux et multilatéraux) qui s'impliquent dans le processus de développement. Par ailleurs, le pays enregistre un nombre important des projets d'envergures financés dans le cadre des prêts bilatéraux.

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires, selon l'édition 2014 du rapport de la Banque mondiale « Doing Business », le pays a enregistré des progrès significatifs en raison des réformes institutionnelles, de renforcement des infrastructures et des capacités qui ont été mises en œuvre ces cinq dernières années pour alléger les procédures d'investissement et la création d'entreprises à travers, notamment le Code du travail, le nouveau Code des marchés publics et le Code général des impôts. Mais pour bon nombre de critères, notre pays a reculé entre 2013 et 2014 et, notamment, en matière de protection des investisseurs.

Enfin, le pays a enregistré d'énormes progrès en matière de gouvernance à tous les niveaux. Toutefois, les enjeux pour les prochaines années porteront plus spécifiquement sur un renforcement de la gestion des finances publiques en vue notamment d'assurer un élargissement progressif de l'espace budgétaire et de mettre en place une allocation des ressources publiques plus efficace liée aux objectifs de politiques publiques.

## I. INTRODUCTION

---

La république de Djibouti est un petit pays de 23 200 km<sup>2</sup>. En 2009, le pays compte 818 159 habitants, dont 46,2% de femmes. Cette population est majoritairement, composée de jeunes (environ 74% de la population est âgé de moins de 35 ans). Près de 85% de la population vit en milieu urbain (la moyenne en Afrique est de 37%). La dynamique démographique est marquée par une nette accélération du taux de croissance de la population, qui se situe à 2,8% en moyenne par an entre 1996 et 2009. Cette évolution est liée à un niveau élevé de fécondité (estimée à 6,7 enfants par femme en fin de vie féconde) conjuguée à une baisse significative de la mortalité à la faveur des progrès enregistrés, notamment dans le domaine sanitaire.

Situé sur la côte orientale de l'Afrique, limité au nord ouest par l'Erythrée, à l'ouest par l'Ethiopie et au sud est par la Somalie, Djibouti dispose d'une façade maritime de 370 km qui donne sur la Mer Rouge et l'Océan Indien. Ses ressources naturelles sont très limitées (élevage et pêche). Mais son économie est essentiellement tertiaire. Avec moins de 1000 km<sup>2</sup> de terres arables (0,04% de la superficie totale) et un climat aride (moins de 130 mm de précipitation en moyenne par an), Djibouti dépend entièrement des importations pour satisfaire ses besoins alimentaires.

L'activité économique de Djibouti s'articule entièrement autour du secteur tertiaire qui représente plus de 80% du PIB, englobant principalement les activités de commerce, de services et de transit. Ce secteur a su profiter de la position stratégique de Djibouti, de la convertibilité de la monnaie et du libéralisme économique du pays. Le secteur tertiaire, constitue le principal moteur de la croissance économique de Djibouti. Par contre, l'industrie et l'agriculture jouent un rôle mineur dans le développement du pays. La contribution du secteur primaire au PIB est à peine supérieure à 3% tandis que le secteur secondaire ne contribue que pour environ 17% du PIB. Cependant, la contribution du secteur primaire à la croissance s'est sensiblement améliorée passant à 3,2% en moyenne par an grâce à la bonne tenue des récoltes des fermes en Ethiopie et au Soudan dont la production agricole a enregistré une progression de 79% et la production nationale ayant cru de 7% en moyenne annuelle. Durant les cinq dernières années, la croissance économique a connu un rythme de progression relativement stable et soutenu (+4%/an) entre 2010 et 2014, et ce malgré les crises apparues au cours de cette période.

La performance de la croissance économique a été permise à travers l'adoption d'une Loi d'Orientation Economique et Sociale (2001-2010), qui constitue l'élément central du dispositif de planification puis par la mise en œuvre du Document Stratégique de Réduction de la pauvreté (DSRP) 2004-2006. Le DSRP a permis de relancer la croissance économique qui

s'est située à 3,6% en moyenne annuelle sur la période couverte (contre un objectif initial de 4,6%) et permis d'enregistrer des progrès dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base, mais l'extrême pauvreté a persisté. Par la suite, un nouveau cadre de référence a été proposé avec l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS) couvrant la période 2008-2012. L'évaluation de la mise en œuvre de cette dernière, conduite en 2013, a montré que, malgré un niveau appréciable de croissance économique (+4,7% par an en moyenne sur 2008-2012) et l'engagement de divers programmes ciblés sur les populations pauvres et/ou vulnérables, la pauvreté n'a pas fortement reculé. A partir de l'année 2014, le gouvernement a adopté une stratégie de long terme (25 ans) intitulée la Vision, « Djibouti, 2035 ». Le plan opérationnel quinquennal de la Vision sera la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi qui couvrira la période 2015-2019.

Conformément à ses engagements internationaux, la République de Djibouti tient compte dans ses stratégies de développement national les mesures et les objectifs figurant dans les Déclarations et les Programmes relatifs aux questions de développement. De ce fait, la Loi d'Orientation Economique et Sociale de la République de Djibouti pour la période 2001-2010 et, par la suite, de l'Initiative Nationale de Développement Social (2008-2012), la Vision « Djibouti, 2035 » et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (2015-2019) sont conformes aux objectifs des Programmes d'Action de Bruxelles (2001-2010) et par la suite celui d'Istanbul pour la décennie (2011-2020).

### ***Par rapport au Programme d'Action de Bruxelles (2001-2010)***

Sur la période 2001-2010, le processus de planification de développement national a connu plusieurs réformes caractérisées par l'adoption de plusieurs Stratégies de Développement National. En effet, la Loi d'Orientation Economique et Sociale pour la période 2001-2010 a connu deux Stratégies de Développement. En effet, sur la période 2004-2006, le Document Stratégique de Réduction de la pauvreté (DSRP) a permis de renforcer le socle de la croissance économique et l'accès aux services sociaux de base. Cependant, la persistance de l'extrême pauvreté (43%) et les séries de recommandations de l'évaluation du DSRP a conduit le gouvernement à adopter un nouveau cadre de référence pour le développement national intitulé L'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS) pour la période 2008-2012. L'évaluation de la mise en œuvre de l'INDS en 2013 a permis de montrer une amélioration des indicateurs socioéconomique accompagnée d'une croissance économique soutenue (+4,7% par an en moyenne sur 2008-2012). Cependant, l'incidence de pauvreté constatée sur la période d'exécution de l'INDS (2008-2012) a atteint 23% en 2012 contre 24,1 en 2002.

Conformément au Programme d'Action de Bruxelles (2001-2010) qui repose sur sept objectifs, la loi d'orientation Economique et Sociale de la République de Djibouti pour la période 2001-2010 a permis d'atteindre les résultats suivants :

- 1) La stabilisation du cadre macroéconomique et la consolidation des réformes ;
- 2) La relance de la croissance économique ;
- 3) Un renforcement du capital humain, meilleure accessibilité aux services sociaux de bases et promotion de l'égalité du genre ;
- 4) Un développement des infrastructures de base et équipements publics ;
- 5) Une valorisation du capital humain et une meilleure insertion sur le marché du travail
- 6) Renforcement de la politique en faveur de la promotion des jeunes ;
- 7) Renforcement de la politique en faveur du développement régional et territorial et protection de l'environnement.

Cependant, les résultats satisfaisant dans les domaines socioéconomique, politique et environnementales n'ont pas permis au pays de quitter la catégorie de PMA contrairement à d'autres pays (les Maldives en janvier 2011 et le Samoa en janvier 2014) en raison du faible classement du pays au niveau des indicateurs de développement (IDH) qui est passé de 148 à 147 entre 2006 et 2010. A partir de 2013, le gouvernement s'est engagé dans une stratégie de développement de long terme à travers la Vision « Djibouti, 2035 » dans lequel les principaux objectif permettront à la République de Djibouti de devenir pleinement un hub régional et un centre financier.

### ***Par rapport au Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020)***

Les objectifs du Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020) figurent parmi les priorités de l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS, 2008-2012), la Vision, « Djibouti, 2035 » et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE, 2015-2019). La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE, 2015-2019) repose sur dix objectifs majeurs permettant d'atteindre des résultats qui ont fait défauts aux différents programmes de développement précédents. Certes, ce sont des objectifs ambitieux mais réalistes selon le cadrage macroéconomique. Les principaux résultats attendus sur la période 2015-2019 de la SCAPE sont :

- Réussir le pari d'une croissance à deux chiffres avec une augmentation du PIB réel de l'ordre de 10% par an sur la période 2015-2019 et une progression du revenu par habitant de 6% entre 2015 et 2019 ;

- Ramener le taux de chômage à 38% en 2019 grâce à la dynamique globale de croissance, au développement de nouveaux secteurs, à l'intensification de la formation professionnelle et à la promotion d'actions de soutien direct à l'emploi,
- Atténuer l'extrême pauvreté, avec un nouvel objectif pour 2019 inférieur à 20%, en s'appuyant en particulier sur la promotion des activités économiques dans les régions de l'intérieur où cette incidence est la plus élevée.

### ***Objectif de la présente revue....***

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020). Le Système des Nations Unies (SNU) à Djibouti s'est investi de cette mission pour mieux appréhender la situation nationale conformément aux mesures préconisées par le Programme d'Action. Enfin, cette évaluation fait suite à la décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies de tenir un vaste examen de haut niveau à mi-parcours sur la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul qui se déroulera en juin 2016 à Antalya en Turquie.

Par ailleurs, cette étude s'inscrit dans la partie VI du Programme d'Action d'Istanbul relative à la mise en œuvre, suivi et surveillance. De fait, la mise en œuvre réussie du Programme d'action repose sur des mécanismes de suivi et de surveillance aux niveaux national, régional et mondial. Ces mécanismes devraient être complémentaires et se renforcer les uns les autres. Les mesures voulues seront prises pour garantir la responsabilité mutuelle des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement au regard des engagements souscrits dans le cadre du présent Programme d'action d'Istanbul.

Ce dispositif d'évaluation du Programme d'Action d'Istanbul devrait être intégré dans les politiques nationales et les schémas de développement des PMA afin de mener des examens périodiques avec la participation pleine et entière de toutes les grandes parties prenantes.

Ainsi, les mécanismes actuels d'examen par pays, notamment pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les mécanismes existants de concertation devraient être élargis pour couvrir l'examen du présent Programme d'action et s'appliquer à tous les pays les moins avancés.



## **II Processus de planification de développement national et priorités du Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020)**

---

Faisant suite au bilan du Programme d'Action de Bruxelles pour la période 2001-2010, la quatrième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés (PMA) tenue à Istanbul en Turquie en mai 2011 a adopté Le Programme d'Action d'Istanbul 2011-2020 reposant sur un partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement.

Ce nouveau modèle de partenariat devra permettre aux PMA de i) surmonter les obstacles structurels rencontrés afin d'éliminer la pauvreté, ii) d'atteindre les objectifs de développement définis sur le plan international et ii) de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés. De ce fait, les politiques nationales des PMA et les mesures de soutien international seront axées sur les objectifs spécifiques suivants :

- Atteindre, dans les pays les moins avancés, une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive d'au moins 7 % par an ;
- Renforcer le développement humain ;
- Réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles et écologiques ainsi qu'au changement climatique ;
- Accroître les ressources financières consacrées au développement des pays les moins avancés ;
- Garantir une bonne gouvernance à tous les niveaux,

Ces objectifs spécifiques devront permettre à la moitié des PMA de répondre aux critères de reclassement à terme du Programme d'Action d'Istanbul (d'ici 2020).

Guidé par cette idée de partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement, le Programme d'Action d'Istanbul s'articule autour des principes directeurs suivants:

- L'autonomisation en matière de développement par les PMA;
- l'adoption d'une démarche intégrée;
- faire preuve de solidarité et d'un véritable sens du partenariat pour atteindre les objectifs du Programme;
- l'adoption d'une optique orientée vers les résultats ; la prise en compte des liens étroits entre paix, sécurité, développement et respect des droits de l'homme ; l'équité à tous les niveaux;

- le droit à se faire entendre et à être représenté dans le système économique mondial ; et la recherche d'un équilibre entre État et marché.

Reposant sur un engagement des PMA, le partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement implique à chaque PMA que des politiques intégrées et favorables soient adoptées dans les domaines de l'économie, social et environnement, conformément aux objectifs du Programme d'Action d'Istanbul. Chacun des pays les moins avancés traduira les politiques adoptées dans le cadre du Programme d'action en mesures concrètes en intégrant le Programme d'action dans ses stratégies et plans de développement nationaux et sectoriels. Compte tenu de marges de manœuvre étroites en raison de l'interdépendance croissante des économies nationales engendrée par la mondialisation et l'émergence de régimes fondés sur des règles dans les relations économiques internationales, il appartient à chaque gouvernement de se demander comment arbitrer au mieux entre les avantages de l'acceptation des règles et engagements internationaux et les inconvénients de la perte de marge de manœuvre dans le choix des politiques.

Concernant les partenaires au développement, le Programme d'Action d'Istanbul souligne la nécessité de mise en œuvre dans leurs politiques, activités et programmes de coopération nationaux, le soutien renforcé, prévisible et ciblé prévu dans le Programme d'Action.

A l'instar des autres pays les moins avancés, la République de Djibouti a intégré dans ces stratégies de développement national les objectifs du Programme d'Action d'Istanbul.

## **2.1 Prises en comptes des priorités du Programme d'Action d'Istanbul dans le processus de planification de développement au niveau national**

Compte tenu de l'évaluation de la Loi d'Orientation Economique et Sociale (2001-2010) effectuée en janvier 2012, le gouvernement a adopté deux programmes de développement national dans le court et long terme à savoir :

- i) La Vision « Djibouti, 2035 »
- ii) La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi couvrant la période 2015-2019

Cependant, le Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020) a coïncidé avec la fin d'exécution du programme de développement réalisé sous l'Initiative Nationale de Développement Social

(2008-2012) dans la République de Djibouti. De ce fait, il serait judicieux d'identifier les acquis de l'INDS qui s'imprègnent des objectifs du Programme d'Action d'Istanbul.

Schématiquement, les objectifs spécifiques de deux programmes de développement national INDS (2008-2012) et SCAPE (2015-2019) s'imprègnent des objectifs spécifiques du Programme d'Action d'Istanbul de la façon suivante :

Concernant l'objectif stratégique relatif à l'accélération de la croissance, l'INDS (2008-2012) prévoyait de porter le taux annuel moyen de croissance économique à 7%. Par la suite, SCAPE (2015-2019) reposera sur le pari d'une croissance à deux chiffres avec une augmentation du PIB réel de l'ordre de 10% par an sur la période 2015-2019 et une progression du revenu par habitant de 6% entre 2015 et 2019. L'objectif de ces deux programmes successifs s'imprègne parmi les objectifs spécifiques du Programme d'Action d'Istanbul qui stipulent que les PMA doivent atteindre une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive d'au moins 7 % par an afin d'éliminer la pauvreté et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés

Dans le domaine de développement social et humain, le Programme d'Action d'Istanbul prévoit le renforcement des moyens humains en favorisant un développement humain et social soutenu, équitable et sans exclusive ainsi que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Précocement, l'INDS intégrait cet objectif parmi ses priorités à savoir i) la réduction de la pauvreté relative et ii) l'amélioration sensible de l'accès et la qualité des services de base avec la réduction des disparités. Par la suite, SCAPE va compléter ces objectifs en y intégrant pour la période 2015-2019 la garantie d'une couverture généralisée de la population pour les soins de santé essentiel.

Par rapport à la réduction de la vulnérabilité des pays les moins avancés aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles et écologiques ainsi qu'au changement climatique, le Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020) prévoit de relever les capacités pour certains PMA à faire face à ces problèmes et à d'autres en renforçant leur résistance. De son côté, la République de Djibouti a adopté des mesures indispensables de politiques de stabilité macroéconomique à travers l'INDS (2008-2012) afin - de faire face à la crise financière internationale de 2008 marquée par l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du pétrole et par la suite, - de réagir efficacement à la grave crise alimentaire consécutive à la sécheresse qui a fortement touché le pays en 2011. A partir de 2015, la SCAPE complètera le dispositif de l'INDS en matière de réduction de la vulnérabilité en y intégrant des stratégies adaptées et fondées en particulier sur le renforcement de la résilience des populations locales, les risques liés aux changements climatiques et une intégration transversale de cette thématique dans les différentes politiques sectorielles.

Pour les questions relatives à la gouvernance, le Programme d'Action d'Istanbul prévoit que les PMA doivent garantir une bonne gouvernance à tous les niveaux. L'axe 4 de l'INDS (2008-2012) intégrait cette priorité par la promotion de la bonne gouvernance politique, locale, économique et financière. Pour la période 2015-2019, le troisième axe de SCAPE vise à améliorer les différents secteurs de la gouvernance publique et à renforcer globalement les capacités de l'ensemble des institutions.

Enfin, le Programme d'Action d'Istanbul prévoit l'accroissement des ressources financières consacrées au développement des PMA car le manque de ressources financières est l'un des plus gros obstacles auxquels sont confrontés les pays les moins avancés pour parvenir à une croissance soutenue, sans exclusive et équitable et à un développement durable. La faiblesse du revenu par habitant, l'insuffisance de l'épargne nationale et des investissements et une assiette fiscale étroite limitent les ressources internes. Ces pays sont donc lourdement tributaires des sources de financement extérieures, y compris l'aide publique au développement, l'investissement étranger direct, les prêts à des conditions de faveur et d'autres sources privées telles que les transferts de fonds des migrants. De nombreux pays les moins avancés ont bénéficié de mesures d'allègement de leur dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ou de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Cependant, la République de Djibouti ne fait pas parti des pays qui ont pu bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. La crise économique et financière mondiale, la crise alimentaire et celle de l'énergie ont encore davantage entravé les efforts de développement des pays les moins avancés. A ce niveau, il est important de signaler que les plans de développement et les actions programmées dans l'INDS (2008-2012) ont nécessité un financement total de 294,6 milliards FD, soit 1,65 milliard \$ US dont le gap de financement s'élève à 130,9 milliards FDJ soit 736 millions US\$ correspondant à 44% de l'enveloppe globale nécessaire à la mise en œuvre de l'INDS. Pour la période 2015-2019, la réalisation des objectifs et actions de la SCAPE (2015-2019) nécessitera un financement total de 2 442,8 milliards FD (13,72 milliards USD) dont le financement acquis sur cette période est de 1 769,2 milliards FD (10 milliards USD) provenant de trois sources suivantes :

- L'Etat pour 27,5 milliards FD (154,5 millions USD) soit 1,6% ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers pour 624,9 milliards FD (3,5 milliards USD) soit 35,3% ;
- Le Privé pour 887,5 milliards FD (5 milliards USD) soit 50,1% et correspond à deux projets du secteur de l'énergie (pipeline et Terminal LNG).
- Partenariat Public-Privé pour 229,3 milliards FD (1,3 milliards USD) soit 13% ;

**Se dirige-t-on vers une prise en main de la République de Djibouti de son propre développement ?**

Conformément aux principes qui guideront la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat renforcé pour la réalisation de ses objectifs, « La Prise en main et direction par les pays » constitue une priorité qui incombe aux pays les moins avancés de prendre en main leur propre développement et d'en assumer la direction et la responsabilité première en formulant et en mettant en œuvre leurs propres politiques et stratégies économiques et de développement et en définissant leurs propres priorités, notamment en trouvant un équilibre dans l'affectation des ressources entre les secteurs économique et social. Les partenaires de développement doivent aider les pays les moins avancés à concevoir et appliquer leurs stratégies de développement. A ce niveau de l'analyse, il est important de rappeler qu'à travers l'élaboration des différents programmes de développement national, la République de Djibouti a adopté une démarche inclusive et participative avec l'ensemble de la société civile et des partenaires au développement pour formuler les actions à mener. Ces actions s'inscrivent dans une perspective de croissance propre aux caractéristiques régionales et sous-régionale.

La prise en main de son propre développement s'affiche aussi dans le choix opéré par la République de Djibouti dans l'affectation des ressources entre les secteurs économique et social. Le passage de l'INDS (2008-2012) à SCAPE (2015-2019) révèle le changement de stratégie du gouvernement d'orienter les investissements vers le secteur productif. Dans l'INDS (2008-2012), le volet social représentait 60% de l'enveloppe globale pour sa mise en œuvre contrairement au volet économique dont la part s'élevait à 35%. Contrairement à l'INDS (2008-2012), l'essentiel du financement de SCAPE (2015-2019) acquis sur la période qui s'élève à 1 769,2 milliards FD (10 milliards USD) est orienté vers le secteur des infrastructures économiques avec 1 624,9 milliards FD (9,1 milliards USD) soit une part de 92%. Les 8% restants sont répartis entre les secteurs dont les plus importants sont les suivants : santé (30,9 milliards FD), logement (24,6 milliards FD), le secteur primaire (21,9 milliards FD) et l'éducation (19,4 milliards FD). A cette fin, la politique budgétaire s'appuiera, entre autres, sur un cadrage budgétaire réaliste, des enveloppes sectorielles conformes aux priorités retenues par la SCAPE et des systèmes d'information et de contrôle comptables et budgétaires efficaces et transparents.

Par ailleurs, le gouvernement consent une part importante de son budget au financement de SCAPE avec une participation de l'Etat djiboutien à hauteur de 27,5 milliards de Fdj (voir tableau ci-dessous) ce qui représente une part importante dans le budget de l'Etat.

Tableau 2 : Coût global des matrices par axe de SCAPE (2015-2019)

	Coût des actions (en milliards)	% du coût total	Financement acquis		Financement à rechercher
			dont	dont Financement	

	FD)		Etat	extérieur	
AXE 1: Croissance économique, compétitivité et rôle moteur du secteur privé	2 121,4	86,8%	5,6	1 659,9	455,9
AXE 2: Développement du capital humain	201,8	8,3%	21,24	64,0	116,5
AXE 3: Gouvernance publique et renforcement des capacités	41,9	1,7%	0,1	15,2	26,7
AXE 4: Pôles de développement régionaux et développement durable	77,7	3,2%	0,5	2,7	74,5
Coût total	<b>2 442,8</b>	<b>100%</b>	<b>27,5</b>	<b>1 741,7</b>	<b>673,6</b>

Source : Document SCAPE, mai 2015

Le succès et la crédibilité de la SCAPE reposera sur une stabilité du cadre macroéconomique nécessaire pour renforcer les perspectives d'accélération de la croissance afin d'offrir des bases saines pour l'activité des opérateurs économiques. Pour cela, les finances publiques doivent être équilibrées afin de dégager des marges importantes sur ressources internes pour financer l'investissement.

Cependant, le choix de développement ambitieux opéré par le gouvernement de la République de Djibouti nécessite une mobilisation de ressources internes et externes à la hauteur des projets financés. A titre d'exemple, l'évaluation en 2013 de l'INDS montre que le pays déploie beaucoup d'efforts pour exploiter le potentiel exceptionnel d'énergies renouvelables disponible à Djibouti et en particulier les énergies géothermique et solaire. Mais l'exploitation de ces énergies nécessite la mobilisation d'investissements initiaux importants que le pays ne peut financer sur fonds propres et qui dissuadent aussi les partenaires au développement. C'est pourquoi, le développement des énergies renouvelables reste encore au stade de projet.

### **Se dirige-t-on vers une sortie des PMA à l'horizon 2020 de la République de Djibouti ?**

Quarante-huit pays sont actuellement désignés par l'Organisation des Nations Unies comme «pays les moins avancés» (PMA). La liste des PMA est revue tous les trois ans par le Conseil économique et social de l'ONU à la lumière des recommandations du Comité des politiques de développement, qui a utilisé les trois critères suivants lors de son dernier examen de la liste, en mars 2012 :

- Le critère du «revenu par habitant», fondé sur une estimation moyenne du revenu national brut (RNB) par habitant effectuée sur trois ans, avec un seuil de 992 dollars pour pouvoir être ajouté à la liste, et un seuil de 1 190 dollars pour en être retiré ;
- Le critère du «capital humain», dans lequel intervient un indice composite (l'indice du capital humain) basé sur les indicateurs suivants: i) nutrition (pourcentage de la population qui est sous-alimentée); ii) santé (taux de mortalité infantile); iii) scolarisation (taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire) ; et iv) alphabétisation (taux d'alphabétisation des adultes) ;
- Le critère de la «vulnérabilité économique», dans lequel intervient un indice composite (l'indice de vulnérabilité économique) basé sur les indicateurs suivants: i) chocs naturels (indice d'instabilité de la production agricole, et part de population victime de catastrophes naturelles) ; ii) chocs commerciaux (indice d'instabilité des exportations de biens et services) ; iii) exposition physique aux chocs (part de population vivant dans des zones de faible élévation) ; iv) exposition économique aux chocs (part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le produit intérieur brut (PIB), et indice de concentration des exportations de marchandises) ; v) petite taille économique (taille de la population en logarithme) ; et vi) éloignement économique (indice d'éloignement).

Conformément aux critères de la CNUCED, un pays remplit les conditions requises pour être ajouté à la liste des PMA s'il correspond aux seuils prévus à cet effet pour les trois critères et si sa population n'excède pas 75 millions d'habitants. Cela ne lui permettra d'obtenir le statut de PMA que si son gouvernement l'accepte. Un pays remplira normalement les conditions requises pour sortir de la catégorie des PMA s'il atteint les seuils définis pour au moins deux critères sur trois lors d'au moins deux examens consécutifs de la liste. Ce dernier objectif constitue une priorité du Programme d'Action d'Istanbul à l'horizon 2020.

Selon les prévisions de la CNUCED, l'examen de la liste des PMA effectuée en 2009 recommandant le retrait de la catégorie des PMA des pays tels que la Guinée Equatoriale et Vanuatu respectivement en juin 2017 et décembre 2017. Le prochain examen de la liste par les organes compétents de l'ONU aura lieu en 2015 et une attention particulière sera portée à un retrait possible de l'Angola et de Kiribati. D'après ces conclusions, il s'avère que la République de Djibouti ne devrait pas quitter la catégorie des PMA d'ici 2018.

En effet, malgré la mise en œuvre de nombreux programmes publics visant à améliorer la situation des différents domaines du développement social, le rythme de progression des indicateurs permet difficilement à Djibouti d'atteindre la majorité des cibles fixées pour les OMD (voir tableau ci-dessous). Toutefois, au vu des résultats dégagés en 2012 par la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (EDAM3), l'atteinte de certaines

cibles pourrait être réalisée concernant l'OMD 2 (éducation primaire pour tous), l'OMD 3 (promotion du genre et égalité des sexes) et de l'OMD 4 (réduction de la mortalité infantile) mais avec un décalage probable de quelques années (« probable +»). Il conviendra d'attendre la prochaine enquête pour disposer de statistiques sur la plupart des indicateurs concernés. L'annexe 1 présente l'évolution rétrospective des principales cibles OMD.

**Tableau 3** : Chances de réalisation des OMD en 2015 au regard des tendances actuelles

Objectifs	Cibles	Réalisation
<b>OMD 1</b>	Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Improbable
	Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Probable
<b>OMD 2</b>	Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Probable +
<b>OMD 3</b>	Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Probable +
<b>OMD 4</b>	Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Probable +
<b>OMD 5</b>	Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Probable +
<b>OMD 6</b>	Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Probable +
	Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Probable +
<b>OMD 7</b>	Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Improbable
	Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	Improbable
	Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	Improbable

Source : Consultations nationales pour le Développement après 2015, PNUD, 2013

Malgré une performance économique satisfaisante durant la période 2008-2012, les indicateurs sociaux restent inquiétants en matière de capital humain (sécurité alimentaire, santé maternelle et de l'enfant, qualité de l'éducation, accès à l'eau et à l'habitat, ...). Les consultations nationales et régionales réalisées dans le cadre de l'élaboration de la Vision Djibouti 2035 l'ont bien montré. L'approvisionnement en eau, la santé et l'assainissement sont les thèmes les plus importants pour la population. En effet, la maîtrise de l'eau restant la première priorité, car elle conditionne évidemment l'alimentation et l'hygiène mais aussi, en



zone rurale, le développement d'activités génératrices de revenus à base familiale (petits périmètres agricoles, activités pastorales,...) elles-mêmes essentielles pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

De plus, la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, les maladies diarrhéiques, le paludisme et la tuberculose constituent les causes les plus courantes de la morbidité et de la mortalité infantile. La pression infectieuse de l'environnement liée au manque d'assainissement d'une part, la fécondité élevée, l'insuffisance du suivi médical, la faible couverture en soins obstétricaux d'urgence, la pauvreté, la malnutrition et l'anémie d'autre part, contribuent à une situation sanitaire problématique. De même, le taux de prévalence du VIH/SIDA reste préoccupant car il désigne une épidémie généralisée selon la classification de l'ONUSIDA puisqu'il atteindrait tout de même 2,7% dans la population générale (rapport Sentinelle du VIH/SIDA). Tous ces paramètres influent négativement sur le développement du capital humain.

Enfin, les jeunes générations sont aujourd'hui formées au sein d'un système d'enseignement et de formation professionnelle qui peine à permettre l'acquisition des compétences propres à chaque niveau d'enseignement et sa faible aptitude à répondre aux besoins d'un marché de l'emploi certes peu dynamique. Or, la formation de ressources humaines nationales qualifiées et compétentes est un atout majeur pour promouvoir un jeune entrepreneuriat actif et favoriser la création d'entreprises et les investissements étrangers.

Cependant, le sentier de croissance adopté par SCAPE (2015-2019) permet d'espérer une sortie de la République de Djibouti à l'horizon 2020. Car le nouveau modèle de croissance repose sur une action volontariste de l'Etat visant à intervenir de manière simultanée sur l'ensemble des contraintes qui brident la croissance, limitent le potentiel de création d'emplois, freinent la valorisation des richesses des régions et empêchent une évolution rapide vers l'atteinte des cibles définies pour les OMD. De ce fait ; la SCAPE cible dix objectifs majeurs :

Tableau 4 : Objectifs de la SCAPE

<b>1</b>	<b>ACCELERER LA CROISSANCE</b> : Réussir le pari d'une croissance à deux chiffres avec une augmentation du PIB réel de l'ordre de 10% par an sur la période 2015-2019 et une progression du revenu par habitant de 6% entre 2015 et 2019
<b>2</b>	<b>REDUIRE LE CHOMAGE</b> : Ramener le taux de chômage à 38% en 2019 grâce à la dynamique globale de croissance, au développement de nouveaux secteurs, à l'intensification de la formation professionnelle et à la promotion d'actions de soutien direct à l'emploi.
<b>3</b>	<b>LIMITER LA PAUVRETE EXTREME</b> : Atténuer l'extrême pauvreté, avec un niveau objectif pour 2019 inférieur à 20%, en s'appuyant en particulier sur la promotion des activités économiques dans les régions de l'intérieur où cette incidence est la plus élevée.

<b>4</b>	<b>CREER LES CONDITIONS D'UN HUB REGIONAL</b> : Accélérer le développement des infrastructures économiques, à travers de grands projets d'investissements, en vue d'asseoir, sur le long terme, la position de Djibouti comme hub régional et zone d'attraction pour les investissements directs étrangers.
<b>5</b>	<b>MIEUX EDUQUER ET FORMER</b> : Atteindre d'ici 2019 l'objectif de scolarisation primaire universelle et disposer de sous-systèmes pour la formation professionnelle et pour l'enseignement supérieur performants et en phase avec les besoins du marché du travail.
<b>6</b>	<b>GARANTIR UNE COUVERTURE GENERALISEE DES SOINS DE SANTE ESSENTIELS</b> : Atteindre couverture généralisée de la population pour les soins de santé essentiels, renforcer la qualité et l'efficacité du système de santé publique, et baisser respectivement de 15%, 25% et 30% la mortalité maternelle, néonatale et infantile.
<b>7</b>	<b>REDUIRE LES INEGALITES SELON LE GENRE</b> : Promouvoir le genre en agissant en priorité sur la réduction des inégalités des femmes devant l'éducation (avec un objectif pour 2019 d'un taux de parité filles/garçons à 100% dans le primaire et supérieur à 85% pour le moyen et le secondaire et un taux d'alphabétisation des femmes dépassant les 60%).
<b>8</b>	<b>RESOUDRE LA QUESTION PREGNANTE DE L'EAU</b> : Régler la question du déficit chronique de l'approvisionnement en eau au niveau national en s'appuyant sur de grands projets d'investissement (dessalement de l'eau de mer, interconnexion avec l'Ethiopie, développement de forages pour les régions Nord) et en permettant d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 85% en 2019.
<b>9</b>	<b>LUTTER CONTRE LE LOGEMENT PRECAIRE</b> : Assurer la résorption de l'habitat précaire (objectif zéro bidonvilles) et répondre en priorité aux besoins de logement des ménages dont les revenus se situent en-dessous de 150 000 francs djiboutiens, en s'appuyant sur un cadre institutionnel et réglementaire réformé et une politique active de logement.
<b>10</b>	<b>SE PREPARER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> : Prévenir, par des stratégies adaptées fondées en particulier sur le renforcement de la résilience des populations locales, les risques liés aux changements climatiques et une intégration transversale de cette thématique dans les différentes politiques sectorielles.

Ces objectifs s'appuient sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (annexe à la résolution 66/288 du 27 juillet 2012) et publié en juillet 2012 qui repose sur 17 Objectifs de développement durable (voir tableau ci-dessous) qui devraient constituer le fondement de l'intégration des ODD au programme de développement de l'après-2015.

Tableau 5 : Les Objectifs de développement durable (ODD)

Objectif 1	Objectif 10
Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout	Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

dans le monde	
<b>Objectif 2</b>	<b>Objectif 11</b>
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
<b>Objectif 3</b>	<b>Objectif 12</b>
Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Instaurer des modes de consommation et de production durables
<b>Objectif 4</b>	<b>Objectif 13</b>
Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
<b>Objectif 5</b>	<b>Objectif 14</b>
Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
<b>Objectif 6</b>	<b>Objectif 15</b>
Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
<b>Objectif 7</b>	<b>Objectif 16</b>
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
<b>Objectif 8</b>	<b>Objectif 17</b>
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat
<b>Objectif 9</b>	
Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	

## 2.2 Impact du Programme d'Action d'Istanbul au niveau national

Conformément au strict respect des priorités des accords et conventions internationaux, en particulier le Programme d'Action d'Istanbul, la République de Djibouti n'a pas manqué de les inclure dans les stratégies de développement national.

L'économie Djiboutienne enregistre des taux de croissance économique assez favorables pour résister aux différentes crises financières internationales (déclenchées depuis 2008). La réalisation d'importants investissements (Portuaires) et l'afflux massif des IDE (Installation de nouvelles, banques sur la place) ont propulsé Djibouti sur la scène régionale en matière de : plateforme de transport régional et de libéralisation financière incomparable. Toutefois, cet optimisme ne doit pas masquer une autre réalité axée davantage sur l'aggravation de la pauvreté et la dégradation des conditions de vie.

### **2.2.1 Croissance économique soutenue mais absence de diversification**

Malgré un taux de croissance économique réel du PIB satisfaisant observé sur la période de la revue, l'évolution de la composition du PIB par secteur est restée figée avec une prédominance du secteur tertiaire. La part de l'industrie manufacturière, en particulier, qui a été non seulement le facteur de transition pour quitter la catégorie des PMA et, mais, aussi le fer de lance du développement économique de nombreux pays à revenu intermédiaire, n'a pas augmenté entre 2011-2015. L'industrie et l'agriculture jouent un rôle mineur dans le développement du pays. La contribution du secteur primaire au PIB est à peine supérieure à 3% tandis que le secteur secondaire ne contribue que pour environ 17% du PIB. Le développement de ces deux secteurs est entravé par plusieurs facteurs : la rareté des ressources naturelles (notamment de terres arables et d'eau), l'étroitesse du marché local, la cherté de la main-d'œuvre non qualifiée, de l'eau et de l'électricité, la quasi-inaccessibilité au crédit bancaire, le manque d'esprit d'entreprise et les blocages administratifs (code d'investissement, code de travail...). Ainsi, l'activité économique de Djibouti s'articule entièrement autour du secteur tertiaire qui représente plus de 80% du PIB, qui englobe principalement les activités de commerce, de services et de transit. Ce secteur a su profiter de la position stratégique de Djibouti, de la convertibilité de la monnaie et du libéralisme économique du pays. Le secteur tertiaire, constitue le principal moteur de la croissance économique de Djibouti.

La diversification économique à travers les nouvelles sources de croissance identifiées dans le nouveau modèle de croissance de la Banque Mondiale en 2013 telles que le tourisme, pêche, télécommunication ne sont pas encore pleinement exploitées en raison de manque de ressources financières.

De ce fait, la forte activité économique qui a généré une forte croissance entre 2012 et 2014 a été issue des activités portuaires et les investissements directs étrangers (IDE). En effet, le trafic du port a fortement augmenté durant ces deux dernières années profitant de la hausse des activités de transbordement et du transit éthiopien. La hausse des IDE a coïncidé avec une hausse des activités portuaires en 2012 provoquant une augmentation du taux d'accroissement économique qui passe de 4,8% en 2012 à 6% en 2014.

Par ailleurs, la faible diversification de l'économie limite les opportunités d'emplois. En effet, les secteurs économiques à fort taux de main d'œuvre ne sont pas développés, telle que l'agriculture ou l'industrie. La productivité du travail est faible, du fait des bas niveaux de qualification ou leur inadéquation par rapport aux besoins. Le potentiel d'auto emploi est handicapé par un environnement des affaires contraignant.

Un autre facteur de vulnérabilité repose sur le fait que la plupart des pays les moins avancés sont des importateurs nets de produits alimentaires, ce qui accroît leur vulnérabilité aux baisses brutales des recettes à l'exportation et des apports de capitaux. Les multiples crises et problèmes mondiaux interdépendants, comme l'insécurité alimentaire accrue, la volatilité des cours de l'énergie et des produits de base et la crise économique et financière mondiale, ont partiellement annulé les progrès que les pays les moins avancés avaient réalisés au fil des ans en matière de développement. En raison de la faible capacité de production agricole et industrielle, la République de Djibouti doit importer l'ensemble des biens de consommation (produits vivriers, biens d'équipement, hydrocarbures, etc.) indispensables à l'économie. Pour cette raison, la balance commerciale du pays a continué à être structurellement déficitaire entre 2011-2015 en raison du faible niveau des exportations alors que les importations sont en hausse constante.

### **2.2.2 Une dépendance accrue vis-à-vis de l'aide extérieure**

Durant la période 2011-2015, la République de Djibouti a consenti des efforts considérables pour mobiliser des ressources internes en faveur du développement national. Mais le pays continue de souffrir encore d'un énorme manque de financement, et l'aide publique au développement constitue la plus grande source de financement extérieur. Pour exemple, le pays déploie beaucoup d'efforts pour exploiter le potentiel exceptionnel d'énergies renouvelables disponible à Djibouti et en particulier les énergies géothermique et solaire mais, aussi, d'énormes investissements portent sur des projets portuaires, aéroportuaires, terrestres que le pays ne peut financer sur fonds propres.

Par ailleurs, les stratégies de développement du pays ont été mieux mises en œuvre (compte tenu des différentes stratégies relatives au DSCR, INDS) et les partenaires de développement y ont davantage contribué. Des progrès ont aussi été faits pour répondre aux besoins des pays les moins avancés en matière d'aide financière et technique et dans les domaines de l'aide publique au développement, du renforcement des capacités commerciales, de l'accès aux marchés et de l'allégement de la dette, même si tous les engagements et objectifs n'ont pas été pleinement réalisés.

### **2.2.3 Amélioration des critères socioéconomique et du bien-être de la population**

En matière d'éducation, à la suite des Etats Généraux de l'Education en 1999, un schéma directeur a été élaboré pour la période de 2000-2010 pour réduire les déficits en matière de formation de capital humain, et un programme détaillé des investissements a été proposé dans le plan d'action pour les périodes 2010-2015 et 2014/2016 suite aux différents plans quinquennaux et triennal 2001/2005, 2006/2008. L'orientation de la politique éducative a pour objectif principal de dynamiser l'action économique de l'Etat. Il s'agit de bien orienter la politique éducative pour permettre l'adéquation entre la formation et l'emploi. Cette politique éducative que l'Etat souhaite valoriser, consiste à garantir la stabilité de la croissance économique.

Concernant le domaine de la santé, la réforme entreprise en 1999 a abouti à l'élaboration d'un plan directeur décennal de développement du secteur de la santé 2002-2011 assorti d'un premier plan quinquennal dans une approche multisectorielle et multidisciplinaire avec la participation de l'ensemble des intervenants aux différents niveaux du système de santé. Ce plan décennal de développement du secteur de la santé 2001-2011 dont la mise en œuvre a effectivement démarré en 2003 a été revu en novembre 2007 (fin du premier plan quinquennal). A la suite de cette revue, deux Plans de Développement Sanitaire (PNDS) pour les périodes 2008-2012 et par la suite, 2013-2017 ont été élaborés dans un processus participatif et multisectoriel impliquant les différents acteurs à tous les niveaux.

Concernant le secteur de l'eau et de l'assainissement, la République de Djibouti est caractérisée par un climat tropical aride. Les précipitations sont donc très faible (150 mm/an en moyenne) mais aussi très variable selon les années (maximum 557 mm/an, minimum 10 mm/an) et en fonction de l'altitude et de la distance à la mer (Rapport météo). Les pluies se produisent à n'importe quelle période de l'année. Généralement, les pluies abondantes (70%) tombent entre octobre et mars. Cette situation critique freine le développement de

l'agriculture. D'autre part, les difficultés d'accès à l'eau potable en milieu urbain, où vivent pratiquement le trois quart de la population, augmentent les risques de contamination de celle-ci avec tous les risques sanitaires inhérents. Cette situation conduit à ce que les objectifs du millénaire en matière d'assainissement collectif ne seront pas atteints en 2015 si des nouveaux plans d'aménagement du territoire ne sont pas réalisés qui favoriseraient le système d'assainissement collectif au détriment de l'assainissement individuel. Afin de palier à cette situation, les programmes de rétention d'eau continuent de se poursuivre et de se renforcer.

En matière de logement, l'analyse du contexte urbain de la République de Djibouti fait apparaître un besoin important en matière de logements essentiellement consécutifs au rythme de croissance de la population et de l'urbanisation accélérée. En effet, le secteur du logement se caractérise par un lourd déficit et des besoins additionnels dépassant le rythme actuel de production de logements. De ce fait, les centres urbains et plus particulièrement la capitale constituent des pôles d'attraction pour les populations cherchant à améliorer leurs conditions de vie. En conséquent, le développement du secteur du logement se heurte à de nombreuses contraintes d'ordres foncier, financier et réglementaire. Malgré les récentes constructions (2013), le déficit annuel en logements en milieu urbain est d'environ 2500 logements pour l'ensemble du pays (dont 2000 pour la capitale). Le déficit cumulé sur les 5 dernières années est d'environ 8500 unités.

En matière d'intégration et d'autonomisation de la femme et à l'égalité des sexes, l'action du Gouvernement s'inscrit dans l'atteinte de l'objectif 3 des OMD. La volonté nationale de promouvoir l'émancipation des femmes s'est traduite par l'adoption en 2002 d'une stratégie nationale d'intégration de la femme dans le développement (SNIFD), qui a été prolongée par un Schéma directeur qui a couvert la période 2009-2013. Pour accentuer l'autonomisation de la femme, une stratégie nationale d'alphabétisation et d'études non formelles (SNAENF) a été instituée en 2010, une stratégie qui a prévue pour la première fois l'alphabétisation et la formation en langues nationales. A la suite de l'évaluation de la SNIFD, une Politique Nationale du Genre (2011-2021) a été adoptée et constitue désormais le cadre d'intervention de tous les acteurs en matière de genre. Dans le domaine de l'Education, le pourcentage des filles dans l'enseignement moyen et secondaire général sont respectivement de 44% et 43% pour la rentrée scolaire 2013/2014.

Aussi, les progrès obtenus dans le domaine prioritaire de la prise de décision sont notables. Avec la loi sur le quota, les femmes ont fait une percée importante dans la vie publique et se retrouvent propulser à des fonctions ministérielles (3 femmes au gouvernement en 2015).

Tableau 6 : Cibles OMD 3 et situation actuelle dans la République de Djibouti

Objectifs	Cibles	Indicateurs retenus	1990	2000	2002	2006 - 2010	2011 - 2014	OMD 2015
3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes	Atteindre un rapport filles/garçons de 1 dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en 2015	. Primaire	0,73	0,73	0,9	0,98 (2006)	0,95	1
		. secondaire	0,66	0,6	0,7	0,72 (2009)		1
		. Supérieur				0,69 (2009)		1
	Augmenter le taux d'alphabétisation des femmes	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans			14,80%	47,5% (2006)	66,1% (2012)	100,00%
	Augmenter la participation des femmes à la vie économique	Proportion des femmes . secteur privé structuré . fonction publique				14,6% (2008) 24,4% (2008)		
Augmenter la participation des femmes dans la vie publique	Proportion des femmes . au gouvernement . à l'Assemblée Nationale . conseils régionaux et Com	0,00%	5,00%	10,00%	9,5% (2010) 14% (2010) 11% (2010)	13,6% (2014) 15,9% (2014)	30,00%  (nationale)	

Source : Consultations nationales pour le Développement après 2015, PNUD, 2013

Cependant, la lutte menée par les autorités publiques et leurs partenaires contre l'exclusion sociale, la vulnérabilité et les inégalités régionales n'ont pas permis d'éliminer la pauvreté. Les indicateurs de la pauvreté montrent une aggravation constante de la pauvreté au cours des quinze dernières années passant de 9,6% en 1996 à 41,9% en 2012 en ce qui concerne la pauvreté extrême. La pauvreté relative est passée quant à elle de 45,1% à 79,4% au cours de la même période. Les nouvelles données sur l'analyse de la situation de la pauvreté à Djibouti, sur la base de l'enquête budget consommation, indiquent que l'incidence de la pauvreté extrême au niveau national est ressortie à 23% en 2013. La proportion de la population qui est « multi-dimensionnellement » pauvre n'a pas nettement diminué par rapport à l'incidence de la pauvreté monétaire. En effet, les statistiques montrent que la pauvreté touche plus les individus qui n'ont jamais été scolarisés, 86,1% des pauvres et représente 63,4% de la population totale.



Le Rapport 2014 sur le Développement humain du PNUD montre qu'au cours des dernières décennies, tous les groupes de pays et régions ont connu des améliorations significatives dans toutes les composantes de l'Indice de développement humain (IDH), avec des progrès plus rapides dans les pays à IDH faible et moyen. Parmi les 14 pays qui ont enregistré une augmentation de l'IDH de plus de 2% par an depuis 2000, la plupart sont des pays africains à IDH faible. Toutefois, le pays reste aujourd'hui classé dans la catégorie des pays à IDH faible en raison des bas niveaux constatés dans les composantes sociales de l'IDH. Avec un IDH de 0,467 en 2014, Djibouti reste classé à la 170<sup>e</sup> position sur 187 pays. Ce niveau est nettement en-deçà du niveau moyen enregistré pour le groupe des pays à bas IDH (0,493).

#### **2.2.4 Renforcement de la Gouvernance publique (économique, financière et politique)**

Politiquement, la République de Djibouti connaît une stabilité remarquable par rapport au contexte régional et ce, malgré le conflit frontalier avec l'Erythrée depuis quelques années. Dans le domaine de la gouvernance démocratique, les efforts ont surtout porté sur la capacitation de l'Assemblée Nationale de la république de Djibouti qui a bénéficié d'un soutien constant du pouvoir pour la rendre une institution moderne à l'instar des instances homologues des autres pays du monde.

En effet, la réalisation des objectifs de gouvernance juridique et judiciaire ont permis d'atteindre des résultats appréciables en matière i) d'accès à la justice , ii) d'amélioration de la sécurité juridique et judiciaire au service du citoyen ainsi qu'au niveau iii) des réformes institutionnelles qui ont fait l'objet de nouvelles améliorations et iv) le respect de se soumettre régulièrement à l'Examen Périodique Universel (EPU) devant les organes des Droits de l'Homme.

En matière de gouvernance économique et financière, la politique nationale est davantage axée sur les règles de contrôle et de transparence en matière de gestion des finances publiques et de la finance privée. En effet, avec l'assistance du FMI, des réformes budgétaires de grande ampleur ont été engagées par le gouvernement pour renforcer la capacité de recouvrement des recettes fiscales par l'introduction de la TVA et l'adoption d'un nouveau Code Général des Impôts et d'un nouveau Code des Douanes, le contrôle des dépenses en initiant un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) pour une meilleure planification gestion du budget.

Dans le domaine du renforcement du dialogue public-privé, le Gouvernement de Djibouti a mis en place en 2012 un Haut Conseil du Dialogue Public-Privé (HCDPP) placé sous

l'autorité du Président de la République, avec pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement visant à améliorer l'environnement des affaires à Djibouti, de discuter des questions de nature à favoriser le développement du secteur privé, d'examiner les propositions, recommandations et délibérations relatives au dialogue public-privé et de suivre l'application des mesures validées et en apprécier l'impact sur le secteur privé.

### **2.2.5 Environnement et développement durable**

Au niveau des enjeux environnementaux, la situation continue à être particulièrement critique à Djibouti notamment à cause de la faiblesse des ressources naturelles et des rigueurs du climat, (faible couverture végétale, rareté de précipitations, pauvreté de sols), ainsi que de la forte pression démographique et des impacts négatifs des changements climatiques.

La surexploitation des nappes aquifères conduit à la dégradation de la qualité de l'eau. L'approvisionnement en eau, assuré principalement par les eaux souterraines, est singulièrement difficile en milieu rural et les centres urbains. Le problème de l'assainissement constitue une menace majeure pour la population.

D'autre part, les changements climatiques représentent une véritable menace pour le développement socio-économique et pour la vie des populations de Djibouti. Cette vulnérabilité extrême et le besoin de stratégies d'adaptation de secteurs clés de l'économie aux impacts possibles de ces changements climatiques représentent de vrais enjeux pour le développement durable de ce pays qui est considéré comme un puits de gaz à effet de serre dans le sens que l'absorption des gaz à effet de serre est excédentaire par rapport à leur émission. De ce fait, l'adaptation aux effets déjà présents des changements climatiques doit être priorisée pour le pays plutôt que les moyens de rémediation.

Pour cette raison, le Gouvernement s'est doté de plusieurs documents de référence, notamment, le Plan d'Action National pour l'Environnement, la Monographie Nationale pour la Diversité Biologique, la Stratégie et le Programme d'Action National pour la Diversité Biologique, le Code de l'environnement, la Loi portant création des aires protégées terrestres et marines, le décret instituant la procédure d'étude d'impact, les décrets portant protection de la biodiversité, les réglementations des transports de produits dangereux et des substances appauvrissant la couche d'ozone, la Convention sur la biodiversité et ses protocoles, la Convention sur les changements climatiques et ses protocoles, et la Convention sur la lutte contre la désertification. Djibouti a adhéré aussi à l'Initiative africaine de la Grande Muraille verte de lutte contre la désertification.

Ces cadres juridiques ont été complétés et renforcés par l'exécution des actions de protection de l'environnement comme le Programme sur les aires protégées terrestres et marines et le Programme national d'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain ; le projet de mobilisation des eaux de surface et des eaux souterraines, la construction du nouveau centre de traitement des eaux usées à Douda, un projet de recyclage des déchets organiques et des sacs plastiques et un programme « Homme et Biosphère » sur la période (2010-2015) visant la protection de la biosphère. En 2015, la République de Djibouti fait partie des premiers pays à présenter son plan de lutte contre le changement climatique dont le Sommet aura lieu en décembre 2015 à Paris.

### **III Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020**

---

La particularité du Programme d'Action d'Istanbul (PAI, 2011-2020) repose sur le fait qu'il contient un certain nombre de mesures qui devront être mises en œuvre de façon conjointe entre les Pays les Moins Avancés (PMA) et leurs partenaires de développement mais, aussi, propose une très ambitieuse série d'objectifs et de mesures à prendre en compte permettant aux PMA de prendre en main leur propre développement et de quitter la catégorie des PMA à l'horizon 2020. Il prévoit par exemple un partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement, en spécifiant cinq objectifs et huit domaines prioritaires. Le nombre total des mesures envisagées pour la réalisation des objectifs excède le chiffre de 250, le plus grand nombre d'entre elles relevant de la mobilisation des ressources financières.

A la différence du Programme d'Action de Bruxelles (2001-2010), le Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020) porte sur le renforcement des capacités de production des PMA afin d'élargir leur espace de production en créant des emplois rémunérateurs et de s'insérer dans l'économie mondiale. Ainsi, le nouveau partenariat est encouragé à se concentrer sur des mesures venant non seulement accroître la valeur ajoutée des produits des PMA, notamment au niveau des industries basées sur les ressources naturelles, mais également diversifier la production et améliorer la capacité d'exportation dans l'agriculture, l'industrie et les services (y compris le tourisme). A cet effet, le Programme d'Action d'Istanbul repose sur le développement des infrastructures. L'investissement dans les infrastructures, plus particulièrement dans les transports, les télécommunications et l'énergie, figure au premier rang des priorités d'action. En parallèle à ce partenariat, les PMA doivent investir dans les réformes institutionnelles et le renforcement des capacités, et d'éliminer les entraves au bon fonctionnement des entreprises. Pour leur part, les partenaires du développement sont chargés de fournir un accès effectif aux marchés, un accès à la technologie, une aide extérieure à des conditions de faveur, un soutien politique en faveur de l'investissement direct à l'étranger et des envois de fonds.

Par la suite, le nouveau partenariat porte sur le domaine du développement social et humain, même si ces priorités apparaissent tardivement dans le document, précédé par les mesures à prendre dans les domaines de l'agriculture, du commerce et des matières premières, tandis que la bonne gouvernance se place en dernière position.

Concernant les préoccupations systémiques des PMA relatif à l'environnement économique mondial et les autres risques plus nouveaux (comme le changement climatique par exemple), le PAI prévoit des mesures pour atténuer les effets de ces crises.

Le développement des infrastructures de transport, de télécommunications, d'énergie et d'eau contribue en soi à la croissance (par ses valeurs ajoutées respectives) en même temps qu'il constitue un facteur d'accélération de la croissance des autres secteurs.

L'examen approfondi des huit priorités du Programme d'Action d'Istanbul au niveau national permettra d'identifier les principaux obstacles à la réalisation de deux objectifs globaux à savoir i) élimination de la pauvreté et ii) adoption des mesures pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

## **A) Capacité des productions**

Le Programme d'Action d'Istanbul prévoit six objectifs permettant d'accroître les capacités de production PMA. Afin d'atteindre ces objectifs, le Programme d'Action d'Istanbul repose sur trois mesures spécifiques (conjointes, à prendre par les PMA, à prendre par les partenaires au développement).

Conformément aux objectifs poursuivis par le Programme d'Action d'Istanbul pour développer la structure de l'offre, la République de Djibouti peine à développer la production industrielle et agricole qui contribuent faiblement au PIB (respectivement de 16,8% et 3,2% en 2014). L'évaluation finale de l'INDS (2008-2012) a révélé qu'il existait dans le pays un faible développement d'infrastructures économiques internes aux régions et absence de développement de nouvelles filières productives en raison des contraintes liées aux coûts des facteurs de production, à la rigueur du climat et à la concurrence.

De ce constat, le Plan de développement national de la République de Djibouti (SCAPE) pour la période 2015-2019 suivra les recommandations de l'évaluation finale de l'INDS en mettant l'accent sur la diversification de la base productive de l'économie afin de réaliser le potentiel de croissance dans l'agriculture, l'élevage, l'industrie manufacturière, le tourisme, l'exploration et l'exploitation des ressources minières. Cet accent est conforme aux priorités du Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020).

### **A.1 Infrastructures**

Le manque d'infrastructures matérielles adéquates, notamment l'électricité, les transports, les technologies de l'information et des communications, l'approvisionnement en eau et les capacités institutionnelles constitue un problème prioritaire auquel les PMA sont confrontés.

Les infrastructures adéquates et fiables jouent un rôle crucial dans le fonctionnement de l'économie et l'intégration régionale.

Conformément aux priorités du Programme d'Action d'Istanbul, la République de Djibouti a entrepris, ces dernières années, d'énormes investissements pour le développement de ces infrastructures économique. Aussi, un nombre importants de projets de développement de la chaîne des transports ont été programmés sur la période 2012-2015. Le gouvernement accorde en effet un rôle primordial au développement des infrastructures de transport car elles conditionnent la réussite de Djibouti comme plateforme commerciale, financière et économique de référence dans la région. Il a décidé de faire de son système de transport et de télécommunication l'outil essentiel de développement économique et social durable du pays. Pour cela, le gouvernement a déclenché la mise en œuvre des réformes de politique sectorielle indispensables à cet effet. Ces réformes ont pour objet de donner au système de transport et télécommunication djiboutien le niveau d'efficacité et de compétitivité nécessaire lui permettant de jouer un rôle déterminant dans le développement des échanges extérieurs de la Corne d'Afrique et, également de participer de façon significative à l'activité de transport international en faisant de Djibouti le Grand site intermodal régional.

Par rapport au développement des infrastructures de transport routier, le secteur routier de Djibouti comporte 2 904 Km de routes dont seuls 17% sont bitumés. Il se compose d'un réseau national constitué de 19 routes totalisant une longueur de 1 193 Km et d'un réseau de district dont la longueur est estimée à 1 711 Km. En raison des contraintes budgétaires, le gouvernement a divisé le réseau national en deux catégories distinctes : le réseau prioritaire de 741 km revêtu sur plus de deux tiers de son linéaire et supportant plus de 98% du trafic (en terme de véhicules km) et le réseau secondaire dont aucune route et, d'ailleurs, celle du réseau de district, n'est revêtue. Egalement, le système de transport urbain, concentré à Djibouti-Ville, où vivent les deux tiers de la population du pays, est inefficace. Ce sous-secteur des transports publics urbains de personnes rassemblent près de 2.000 bus, minibus et taxis de place. Quant au transport inter urbain on compte essentiellement les routes et pistes des Districts de l'intérieur ainsi que les quelques services de transport interurbains proposés à la population.

Concernant les infrastructures routières portant sur le réseau prioritaire, il faut souligner la construction ou la réhabilitation de routes qui assurent l'interconnexion entre le réseau routier djiboutien et les réseaux routiers des pays frontaliers en particulier avec l'Ethiopie « Construction route Tadjourah –Dorra-Balho (Frontière Ethiopie), 62 km» et la Somalie « construction de la route de Djibouti-Loyada de 18km » afin d'accroître les échanges commerciaux et contribuer au renforcement du rôle de Djibouti comme plateforme logistique régionale. A cela s'ajoute le revêtement de la route qui relie les deux principales villes du Nord, Tadjoura et Obock, afin de contribuer au désenclavement des régions du Nord. Le désenclavement de la région du Nord est permis aussi grâce au trafic maritime réalisé par le BAC dont les liaisons ont nettement augmenté durant la période d'évaluation.

S'agissant du développement des infrastructures portuaires, le pays a renforcé sa position de plateforme logistique au niveau de la sous-région malgré la concurrence portuaire des pays voisins. Cette plateforme logistique repose sur la chaîne des transports obtenue grâce à la réalisation des infrastructures qui renforcent la compétitivité des ports djiboutiens vis-à-vis de leurs concurrents de la région et consolident leur ambition de devenir une porte d'entrée et un pôle régional de transport multimodal pour desservir le marché éthiopien et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Ces investissements dans les activités portuaires ont nécessité un volet financier considérable. Pour exemple, le complexe portuaire de Doraleh est estimé à un coût de plus de 400 millions USD d'investissement. Concernant, la construction du port de Tadjourah, le coût global est estimé à 180 millions de dollars américains, financé en grande partie par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) et le Fond Saoudien de Développement (FSD). Le financement de ces projets caractérise les capacités du gouvernement à mobiliser les ressources financières auprès des bailleurs qui s'impliquent fortement dans le développement du pays en contribuant au financement des projets.

De même, le transport ferroviaire a été le principal moyen d'évacuation du commerce extérieur éthiopien transitant par le port de Djibouti durant près d'un siècle. Mais depuis 1998, le chemin de fer a connu un déclin rapide qui a conduit à son arrêt définitif dix ans plus tard. Cependant, le transport ferroviaire constitue le mode de transport terrestre de marchandises le plus économique et le plus écologique. Grâce à sa capacité élevée de transport et son coût unitaire de transport moindre par rapport au camionnage, le transport ferroviaire peut contribuer à un abaissement du coût du fret et limiter la congestion que pourrait provoquer la hausse continue du trafic de transit. Pour cette raison, les gouvernements djiboutien et éthiopien se sont accordés à la construction d'une nouvelle voie ferrée entre la ville de Djibouti et Addis-Abeba, la capitale éthiopienne. Financés par un prêt octroyé par la Chine, les travaux de construction de cette voie sont déjà très avancés. Le train à traction électrique devrait être opérationnel en 2016. La revitalisation du transport ferroviaire offre des bénéfices potentiels importants aux deux pays partenaires. Mais la question qui se pose est la capacité de cette nouvelle ligne ferroviaire à attirer des parts de marchés dans un marché du transit totalement monopolisé par le camionnage. Enfin, un accord de coopération économique a été signé par les trois pays en 2012 pour la construction d'un oléoduc pétrolier reliant le Sud-Soudan à Djibouti via l'Ethiopie et l'extension de la ligne de chemin de fer Djibouti – Addis-Abeba jusqu'à Juba, capitale du Sud-Soudan. La concrétisation de l'extension du chemin de fer de Djibouti – Addis-Abeba jusqu'au Sud-Soudan pourrait accroître les avantages comparatifs du rail vis-à-vis du routier et renforcer en même temps la position concurrentielle des ports djiboutiens dans le traitement du commerce maritime du Sud-Soudan. La compétitivité de cette ligne dépendrait en conséquence de la réussite du programme d'intégration régionale du COMESA qui prévoit de développer des réseaux de transport ferroviaire interconnectant les grands centres de concentration urbains de ce regroupement régional. Par ailleurs, l'extension du

chemin de fer de Djibouti-Addis-Abeba jusqu'au Sud-Soudan permettra à ce dernier, dépourvu de façade maritime, un débouché pour son commerce extérieur et l'acheminement des énormes ressources pétrolière vers le marché international.

En matière de télécommunications, la République de Djibouti est située à un endroit stratégique au sein des réseaux internationaux. Le pays a su développé sa plateforme infrastructurelle puisqu'il est connecté à la plupart des grands câbles sous-marins reliant l'Asie, l'Afrique et l'Europe. Cette connexion à plusieurs câbles sous-marins en fait un passage obligé du haut-débit entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique. De fait, le développement de ces infrastructure a porté sur des projets importants en matière de télécommunication, notamment la mise en service fin 2012 d'un nouveau réseau GSM de type 3G+ d'une capacité de 600 000 abonnés, la participation au projet de câble sous-marin EIG (Europe India Gateway). Enfin, l'extension de la téléphonie mobile a été renforcée par la téléphonie rurale (fixe et Internet) destinée à une plus grande intégration des zones rurales à l'économie nationale et à une réduction de la fracture numérique entre la population citadine et la population rurale. L'équipement de ses infrastructures procure à Djibouti Telecom une surcapacité qu'il exporte dans les pays des sous-régions, et qui lui permet de générer des revenus. Cependant, la République de Djibouti n'a pas encore tiré profit de cette situation exceptionnelle car cette infrastructure exceptionnelle est largement sous exploitée ; l'accès à Internet est très coûteux et d'une fiabilité limitée. La pénétration du mobile à Djibouti (correspondant au nombre d'abonnés en proportion de la population) est passée de 5,5% en 2005 à 21% en 2013, l'accès aux services de télécommunications reste finalement très limité par rapport à d'autres pays africains. De l'évaluation, il en ressort aussi que les services de télécommunications sont très chers et de faible qualité. Ce niveau de prix, conjugué avec un service de faible qualité, constitue un handicap sérieux pour la compétitivité de Djibouti qui risque de réduire son attractivité et affaiblira son positionnement en tant que plate-forme régionale.

Enfin, en matière d'accès à l'eau potable, d'importantes infrastructures ont été réalisées pour améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau, notamment la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement pour limiter les pertes d'eau. Malgré les efforts d'accroissement des points d'eau pour l'alimentation des populations, cet accès demeure insuffisant. En effet, le parc de forages qui alimente en eau potable tout le pays est au nombre de 52 dont 38 servent à alimenter la capitale. Au niveau du pays, il est estimé qu'environ 90% des ménages ont accès à une source d'eau améliorée, mais seulement 40% sont raccordés au réseau d'eau potable. De même, la production actuelle d'eau potable ne couvre que 43% de la demande, tous utilisateurs confondus. Ce déficit de production donne lieu à des coupures fréquentes qui touchent une grande partie de la population urbaine. En plus d'être en quantité insuffisante, l'eau potable est de faible qualité et se caractérise par une salinité très élevée (entre 0,8 et 2 gramme/litre). Enfin, l'alimentation en eau potable est encore aggravée par l'inefficacité du système de distribution dont les pertes techniques et commerciales sont estimées à plus de 30%. Enfin, le Programme de mobilisation des eaux



de surface et de gestion durable des terres comprend une importante composante intitulée « Développement des ressources pastorales et animales » qui aura un impact significatif sur la productivité du cheptel national. Ce programme a démarré en 2009 et un certain nombre d'activités ont été réalisées (points d'eau, enquêtes de base sur les habitants ruraux).

Afin d'améliorer la disponibilité de l'eau aux cours des prochaines années, le gouvernement entend i) poursuivre la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement pour limiter les pertes d'eau, ii) mener un vaste projet de désalinisation de l'eau de mer et iii) réaliser le projet d'interconnexion avec l'Ethiopie pour l'approvisionnement en eau potable.

Les contraintes qui freinent le développement des infrastructures économiques reposent principalement sur la question de financement. La plupart des ces projets nécessitent des financements important qui ne peuvent être financés uniquement par l'Etat et qui dissuadent parfois les bailleurs. Une autre contrainte toujours financière est représentée par le poids de la dette car la plupart des projets sont financés par des prêts dont les intérêts pèsent sur le budget de l'Etat et surtout que le retour sur investissement de ces projets s'inscrit dans le moyen ou long terme alors. Enfin, dans le contexte de PMA où la pauvreté quotidienne alourdit la vulnérabilité des personnes fragiles, les projets économiques de moyen ou long terme créés de l'impatience auprès de cette population.

## **A.2 Energie**

Le Programme d'Action d'Istanbul prévoit principalement deux mesures pour développer le secteur de l'énergie à savoir i) l'adoption des politiques, des stratégies et des plans de développement de la sécurité énergétique intégrés en vue d'assurer un secteur énergétique performant dotés des budgets adéquats et ii) le développement des infrastructures énergétiques et l'accroissement des capacités de production d'énergie, en particulier d'énergie renouvelable.

Parmi les stratégies nationales, la République de Djibouti a développé une politique axée sur la gestion et la maîtrise de l'énergie. Pour cela, deux agences ont été créées – l'Agence Djiboutienne de Maîtrise de l'Energie en 2012 et - l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique (ODDEG) en 2014. Ces deux organes contribueront à maîtriser, promouvoir et vulgariser l'utilisation des Energies Renouvelables (ENR). Par ailleurs, Djibouti dispose d'un potentiel de ressources naturelles et minérales non encore exploitées. En plus du sel, perlite, etc., l'existence de ressources naturelles diversifiées se confirme de plus en plus en république de Djibouti, comme avec la découverte de la présence d'or dans la localité de Hess Daba dans la région de Dikhil.

Ainsi, conformément aux mesures du Programme d'Action d'Istanbul, l'analyse des actions prioritaires entreprises dans le cadre de l'INDS montre que le pays dépense beaucoup d'énergie pour exploiter le potentiel exceptionnel d'énergies renouvelables disponible à Djibouti et en particulier les énergies géothermique et solaire. La priorité stratégique du gouvernement pour le développement du secteur de l'énergie est l'exploitation du potentiel géothermique qui donnerait accès à une énergie propre et à moindre coût. Mais l'exploitation de ces énergies nécessite la mobilisation d'investissements initiaux importants que le pays ne peut financer sur fonds propres et qui dissuadent aussi les partenaires au développement. C'est pourquoi, le développement des énergies renouvelables reste encore au stade de projet.

Parmi les contraintes observées dans le domaine de l'énergie, il faut mentionner la forte demande énergétique entraînée par les efforts de croissance économique et l'expansion géographique consécutive à l'urbanisation rapide de la capitale et des régions, comparée à la capacité disponible de l'EDD qui reste encore inférieure à cette demande, notamment en période de grande chaleur. La capacité totale des centrales sont de 58 mégawatts (MW) alors que la demande est estimée pour le moment à environ 70 MW. Malgré la baisse des factures d'électricité des ménages aux revenus bas (1 à 3 KVA), une mesure qui a concerné 27.000 ménages djiboutiens, soit 60% des abonnés de l'opérateur national de l'électricité, le prix du KWH (0,3 \$US) reste relativement élevé, et pèse fortement sur le budget des ménages raccordés au réseau de l'EDD. En milieu rural, le coût du kérosène pour l'éclairage et la cuisson reste également élevé. Les projections de la demande d'électricité établies par EDD tablent sur une croissance d'environ 6% par an, soit un niveau de 215 MW en 2019. Si l'on tient compte de la demande actuellement non satisfaite auprès de grands consommateurs utilisant des générateurs (bases militaires, port,...) et de la consommation potentielle des grands projets à venir, on pourrait atteindre une demande potentielle de l'ordre de 3 000 MW selon le Ministère de l'Energie.

Les appuis financiers de la part des bailleurs de fonds ont été soutenu et, en particulier, pour le financement du projet d'exploitation géothermique en 2014 (Fonds Africain pour le Développement (FAD), Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), Fonds d'Energie Durable pour l'Afrique (SEFA), Fonds d'Affectation Spéciale pour le programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP), Association Internationale de Développement (IDA, Banque Mondiale).

Au cours des prochaines années, le gouvernement s'attèlera à (i) la mise en place de la cellule chargée de la régulation électrique ; (ii) la finalisation du code de l'électricité ainsi que la formalisation et la mise en œuvre du cadre pour la participation privée dans le secteur électrique (loi cadre pour le secteur) ; et (iii) le renforcement du cadre de planification sectorielle. L'application de la loi cadre permettra notamment à des opérateurs privés – comme, par exemple, la centrale solaire du Grand Bara – de produire de l'électricité et de la vendre à l'EDD.

### **A.3 Sciences, Technologie et Innovation**

Par rapport au Programme d'Action d'Istanbul, la préoccupation majeure des PMA en dehors de celle liée au financement du développement réside dans la science, la technologie et l'innovation qui contribuent aussi sensiblement au développement à travers le processus de transformation et de production. Pour développer les capacités de production, les PMA doivent pouvoir tirer parti du transfert de technologie des pays avancés. En outre, le développement de ce secteur devrait aider à combler le fossé numérique et technologique, contribuant ainsi à éliminer rapidement la pauvreté et à assurer un développement durable.

Dans ce domaine, la République de Djibouti a pleinement misé sur la modernité et la qualité des équipements de télécommunication qui confèrent au pays le statut de plaque tournante de la région dans ce domaine. En effet, cette performance place le secteur des télécoms djiboutien au premier rang des systèmes africains tant par sa capacité d'accueil que par sa puissance d'interconnexion. L'évolution du réseau a notamment favorisé le développement du commerce, des banques et d'une manière générale des services liés au transport. La diversification des services de télécommunication s'est fortement renforcée au cours des cinq dernières années avec la mise en place de l'internet 3G.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé dans le domaine de la Recherche et le Développement à travers la création du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (en 2011) qui exerce désormais sa tutelle sur les établissements universitaires du pays : l'Université de Djibouti, le Centre d'études et de recherche de Djibouti (CERD), la Faculté de médecine, et l'Institut supérieur des sciences de la santé (ISSS). En outre, l'Université de Djibouti comprend deux instituts universitaires de technologie et une faculté d'ingénieurs inaugurée en septembre 2013.

Egalement, de part sa position géostratégique, la République de Djibouti tire profit du partage d'expertise et de transfert de connaissance. En effet, un partenariat a été conclu avec l'Université d'Addis-Abeba (2013), pour l'enseignement de la géologie et avec les Universités de Sanaa et d'Aden (Yémen), partenaires privilégiés de l'IUT, pour les études en arabe et enfin avec l'Université Cheikh-Anta-Diop (Dakar) pour les sciences humaines. De même, La coopération avec l'Agence universitaire de la Francophonie s'est intensifiée depuis 2011. La signature d'une feuille de route a été suivie d'une convention et du cofinancement régulier de missions d'enseignants et d'experts, de manifestations scientifiques et de projets de recherche (en partenariat avec le CERD), de l'ouverture à l'université du Centre numérique francophone partenaire, d'attribution annuelle de bourses de master et de doctorat et de financements de plusieurs formations « transferts. ». Pour les prochaines années, un partenariat est envisagé entre l'Université de Djibouti et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), présent à Nairobi. Et, dans le domaine de la

recherche agronomique, un rapprochement avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) permettrait certainement de dynamiser les recherches en cours à Djibouti.

Enfin, les défis à relever au cours des prochaines années reposent sur le fait que l'Université de Djibouti a jusqu'à présent dû surtout concentrer ses efforts sur l'enseignement. La diffusion, le renforcement et la valorisation de la recherche constituent logiquement la prochaine étape de sa structuration. Pour cela, les orientations du gouvernement semblent déjà suggérer que la recherche sera de préférence orientée selon les axes stratégiques de développement du pays (eau, énergie, transport, logistique). Concrètement, dans le domaine de la recherche universitaire, une politique volontariste sera mise sur pied afin de renforcer la réalisation, le perfectionnement et la valorisation des recherches des enseignants de l'Université de Djibouti. Trois mesures principales serviront ici de levier : (i) l'élaboration d'un répertoire des compétences ; (ii) la création d'un service interface entreprises-université collaborant avec la Chambre de Commerce ; et (iii) la mise en place d'une cellule de réflexion portant sur la formation doctorale à l'Université. Enfin, un partenariat entre l'Université de Djibouti et le secteur privé verra le jour au cours des prochaines années en matière de prise en charge de financement de la recherche et de bourse doctorale afin de favoriser l'innovation, faciliter les contacts, les échanges et la mise en œuvre de projets associant la recherche académique et le monde des entreprises.

#### **A.4 Développement du Secteur Privé**

Les principales mesures du Programme d'Action d'Istanbul pour favoriser le développement du secteur privé reposent sur - la promotion d'un environnement favorable au développement du secteur privé et - l'améliorer de la gouvernance des entreprises qui crée un environnement propice aux affaires.

Au cours des cinq dernières années, la République de Djibouti a davantage appuyer le développement du secteur privé à travers : (i) la mise en place d'institutions de soutien (Cadre Intégré renforcé, Office de la Propriété Industrielle et Commerciale) ; (ii) des réformes institutionnelles importantes (Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des PME, Elaboration de la Stratégie Nationale de Développement du Commerce et de celle de l'Artisanat ainsi que l'adoption du code commerce) ; (iii) le renforcement des lignes de crédits mises à la disposition des porteurs de projet de création d'entreprises (Fonds de développement économique de Djibouti, FDED) ; (iv) la mise en œuvre d'un projet industriel à Ali-Sabieh (Cimenterie) ; et (v) la création du Haut Conseil National du Dialogue Public-Privé (2012).

Dans ce cadre, l'ensemble des actions prioritaires engagées pour promouvoir le secteur et l'investissement privé ont été exécutées sous la conduite du Ministère délégué chargé du

commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation. Les actions prioritaires réalisées comme la mise en place du Cadre Intégré renforcé (CIR) et de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC) avaient pour objectif de donner un appui direct au développement du secteur privé à travers la mise en place d'institutions de soutien. En effet, le CIR a pour rôle d'aider les Pays les Moins Avancés (PMA) à s'insérer dans le commerce mondial. Dans le cas de Djibouti, le CIR a assisté efficacement le Ministère délégué au Commerce et les organismes publics et privés concernés, à mettre en œuvre la stratégie nationale du développement du commerce. Par ailleurs, L'ODPIC et l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) avaient pour rôle de faciliter le processus de création et d'enregistrement des entreprises. Ces institutions renforcent le rôle de la Chambre de Commerce (CCD) afin de contribuer à la promotion du secteur privé. Par ailleurs, le Code de commerce a été adopté en 2011. En conséquent, l'exécution de toutes ces réformes institutionnelles durant les cinq dernières années ont permis d'améliorer la compétitivité de l'économie djiboutienne, de favoriser le développement du secteur privé et l'attractivité des investissements directs étrangers.

En plus de réformes institutionnelles destinées à promouvoir l'investissement privé, le gouvernement a développé un cadre de concertation entre le secteur public et le secteur privé de façon à associer ce dernier dans l'élaboration et la planification des politiques de développement et à instaurer un climat de confiance parmi les investisseurs. Cette action est traduite par la mise en place en 2012 du « Haut Conseil National de Dialogue Public-Privé » dont l'objectif est « de veiller à la mise en place d'un environnement des affaires favorable à l'épanouissement du secteur privé en vue de contribuer à la croissance économique et à la création d'emploi ».

Par rapport à la stratégie gouvernementale couvrant la période 2015-2019, le secteur privé doit voir sa place renforcée afin de favoriser son dynamisme et la diversification économique attendue. Pour se développer, il doit jouir (i) d'un environnement des affaires plus favorable, en réduisant notamment les contraintes spécifiques aux PME/PMI et en améliorant la situation des coûts des facteurs, surtout de l'énergie ; (ii) d'une meilleure visibilité sur l'avenir (adoption de stratégies et plans d'action pour les secteurs productifs), (iii) d'institutions d'appui aux capacités renforcées et (iv) de mécanismes de dialogue permettant l'instauration d'un climat de confiance mutuelle entre l'Etat et les opérateurs privés. A cet égard, l'Etat doit envoyer des signaux forts d'un engagement en faveur du changement afin de modifier la perception des investisseurs. Par ailleurs, la Politique Nationale de l'Emploi (PNE, 2014-2024) et son plan d'actions opérationnel (2014-2018) mettent l'accent sur - la diversification économique (soutiens pour valoriser entre autres les branches du commerce, du tourisme, de l'agro-industrie, de l'industrie des matériaux de construction et des services aux entreprises et aux particuliers) et - la promotion d'une culture de l'entreprenariat, notamment auprès des jeunes diplômés, pour promouvoir l'emploi. L'objectif visé par la PNE est de porter la part du secteur privé structuré dans l'emploi total de 15,4% en 2012 à 20,4% en 2024 en favorisant la création d'environ 90 000 nouveaux emplois dans celui-ci au cours de

la période 2014-2024. Par ailleurs, des mesures complémentaires seront mises en œuvre pour bien marquer le changement d'état d'esprit de l'administration vis-à-vis du secteur privé avec, par exemple, des initiatives confirmant la volonté de transférer une part du rôle actuel de l'Etat au secteur privé, une meilleure visibilité (adoption de stratégies et plans d'action pour les secteurs productifs) ou encore le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des institutions d'appui tels que l'ODPIC ou l'ANPI. Enfin, le Gouvernement entend améliorer la contribution du secteur financier à la croissance de l'économie à travers :

- i) des solutions idoines au financement de l'économie et particulièrement celui des entreprises en approfondissant et en diversifiant les produits financiers en fonction des besoins des agents économiques du secteur moderne ;
- ii) la consolidation des institutions de micro-finance pour les micro-entreprises et différentes catégories d'actifs du secteur informel et
- iii) l'exploitation des opportunités de financement au niveau régional, telles que celles offertes par le PTA-Bank du COMESA.

Bien que des efforts importants aient été fournis durant ces cinq dernières années pour améliorer l'environnement des affaires et faciliter la création et l'installation de nouvelles entreprises, le secteur privé fait toujours face à des contraintes qui entravent sérieusement la compétitivité du pays à savoir les coûts des facteurs de production qui restent relativement élevés et particulièrement :

- i) le coût du travail constitue un volet important pour la compétitivité et une meilleure mobilisation des ressources humaines disponibles. Cependant, dans le secteur formel, le salaire mensuel de base est de 35 000 FD, soit approximativement 200 dollars, et atteint jusqu'à 3000 dollars pour un cadre supérieur et les rémunérations tendent à situer Djibouti à des niveaux de rémunération de 3 à 6 fois supérieurs à ceux observés dans la sous-région, notamment en Ethiopie. Il en résulte un handicap majeur pour la diversification du système productif. La baisse du coût réel du travail devrait être avant tout recherchée dans les gains de productivité et, le cas échéant, dans un ajustement à la baisse des cotisations sociales patronales.
- ii) Le coût exorbitant de l'énergie (0,35\$US) pénalise le développement d'un tissu industriel et érode la compétitivité du pays pour attirer des investisseurs étrangers dans le secteur manufacturier. L'interconnexion électrique entre Djibouti et l'Ethiopie qui a permis dans un premier temps d'avoir accès à une énergie hydroélectrique peu chère ne semble pas contribuer à une baisse du prix de l'électricité. La réduction du chômage massif et structurel passe par l'essor du secteur industriel car ce dernier est un grand pourvoyeur d'emplois mais, aussi, un secteur très consommateur en énergie. Or, les prix élevés de

l'électricité et le faible niveau de qualification du capital humain djiboutien, entravent l'émergence d'une industrie compétitive.

Parmi les autres défis à relever, il faudra mentionner la remarque de la CNUCED (2013) «En dépit de ces efforts, il y a encore un chevauchement des mandats de nombreuses institutions impliquées dans la promotion de l'investissement et le développement du secteur privé à djibouti. De même, les mécanismes de coordination sont insuffisants». La remarque porte sur les différentes institutions mises en place pour appuyer le secteur privé qui semblent avoir du mal à identifier de manière précise leurs domaines d'intervention créant, ainsi, un chevauchement dans leur mission.

## **B. Agriculture, Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, et Développement Rural**

Afin de palier aux obstacles (insuffisance de l'investissement dans les infrastructures physiques et effets négatifs des changements climatiques) auquel se heurte le développement agricole dans les PMA, le Programme d'Action d'Istanbul préconise d'encourager les mesures visant à : i) réduire la faim à l'horizon 2020, ii) accroître considérablement l'investissement dans les infrastructures rurales et enfin, iii) garantir l'accès à des aliments sains et à une alimentation d'urgence dans tous les pays les moins avancés.

Durant les cinq dernières années, la République de Djibouti a connu des faibles performances en matière de réduction de la pauvreté contrainte par une croissance économique dont le rythme est resté faible pendant longtemps et continue d'être freiné en particulier par la faible diversification de l'économie, le nombre limité de produits pour l'exportation, une qualification globale réduite des ressources humaines, une prééminence de l'Etat dans les secteurs de production, une faible qualité des infrastructures économiques et un coût élevé des services. De surcroît, la croissance est restée peu créatrice d'emplois et ses fruits ont été mal répartis. De même, l'incidence de la pauvreté extrême des individus n'a pas connu au cours des dix dernières années une réduction significative sur le plan statistique. Tout au plus, s'il y a eu baisse, celle-ci concerne plutôt l'intérieur du pays, ce qui n'empêche pas le reste du pays d'avoir une incidence près de 4 fois supérieure à celle de Djibouti-ville. Quant à l'insécurité alimentaire aigüe, elle n'a pratiquement pas bougé en dix ans, continuant à toucher 12% des individus en moyenne et 30% des personnes vivant en dehors de la capitale.

Malgré la mise en œuvre de nombreux programmes publics visant à améliorer la situation des différents domaines du développement social, le rythme de progression des indicateurs

permet difficilement à Djibouti d'atteindre le premier objectif millénaire de développement. Toutefois, au vu des résultats dégagés en 2012 par la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (EDAM3), l'atteinte de certaines cibles pourrait être réalisée concernant l'OMD 2 (éducation primaire pour tous), l'OMD 3 (promotion du genre et égalité des sexes) et de l'OMD 4 (réduction de la mortalité infantile) mais avec un décalage probable de quelques années (« probable +»). Il conviendra d'attendre la prochaine enquête pour disposer de statistiques sur la plupart des indicateurs concernés.

**Tableau 7: Chances de réalisation de l'OMD 1 en 2015 au regard des tendances actuelles**

Objectifs	Cibles	Réalisation
OMD 1	Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Improbable
	Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Probable

**Source :** Consultations Nationales Post-OMD 2015, PNUD-2013

Concernant le potentiel agricole dans la République de Djibouti, il repose sur une agriculture pratiquée de façon marginale dans les zones rurales puisque 10% seulement des 10 000 ha de superficie est cultivés et facilement irrigable (car la superficie totale cultivable est estimée à 120 000 ha). La production agricole nationale ne fournit que seulement 10% des besoins, en employant près de 1700 exploitants, alors que les importations sont estimées à 35 000 tonnes/an. En cela, l'économie rurale Djiboutienne se distingue radicalement des économies de la région et, plus généralement, de l'Afrique au Sud, du Sahara, où le secteur primaire représente une part significative de la production et des emplois.

En effet, les principales contraintes auxquelles l'activité primaire fait face découlent de la qualité du sol, de la disponibilité de l'eau, mais également des pratiques très récentes en matière agricole, les dégâts sur les cultures causées par les ravageurs, les insectes et les maladies. Concernant les sols cultivables, ils sont alluvionnaires ou sédimentaires, en général salés et pauvres. Quant à la disponibilité en eau, avec seulement 150mm/an de précipitation et sans aucun cours d'eau permanent, Djibouti fait face à une extrême pénurie d'eau. Plus de 95% de l'eau utilisée provient des eaux souterraines, qui s'épuisent et se salinisent rapidement, car seulement 5% du volume des précipitations s'infilte et contribue à la recharge de la nappe. En raison des sécheresses récurrentes sur l'ensemble de la région, suite aux graves déficits pluviométriques causant la perte des cheptels et des productions, la situation socio-économique et sanitaire des zones rurales s'est sensiblement détériorée au cours des cinq dernières années.

En conséquent, l'insécurité alimentaire est une des difficultés permanentes de la République de Djibouti. En dépit d'une croissance économique favorable (malgré une inflation



persistante), 42% des Djiboutiens vivent dans une extrême pauvreté dont 78% dans une pauvreté relative et le taux de chômage est extrêmement élevé (de 59% à 72% pour les classes les plus pauvres). De cette situation, les différentes enquêtes ont révélé l'urgence en matière d'insécurité alimentaire pour les zones rurales. En effet, l'insécurité alimentaire représente 6,3% de la population urbaine alors qu'elle représente 42% de la population rurale. Selon une enquête plus récente (Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence – EFSA 2013), la situation resterait critique avec près de 60 000 personnes en insécurité alimentaire modérée mais toutefois une baisse marquée de l'insécurité alimentaire sévère qui aurait notamment diminué de moitié dans les zones rurales.

Parmi les principales mesures adoptées pour lutter contre l'insécurité alimentaire, la République de Djibouti exploite 2 860 ha de terre en Ethiopie et 4 200 ha au Soudan. Ces exploitations ont permis d'avoir une production agricole supplémentaire de 5 350 tonnes (4 000 tonnes en Ethiopie et 1 350 tonnes au Soudan) qui ont eu un impact sur la couche vulnérable de la population à travers la distribution des rations alimentaires.

Quant à la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, les enquêtes nutritionnelles SMART du Ministère de la Santé en 2013 montrent que la situation nutritionnelle des enfants des moins de 5 ans s'est nettement aggravée au cours des cinq dernières années.

Face à cette urgence, le gouvernement djiboutien réagira à travers l'adoption : i) du Plan de Développement du Secteur Primaire pour la période 2011- 2018 et ii) du Programme National de sécurité alimentaire couvrant la période 2012-2017. A travers ces deux stratégies, il s'agira - de renforcer les capacités de la Direction de l'Eau et des sous directions régionales, - le développement d'infrastructure (désenclavement) facilitant l'accès et l'étude des points d'eau, - l'accroissement de la production animale, - la vulgarisation de système d'irrigation rationalisant l'utilisation de l'eau et enfin, - la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ; leur accessibilité pour les populations, y compris pour les plus vulnérables; et la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps. En outre, il est important de souligner qu'il existe dans le pays depuis 2004 un système d'alerte précoce contre la famine qui permet un suivi régulier de l'état de la sécurité alimentaire et de la malnutrition dans le pays en favorisant une réponse efficace aux situations de crise.

D'autres initiative ou programme du gouvernement seront marqués par : i) la création en 2011 d'une Société djiboutienne de sécurité alimentaire (SDSA) et d'un Fonds national de sécurité alimentaire en vue de valoriser des réserves de terres fertiles acquises au Soudan (5000 tonnes pour le sorgho) et en Ethiopie (3000 tonnes pour le blé) afin d'approvisionner le marché national ; ii) la Suppression des taxes pour faire baisser les prix des denrées et subventions des prix des produits de première nécessité ; iii) l'Engagement de plusieurs projets ciblés sur la mobilisation des eaux de surface et la gestion durable des

terres et, enfin, iv) la mise en œuvre de programmes d'assistance alimentaire d'urgence, de projets « Vivres Contre Travail » ou d'autres initiatives visant à lutter contre l'insécurité alimentaire (coupons alimentaires ; transferts monétaires inconditionnels pour les régions de l'intérieur,...). En 2012, ces dernières initiatives ont permis d'assister environ 20 000 ménages, soit 116 000 personnes. Et pour l'année 2013, le Secrétariat d'Etat chargé de la Solidarité Nationale a intensifié ses efforts en apportant une assistance alimentaire à plus de 30 000 ménages, soit au total 174 000 personnes à travers les programmes de filets sociaux.

### **C. Commerce**

De par sa contribution au développement économique, le commerce est considéré comme une priorité dans le Programme d'Action d'Istanbul. Parmi les principales mesures en faveur du développement du commerce, le Programme d'Action d'Istanbul retient : i) la coopération régionale, notamment sous la forme de l'intégration commerciale régionale et d'autres accords et ii) l'amélioration de l'efficacité, l'efficacité et la transparence des institutions et des processus afin de faciliter le commerce et d'améliorer les normes et le contrôle de la qualité. Les autres mesures étant considérées comme transversaux et interviennent au niveau des capacités de production, diversification économique et développement du secteur privé (analysés précédemment dans le paragraphe A).

La politique commerciale de la République de Djibouti a été développée et poursuivie à travers divers documents de stratégie de développement national à savoir : i) l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS, 2008-2012), ii) la Stratégie Nationale de Développement du Commerce (SNDC) mise en place en février 2010, ii) la Vision Djibouti 2035 et son plan d'action, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE, 2015-2019).

Par ailleurs, la République de Djibouti est historiquement membre de plusieurs organisations commerciales. En effet, le pays est membre de l'OMC depuis le 31 mai 1995. Il a signé des accords commerciaux régionaux (COMESA) et prend part à diverses négociations (APE, OMC). Djibouti est aussi membre (depuis 1978) de l'organisation de la Conférence Islamique (OIC) qui est une organisation intergouvernementale de solidarité et entraide à caractère religieux, mais qui a aussi des perspectives politique, économique, sociale et culturelle<sup>1</sup>. Concernant l'AGO, la République de Djibouti est devenue éligible aux avantages généraux

---

<sup>1</sup> Djibouti est aussi membre de la Communauté des Etats sahélo-sahariens et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'Union Africaine.

prévus par l'AGOA le 2 octobre 2000, mais pas encore à ceux spécifiques au textile et à l'habillement. Étant membre des PMA, la République de Djibouti bénéficie d'un traitement préférentiel sur de nombreux marchés et bénéficie de certains avantages dans le système commercial international. Il s'agit notamment de l'accès en franchise de droits de douane aux marchés des pays industrialisés octroyés par le biais du Système Généralisé des Préférences (SGP). Actuellement, la République de Djibouti est en train de négocier un accord de partenariat économique (APE) avec l'UE en tant que pays membre du COMESA. Indépendamment de cet accord, Djibouti étant un PMA, le pays continuera de bénéficier des préférences octroyées par l'UE sous l'initiative "Tout Sauf les Armes" mise en œuvre depuis mars 2001 et qui accorde un accès en franchise de droits et de contingents à tous les produits, sauf les armes, importés des PMA par l'UE. Cependant, le pays tire des avantages limités de ces préférences en raison du faible volume d'exportations et du fait que les exportations de Djibouti sont essentiellement composées de produits primaires entrant déjà en franchise de droits au niveau de la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF).

Cette adhésion aux différentes organisations internationales traduit la prise de conscience par le gouvernement que le commerce (international, régional et national) offre de nouvelles opportunités de développement qui peuvent générer une croissance accélérée étant tout à la fois inclusive et durable. Par ailleurs, une meilleure intégration de l'économie Djiboutienne dans les flux du commerce international passe par l'amélioration du cadre institutionnel de l'Etat. Pour cela, le gouvernement djiboutien s'est attelé à améliorer ces dernières années le cadre institutionnel par des textes qui devraient induire une meilleure efficacité et visibilité des institutions formelles. A titre d'exemple, Djibouti s'est doté en 2012 d'un nouveau Code du Commerce qui s'est substitué au Code français du droit des affaires datant de 1807. Cependant, beaucoup reste à faire. Toutes ces réformes ont contribué à améliorer le climat des affaires en attirant des nouveaux investissements étrangers. De 2012 à 2014, le classement de Djibouti au titre de l'indice Doing Business de la Banque Mondiale s'est sensiblement amélioré car il est passé du 170<sup>ème</sup> au 160<sup>ème</sup> rang.

Depuis la dernière étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC, 2004), le travail effectué dans le cadre d'évaluation à mi-parcours (2010-2013) de la Stratégie Nationale du Développement du Commerce (SNDC) en janvier 2014 a révélé que la République de Djibouti a connu une évolution favorable mais insuffisante en regard des défis associés au besoin de création d'emplois pour une population qui croît au rythme de 2,5 % par an. Cependant, quelques grands projets phares ont été réalisés au cours de la décennie écoulée mais avec des retombées sur le système productif qui se sont en général avérées inférieures à ce qui était escompté.

Par ailleurs, le rapport de la CNUCED sur l'examen de la politique d'investissement (2013), confirme que l'économie Djiboutienne a enregistré, à partir des années 2000, un afflux massif d'IDE principalement en provenance des pays du Golfe, notamment de l'émirat de

Dubaï. Ces investissements s'inscrivent dans la stratégie du gouvernement de faire de Djibouti une plateforme d'échanges et de services pour la région. Ils ont permis d'augmenter les capacités du port, à la fois pour le trafic entrant principalement à destination de l'Ethiopie et le trafic de transbordement, car la capacité du terminal est de 1,5 million d'unités d'équivalent vingt pieds (2012) ; ils ont accru l'efficacité des services portuaires et ont abaissé les coûts de transport. Ces opérations ont également encouragé d'autres investissements privés dans les services, tels que l'approvisionnement de navires militaires étrangers et l'installation d'une unité de quarantaine pour la réexportation de bovins principalement vers le Golfe.

Aussi, il semble qu'il y ait eu un changement important au niveau des pays d'origine des importations de Djibouti avec une présence croissante des pays d'Asie à partir de 2010, notamment la Chine, l'Inde et l'Indonésie. Les importations en provenance de la région restent faibles ou quasi-inexistantes, sauf pour les denrées alimentaires en provenance de l'Ethiopie, puisque les principaux fournisseurs de Djibouti sont localisés en Europe et en Asie. Une telle initiative de la part du gouvernement a pour finalité de diversifier les fournisseurs et de réduire la dépendance.

Cependant, le grand afflux d'IDE en provenance des pays du Golf est principalement destiné aux secteurs à forte intensité du capital créateurs d'emploi réduit et sélectif. Des actions visant une création d'emploi transversale qui toucheraient tous les groupes sociaux doivent être entamées rapidement. Cela semble être urgent compte tenu du taux de chômage très élevé (+ 50 % de la population Djiboutienne) et qui touche particulièrement les jeunes (70 % pour les jeunes de moins de 30 ans). De ce fait, des mesures sont nécessaires pour créer des activités productives et inclusives pour cette tranche de la population, actuellement largement défavorisée, par des actions visant la création des PME, ainsi que des entreprises de taille moyenne, à travers une augmentation de la valeur ajoutée des produits exportés, l'agrégation aux chaînes de valeurs internationales, combinée à une politique qui favorisera la formation professionnelle et une meilleure éducation secondaire et tertiaire au niveau national.

Le gouvernement a désormais conscience de ces insuffisances et entend œuvrer à leur réduction à travers la promotion des secteurs porteurs à savoir : - le port, auquel s'adjoignent toutes les activités de transport et de logistique ; le secteur de la finance et des télécommunications ; le développement du tourisme ainsi que la pêche. La vision du développement paraît donc pertinente quant au choix des filières porteuses susceptibles de stimuler une croissance inclusive appelant probablement un taux de croissance de l'ordre de 5 à 6 % par an. Sans cette performance productive, le pays sera confronté à un défi majeur d'absorption des flux entrants de sa population active sur le marché du travail et de résorption d'un chômage qui atteint aujourd'hui le seuil des 50 %.

Aussi, l'impact des infrastructures portuaires ne semblent pas faire bénéficier le pays d'une part importante dans le commerce régional. Le faible classement de Djibouti – 154<sup>e</sup> sur 160 pays répertoriés - au titre de l'Indice de Performance Logistique (IPL) 2014 de la Banque Mondiale rappelle les efforts importants devant être consentis pour étoffer la qualité de la chaîne de valeur multimodale djiboutienne. Cette note place la République de Djibouti loin derrière ses concurrents portuaires régionaux que sont le Kenya (74<sup>e</sup>), la Tanzanie (138<sup>e</sup>) et les Emirats Arabes Unis (Dubai, 27<sup>e</sup>). La dégradation de la note du pays touche tous les critères pris en compte par la Banque Mondiale, traduisant l'importance des coûts et des délais supportés par les opérateurs économiques pour accéder au marché international. De ce fait, la part de marché de Djibouti dans le trafic régional a été réduite à des volumes négligeables, entre 1,5 % et 3,5 %. Avec les nouvelles installations, à savoir le terminal à conteneurs de Doraleh depuis 2009, une croissance du trafic s'observe due à l'arrivée des grandes lignes maritimes.

Enfin, dans le domaine réglementaire et institutionnel, une meilleure intégration de l'économie Djiboutienne dans les flux du commerce international passe par l'amélioration du cadre institutionnel de l'Etat. Pour ce qui est de la protection des investisseurs, le gouvernement doit s'atteler à améliorer l'environnement des affaires en renforçant le dispositif juridique afin d'apporter une meilleure protection des investisseurs car sur les sept années considérées dans le tableau ci-dessous, le rang du pays est passé de la 168<sup>e</sup> à la 182<sup>e</sup> place. De même, il faudra apporter davantage d'amélioration au niveau de l'exécution des contrats qui demeure très difficile. Les statistiques les plus sensibles montrent que l'environnement institutionnel demeure très pénalisant pour le développement des affaires. En cas de litige, le droit n'est rendu qu'à l'issue d'un interminable délai, près de 3 ans et demi, 1225 jours sans aucune évolution notable depuis 2007. Il s'agit des délais les plus longs de la sous-région. Le nombre de procédures est également très élevé et le coût de l'intervention d'une justice formelle n'absorbe pas moins de 34 % de la valeur de la créance donnant lieu au procès.

Tableau 8 : Djibouti et la facilitation des affaires : la création des entreprises et la protection des investisseurs

Exécution des contrats	Année		Protection des investisseurs (indices de 0 à 10)	Année	
	2007	2014		2007	2014
<b>Djibouti</b> (rang)	169	163	<b>Djibouti</b> (rang)	168	182
Procédures (nombre)	59	40	Divulgation information	5	5
Délai (jours)	1225	1225	Responsabilité dirigeants	2	2
Coût (% créance)	27	34	Facilité poursuite actionnaires	0	0
			Protection des investisseurs	2,3	2,3
<b>Ethiopie</b> (rang)	82	44	<b>Ethiopie</b> (rang)	118	52
Procédures (nombre)	30	38	Divulgation information	4	3
Délai (jours)	690	530	Responsabilité dirigeants	4	4
Coût (% créance)	14,8	15,2	Facilité poursuite actionnaires	5	3
			Protection des investisseurs	4,3	3,3
<b>Kenya</b> (rang)	67	151	<b>Kenya</b> (rang)	60	98
Procédures (nombre)	25	44	Divulgation information	4	3
Délai (jours)	360	465	Responsabilité dirigeants	2	2
Coût (% créance)	41,3	47,2	Facilité poursuite actionnaires	10	10
			Protection des investisseurs	5,3	5
<b>Maurice</b> (rang)	109	54	<b>Maurice</b> (rang)	11	12
Procédures (nombre)	37	35	Divulgation information	6	6
Délai (jours)	630	529	Responsabilité dirigeants	8	8
Coût (% créance)	15,7	25	Facilité poursuite actionnaires	9	9
			Protection des investisseurs	7,7	7,7
<b>Yémen</b> (rang)	37	85	<b>Yémen</b> (rang)	118	138
Procédures (nombre)	37	36	Divulgation information	6	6
Délai (jours)	360	645	Responsabilité dirigeants	4	4
Coût (% créance)	10,5	26,5	Facilité poursuite actionnaires	3	2
			Protection des investisseurs	4,3	4,0

Source : Banque mondiale, Doing business 2014. Note: 175 (189) pays inclus en 2007 (2014).

Cependant, il ne faut pas occulter les efforts du gouvernement pour remédier à ces difficultés en adoptant les mesures suivants :

- L'augmentation du nombre des magistrats ;
- La nette amélioration des conditions de travail du personnel judiciaire ;
- L'augmentation du nombre des avocats ;
- La réforme de la Cour Suprême.

A ces mesures, il faudra aussi signaler le projet de gouvernance pour le développement du secteur privé qui comporte un important volet sur la justice commerciale. Les activités planifiées dans ce cadre sont :

- La réforme du Code Civil et du Code de Procédure Civile qui date de la période coloniale ;
- La formation des magistrats ;
- La création d'une bibliothèque moderne et numérique au sein du palais de justice ;
- La mise en place d'un système des données fiables au niveau des juridictions.

## D. Produits de base

Malheureusement, la République de Djibouti n'exporte pas de matière première compte tenu des caractéristiques économiques et climatiques. Cependant, les données statistiques des exportations de Djibouti présentent des montants qui semblent plus près du potentiel de l'économie réelle avec un montant total de 155 millions \$ en 2009 et de 65 millions \$ en 2012. Les exportations sont très concentrées sur quelques lignes tarifaires. En effet, les dix premières lignes capturaient 92 % des exportations totales en 2009 et 81 % en 2012. La composition de ces exportations en 2009 étaient constituées entièrement par des produits liés à l'industrie automobile et du pétrole alors qu'en 2012. Les cinq premières lignes tarifaires représentant 74 % des exportations étaient composées de produits agricoles, plus particulièrement de bétail et de café, ressemblant ainsi davantage à de la réexportation depuis l'Ethiopie qu'à de l'exportation des produits originaires de Djibouti. En effet, si 12,5 millions de dollars d'ovins vivants ont été exportés en 2013, on enregistre simultanément des importations en provenance de l'Ethiopie à hauteur de 8 millions de dollars depuis l'Ethiopie.

Une recommandation qui ressort donc de cette analyse est de mettre en place un système fiable de statistiques qui permette de distinguer les produits importés de manière définitive pour la consommation, des produits en transit ou transbordés, et de vérifier l'origine des marchandises dans la mesure du possible et ce, sans créer de nouvelles entraves aux échanges ou coûts supplémentaires.

## **E. Développement Humain et Social**

Le Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020) souligne le caractère multidimensionnel de la pauvreté et de la faim sur le progrès de développement humains entravant ainsi l'accès aux services sociaux que sont l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. Aussi, la pauvreté et la faim créées une situation d'exclusion et de marginalisation des groupes vulnérables de la population telles que les femmes, les jeunes, les personnes âgées en réduisant leur capacités d'accéder aux facteurs de productions pour s'insérer pleinement dans la vie active afin de jouer un rôle social au sein de leur communauté.

### **E.1 Education et Formation**

Reconnaissant une amélioration du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire dans les PMA, le Programme d'Action d'Istanbul préconise d'accentuer les politiques d'éducation et formation au niveau de la qualité et du taux d'achèvement. De même, le Programme d'Action d'Istanbul accorde une attention particulière sur les mesures à mettre en œuvre afin

d'éliminer les inégalités au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur bien que des améliorations de la réduction des inégalités soient constatées dans le primaire.

Au niveau de la République de Djibouti, ces mesures étaient parmi les principales préoccupations discutées lors de l'organisation des Etats généraux de 1999 qui fut un tournant décisif pour le secteur de l'éducation. A partir de cette date, le pouvoir public a entrepris des grandes réformes structurelles et institutionnelles pour moderniser le Système Educatif Djiboutien dans son ensemble. Par la suite, le Gouvernement a formulé la Loi d'Orientation du Système Educatif de N° 96/AN/00/4e L du 10/08/2000 et le nouveau Schéma Directeur de l'Education pour la période 2010-2019 accompagné d'un Plan d'actions pour la période 2014-2016. Ces mesures ont permis d'édifier davantage le Système Educatif Djiboutien. Car la politique du secteur s'est inscrite depuis plus d'une décennie dans la recherche de l'Education Universelle et de l'atteinte des cibles éducatives des OMD. L'accès à l'éducation, notamment pour les plus pauvres, a sensiblement progressé grâce à une politique volontariste d'investissement dans le capital humain et les mesures de gratuité des frais d'inscription dans les écoles primaires publiques appliquées à l'échelle nationale. Suite à l'adoption en 2000 d'une loi instaurant l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans, les autorités ont mobilisé des moyens importants pour démocratiser l'accès à l'éducation. Ainsi, sur la période 2000-2014, les dépenses publiques du secteur ont représenté en moyenne 8% du PIB et 22% du budget de l'Etat. Egalement, il faut mentionner l'édition locale des manuels propres à Djibouti qui a sans doute profité à l'économie Djiboutienne. Pour exemple, l'achat des manuels de secondaire coûtaient chaque année à l'état 140 000 000 Fdj. Donc sur la période du plan éditorial, il ya eu une économie de 2,5 milliards de Fdj.

En effet, l'accroissement de l'offre, fondé sur une multiplication des infrastructures, a été prédominant dans la politique du secteur, avec en outre des mesures complémentaires d'incitation à la scolarisation des filles. Entre 2003 et 2013, les infrastructures ont triplé pour le préscolaire (nombre d'écoles passé de 11 à 34). Le nombre de salles de classe pour le primaire est passé de 734 à 1050 sur la même période, avec un total de 181 écoles, incluant un apport significatif de l'enseignement privé (38 écoles accueillant 8163 élèves). Quant à l'enseignement secondaire, il s'appuie aujourd'hui sur 48 établissements, dont 10 lycées publics. Cette progression d'ensemble cache cependant des dynamiques variables selon les ordres d'enseignements. Ainsi, l'enseignement technique et de la formation professionnelle a peu évolué jusqu'à très récemment.

Toutes ces réalisations accomplies ont permis d'améliorer les indicateurs au niveau du système éducation de la République de Djibouti.

Concernant l'enseignement primaire, les effectifs sont passés de 56 667 élèves en 2006-2007 à 64 319 élèves pour la rentrée 2015-2016. Les établissements privés, situés essentiellement à Djibouti ville, accueillent plus de 50% des effectifs. Pour sa part, le taux



brut de scolarisation a progressé rapidement, passant de 68,3% en 2007-2008 à 82,2% en 2013-2014, avec une amélioration notable de la parité des sexes (0,86), les filles représentant désormais 46,4% des effectifs du primaire. Egalement, il faut souligner une mesure phare de l'éducation nationale à savoir la baisse du nombre d'élèves par salle (entre 40 et 50 élève contrairement aux années précédemment où les élèves étaient au nombre de 63 par salle).

Par rapport à l'enseignement moyen, l'effectif des élèves est passé de 24 654 à 37 214 sur la période 2007-2013. L'accroissement du nombre des élèves a conduit à une surcharge des salles de classe (ratio élèves/classe de 63,1) et à un taux de redoublement assez important (le nombre de redoublants étant passé de 1925 à 3275 en 2013). Le taux brut de scolarisation s'est établi à 58,4% contre 46,2% en 2007. La parité fille/garçon a de son côté progressé pour s'établir à 0,80 (44% des filles) mais elle reste toujours faible dans les régions où elle a évolué de 36 % à 58% sur la même période.

S'agissant de l'enseignement secondaire, le nombre d'infrastructures a augmenté pour atteindre un total de 28 établissements (10 du public et 18 du privé). L'effectif total est de 18 667 élèves, dont 16 434 élèves pour le secteur public. Le taux brut de scolarisation est passé de 13,3% en 2003-2004 à 39,6% en 2013-2014. La parité fille/garçon au secondaire est de 0,76 et le ratio élève/salle de classe ressort à 65,3.

Dans le domaine de la formation technique et professionnelle, le sous-secteur de l'enseignement technique compte, fin 2014, 7 lycées techniques (6 lycées d'enseignement technique et 1 lycée consacré aux métiers de l'hôtellerie). Les effectifs ont progressé sensiblement pour atteindre 2728 élèves pour l'année 2013-2014 contre 2338 élèves l'année précédente soit une hausse de 17,1%. La progression de l'enseignement technique reste néanmoins difficile compte tenu de son coût actuel (actuellement 4 fois supérieur à celui de l'enseignement général).

Cependant, la formation technique et professionnelle continue de souffrir d'une offre insuffisante malgré l'ouverture du secteur de l'enseignement à des privés et au secteur associatif qui se consacrent également à l'enseignement professionnel dispensé à la fois dans des foyers sociaux pour filles situés à Tadjourah, Obock, Ali-Sabieh et Arta ainsi que dans des centres d'apprentissage pour garçons localisés à Djibouti-ville et Tadjourah. Au total, le pays comptabilise huit établissements de formation technique et professionnelle dont les principales sont : - le Centre de formation professionnelle pour les adultes (CFPA), - l'Ecole ménagère de Boulaos, et - le Centre de formation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de Damerjog, ouvert depuis 2012 et disposant d'antennes à Dikhil (filière horticulture) et à Obock (filière pêche). Il est prévu l'ouverture prochaine d'un Centre de formation Professionnelle pour l'emploi et l'entreprenariat de Balbala (CFPEE). Par ailleurs, ces centres de formation coexistent avec un Service National Adapté qu'il convient de mentionner son rôle entre 2004 et 2014 pour la formation et le recrutement de 4 100

jeunes (dont 85% ont aujourd'hui un emploi) dans un cadre militaire en partenariat avec les lycées d'enseignement professionnel et les centres de formation. La formation professionnelle des jeunes déscolarisés connaît aussi une évolution significative depuis la rentrée 2014-2015. Une étude prospective a été menée sur le terrain dans la capitale et les cinq (5) régions du pays. Elle a permis de relever les qualifications nécessaires aux besoins du marché de travail et de décliner un plan de formation professionnelle cohérent et pertinent. La mise en œuvre de ce plan a donné lieu à des actions de formations ciblées sur différents métiers porteurs tels que agents de sécurité, conduite routière, etc. donnant ainsi à plus de 1270 jeunes la possibilité de s'insérer dans le tissu socioéconomique du pays. Par ailleurs, un programme d'accompagnement des sortants de l'enseignement technique (PAS) est mis en place et qui se matérialise par une insertion des jeunes sortants dans une entreprise et placés sous la tutelle d'un tuteur afin d'accroître leur employabilité. Ce programme concerne pour le moment 240 jeunes diplômés de l'enseignement technique.

Toutefois, la performance du secteur éducatif djiboutien continu d'être affectée en 2014 par les facteurs suivants : - La pertinence et la qualité du système éducatif qui demeurent faibles avec des taux limités d'insertion des sortants sur le marché du travail, - fortes déperditions scolaires, - insuffisances des acquis masqués par un fort taux de transition entre enseignements primaire et secondaire, - faible adéquation de l'apprentissage au marché du travail. Un autre défi est celui de la parité, même si des progrès très importants ont été réalisés surtout dans le Fondamental. En effet, la parité filles/garçons a évolué rapidement avec en 2013 un taux de 0,86 dans l'enseignement primaire et de 0,80 dans l'enseignement moyen. Cependant, l'accès des filles reste encore très nettement en-deçà de celui des garçons dans l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire, surtout dans les régions de l'intérieur. Malgré la poursuite des programmes d'alphabétisation sous l'égide du ministère en charge de la promotion de la femme, les écarts hommes/femmes constatés dans les taux d'alphabétisation demeurent importants. Il convient de relever l'importance de la mise en place d'un programme national d'alphabétisation surtout en langues nationales.

Enfin, l'enseignement supérieur a connu une forte augmentation des effectifs qui est passé de 461 étudiants en 2001 à plus de 7400 en 2015. En matière de certifications et de diplômes, l'Université a adopté le système Licence-Master-Doctorat et dispense des enseignements généraux et professionnels de premier cycle. Fin 2013, l'Université offrait 29 filières de formation avec un corps d'enseignants qui a été renforcé à environ 200. Les capacités d'accueil ont été également accrues et la mobilité des étudiants a été organisée grâce aux bus de transport universitaire. En 2013, un troisième site a été inauguré qui comprend deux nouveaux amphithéâtres de 500 places, et 5 salles de cours de 150 places, ce qui représente une augmentation de la capacité d'accueil de l'UD de 30% en nombre de places. Pour sa part, l'école de médecine, ouverte en 2007, comporte aujourd'hui un effectif de 206 étudiants (dont 38 en 1<sup>ère</sup> année d'internat et 21 en 2<sup>e</sup> année). Les premiers médecins entièrement formés en République de Djibouti sont sortis de cette faculté début

2015. Cependant, malgré tous ces efforts, il faut noter la faible insertion des sortants de l'Université de Djibouti sur le marché de travail.

## **E.2 Population et Soins de Santé Primaire**

Pour palier aux insuffisances de l'offre sanitaire dans les PMA telles que l'insuffisance des ressources humaines nécessaires, de centre de soins, de matériels et de fournitures appropriées, d'approvisionnement en médicaments...etc. le Programme d'Action d'Istanbul envisage d'œuvrer pleinement à la réalisation de l'accès universel aux services de santé en adoptant des approches efficaces, multisectorielles et intégrées pour assurer l'accès de tous à la santé. Pour cela, le Programme d'Action d'Istanbul encourage les PMA à i) poursuivre l'exécution des plans nationaux de développement sanitaire en mettant l'accent sur les mesures prioritaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la santé (objectifs 4, 5 et 6), ii) renforcer la capacité des systèmes de santé nationaux, y compris par la formation de professionnels de la médecine et de personnel sanitaire et iii) s'efforcer d'améliorer le système de santé national en allouant les ressources nécessaires et en instaurant des mesures d'incitation pour retenir le personnel de santé national.

Dans le domaine de la santé, la République de Djibouti a entrepris plusieurs réformes nécessaires d'une part à l'extension de l'accessibilité physique et financière des prestations de santé et, d'autre part, à la qualité des prestations dans le but de contribuer à améliorer l'état de santé des populations. L'élaboration d'un plan directeur décennal de développement du secteur de la santé pour période 2002-2011 sera assortie d'un premier plan quinquennal (2003-2007) conçu dans une approche multisectorielle et multidisciplinaire avec la participation de l'ensemble des intervenants aux différents niveaux du système de santé. L'évaluation finale de ce plan permettra d'élaborer le second Plan de Développement Sanitaire de 2008-2012 et, par la suite, le PNDS pour la période 2013-2017.

Concernant, les capacités d'offre de services de santé, elles ont été renforcées par la mise en place de nouvelles infrastructures. Concrètement, le système de santé par district devenu ainsi santé par région a permis l'élargissement de l'offre sanitaire puisque le nombre de structures sanitaires de base est passé de 35 à 43 et celui des pharmacies communautaires de 5 à 12 entre 2005 et 2014. Par ailleurs, l'accessibilité géographique des établissements sanitaires s'est donc sensiblement améliorée à travers :

- des équipes mobiles à Djibouti-ville et dans les régions de l'intérieur qui ont été mises en place ;
- le déploiement des médecins dans les postes de santé des villages reculés ;

- L'installation du réseau Wimax à Obock ville et Dihkil qui a grandement facilité le travail des médecins en poste dans les régions à travers les consultations à distance des médecins spécialistes en poste à Djibouti, dans le domaine de la cardiologie, ophtalmologie, radiologie pour interpréter les imageries médicales ;
- des équipements de laboratoire et d'imagerie médicale ont été installés à l'Hôpital général Peltier ainsi qu'un nouveau pavillon au centre Dar El Hanan, exclusivement dédié à la santé maternelle et infantile, et un hôpital régional à Arta.

En outre, la politique nationale de santé va s'atteler à palier à l'insuffisance du personnel par un accroissement des effectifs dans le secteur public de la santé. Sur la période 2010-2014, l'effectif global a augmenté de plus de 47%, celui des médecins spécialistes (toute spécialisation confondues) de 95% et celui des médecins généralistes a été multiplié par 4. De même, les effectifs des infirmiers d'Etat et des sages-femmes ont augmenté respectivement de 20% et 47% pour la même période.

Ces efforts incessants ont abouti à une amélioration de la prise en charge de la santé maternelle, de l'enfant et des maladies infectieuses (VIH/SIDA, Paludismes, Tuberculose) et chronique (diabète, cardio-vasculaire....). En effet, l'amélioration des capacités de l'offre sanitaire a permis d'améliorer sensiblement les indicateurs de la santé. Ainsi, le taux de la mortalité infantile (TMI, enfants de moins de un an) est passé de 98,8 pour mille à 58,0 pour mille entre 2002 et 2012. De même, le taux de mortalité infanto-juvénile (TMIJ, enfant de moins de 5 ans) est passé de 127,0 pour mille à 67,4 pour mille entre 2002 et 2012. Par ailleurs, les programmes élargis de vaccination et, notamment, le programme de vaccination élargi (PCIME) a permis un renforcement humain dans les centres de soins communautaires. Ce dispositif de stratégies pour les vaccinations de routine (BCG, Polio et Rougeole) a permis une augmentation de la couverture pour les vaccins PENTA/Polio et Rougeole et BCG. Cette couverture vaccinale a été améliorée grâce à l'utilisation de nouveaux vaccins (pneumocoque) et à une stratégie mobile dans les zones périurbaines de Djibouti-ville et les régions de l'intérieur. De ce fait, le pourcentage d'enfants ayant complété leur calendrier vaccinal a augmenté de 32,9% en 2002 à 37,1% en 2012 (pour les enfants âgés de 12 à 23 mois).

Aussi, le pays a enregistré des résultats encourageants en matière de soins maternels car la couverture pour les soins maternels a progressé. Pour exemple, l'augmentation de la proportion des accouchements dans les établissements de santé a augmenté de 74,2% en 2002 à 88,9% en 2013. En outre, le gouvernement vient d'adopter en septembre 2015 le « Protocole de deux ans » de l'ONUSIDA consistant à éliminer la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant. Ce dispositif complète la gratuité des soins offerts aux personnes affectées par le VIH/SIDA dans le pays.

Enfin, la lutte contre les maladies endémique et pandémique constituent un volet important de la politique du gouvernement. Le taux de détection des cas de tuberculose (% , toutes les formes) est passé de 70% à 58% entre 2011 et 2013 avec une incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes) qui est restée sur la période 2011-2013 autour de 620. S'agissant de la prévalence du paludisme, il a été renforcé à travers la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide (51,2% des ménages en milieu rural possèdent des moustiquaires imprégnées d'insecticide contre 21,4% en milieu urbain). L'intensification de la lutte contre le Sida sera davantage axée par la couverture gratuite de la thérapie antirétrovirale car le nombre des patients sous traitement ARV est passé de 816 en 2008 à plus de 1500 en 2013 (traitement ARV). Malgré la disponibilité des services de prise en charge médicale, le taux de couverture de l'accès aux soins des personnes vivant avec le VIH est estimé à 22%. Il demeure faible et constitue une carence importante par rapport à l'option de l'accès universel aux soins.

Dans le domaine de la mobilisation des ressources financières au profit du secteur de la santé, des efforts restent à fournir conformément au deuxième volet du Programme d'Action d'Istanbul concernant les dépenses de l'Etat allouées à ce secteur. Par rapport à la République de Djibouti, la part du budget du Ministère de la santé dans le budget de l'Etat, y compris le financement extérieur, a baissé de deux points passant de 10,7 en 2008 à 8,6 en 2014, loin de l'objectif des 15% annoncé dans la Déclaration d'Abuja de 2001.

Pour conclure par rapport aux politiques de santé et d'éducation, la République a fait d'énormes progrès au niveau de la santé et de l'éducation. Au vu des résultats de la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (EDAM3) en 2012, l'atteinte de certaines cibles pourrait être réalisées concernant l'OMD 2 (éducation primaire pour tous), l'OMD 3 (promotion du genre et égalité des sexes) et de l'OMD 4 (réduction de la mortalité infantile) mais avec un décalage probable de quelques années (« probable + »).

**Tableau 9 : Chances de réalisation des OMD en 2015 au regard des tendances actuelles**

Objectifs	Cibles	Réalisation
<b>OMD 2</b>	Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Probable +
<b>OMD 3</b>	Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Probable +
<b>OMD 4</b>	Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Probable +

<b>OMD 5</b>	Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Probable +
<b>OMD 6</b>	Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Probable +
	Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Probable +

Source : Consultations Nationales Post-OMD 2015, PNUD-2013

Les taux bruts de scolarisation (OMD2) ont fortement progressé depuis 15 ans du niveau primaire au niveau secondaire pour se situer aux alentours de 84%. Il en est de même pour les indicateurs liés aux taux d'admission et d'achèvement. En revanche, le taux d'alphabétisation reste de 45 points en deçà de la cible fixée pour 2015. De même, les progrès sont majeurs en ce qui concerne la parité filles/garçons (OMD 3), notamment dans le primaire (où cette parité est déjà pratiquement atteinte) mais aussi dans le secondaire et supérieur (parité proche de 70% en 2009).

Pour la réalisation des OMD 4, 5 et 6, les progrès sont avérés pour la mortalité des enfants de moins de 5 ans (passée de 127‰ à 68‰ en l'espace de dix ans). Il en est de même pour la mortalité maternelle réduite d'environ 50% depuis 2000 mais encore nettement au-dessus de la cible définie pour 2015 ou pour les taux de prévalence du VIH/SIDA et de la tuberculose.

Ces progrès enregistrés dans le domaine de la santé ne doivent pas occulter les défis que le système de santé doit faire face pour atteindre concrètement les objectifs des OMD. La promotion de la santé est confrontée à des contraintes diverses. Outre l'existence d'un profil épidémiologique favorable, les acteurs font face à l'insuffisance des ressources allouées aux activités de santé et à la mauvaise image des services de santé. Le secteur privé n'est pas suffisamment pris en compte dans les politiques. Concernant la pandémie du VIH – SIDA, les contraintes majeures à la réduction du phénomène demeurent la grande pauvreté des ménages, les considérations coutumières et religieuses et le phénomène de migration. Il faut également souligner la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles et de certaines pratiques traditionnelles néfastes qui ne favorisent pas la situation sanitaire. D'autres défis restent ainsi à relever - pour consolider les acquis et poursuivre l'élargissement de l'accès aux soins des populations, notamment dans les zones rurales et les zones urbaines défavorisées et - améliorer la situation nutritionnelle des enfants. Sur ce plan, l'extension de la protection sociale récemment engagée avec l'instauration d'une assurance maladie universelle représente une avancée majeure pour résoudre la question de l'accessibilité financière aux soins.

### **E.3 Promotion de la jeunesse**

La jeunesse constitue un atout pour le développement économique, en particulier dans les PMA. Ces derniers disposent d'une population jeune (60% de la population a moins de 25 ans). Pour le Programme d'Action d'Istanbul, le potentiel de ces jeunes devrait être maximisé, notamment en leur permettant d'avoir accès sans restriction à l'enseignement et à l'emploi productif à travers le processus éducatif et une meilleure adéquation entre emploi et formation. Ces mesures se complètent par le renforcement du rôle des jeunes à la vie de la société civile et la prise de décision.

Au niveau de la République de Djibouti, la question de l'insertion des jeunes dans la société et la vie active se pose avec acuité et à une vaste échelle. Face à cette réalité, l'Etat a mis en œuvre des stratégies au bénéfice des jeunes, ceux que le système éducatif a écarté et dont les conditions d'existence se trouvent dégradées en raison d'une insertion précaire dans la vie active. Cette volonté affirmée par les pouvoirs publics va donner naissance à une multitude d'initiatives pour mieux insérer les jeunes dans la société. Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, le gouvernement va élaborer un document cadre de politique de la jeunesse, renforcer les capacités de l'Agence Nationale, de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (AENFIP) et développer l'éducation complémentaire, la formation professionnelle et la formation des compétences de vie courante des jeunes. Au cours des cinq dernières années, la politique du gouvernement en faveur des jeunes sera encadrée par deux cadres de référence à savoir – la Politique nationale de la Jeunesse, des Sports et Loisirs (2008-2017) et - Programme de Développement de la Jeunesse Djiboutienne (2011-2015)

Compte tenu de la proportion importante des jeunes parmi la population totale, ces mesures sont indispensables pour faire face à la montée croissante du chômage des jeunes et, ainsi, lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion. En effet, le recensement de 2009 a permis de chiffrer la population à 818 159 habitants, dont 46,2% de femmes. Cette population était majoritairement urbaine (70,6%) et composée de jeunes (environ 74% de la population est âgé de moins de 35 ans). Cependant, il convient de souligner que cette jeunesse induit des rapports élevés de dépendance, qui réduisent les capacités d'épargne des familles et des ménages et contribuent à reproduire la pauvreté, car c'est au sein des populations pauvres que le nombre d'enfants est le plus élevé. Il s'est avéré indispensable de repenser complètement la stratégie de développement de Djibouti en cherchant à montrer que le programme jeunesse est un aspect fondamental du processus de développement en général, de l'emploi productif en particulier, et donc de la croissance économique.

Actuellement, ce thème de la jeunesse continu d'être un grand sujet de préoccupation à Djibouti, car il renvoie à un phénomène de plus grande envergure : la progression de la

misère et de l'exclusion sociale. Cette situation est non seulement inquiétante, mais elle est également paradoxale, dans la mesure où l'accroissement de la pauvreté des jeunes et leur exclusion continuent de persister malgré le retour de la croissance économique. Ce constat préoccupant sous-entend que l'accroissement des richesses ne suffit pas, mais doit s'accompagner de la création d'emplois aux jeunes et d'une redistribution des revenus. Il est évident que l'emploi où la relation au travail est au cœur du programme de Développement de la jeunesse Djiboutienne, le non accès aux systèmes d'éducation et de formation des jeunes en est aussi l'une des causes principales.

Au cours de la période d'évaluation (2011-2015), on constate une dynamique de la jeunesse Djiboutienne, qui se mobilise pour devenir acteur du développement socio économique du pays. Parmi les réalisations citées, il faut recenser un plus grand nombre de jeunes (filles/garçons) défavorisées qui s'insèrent mieux au niveau socio professionnel. L'Etat s'est engagé à travers tous les chantiers du développement social, culturel et économique à favoriser et renforcer les programmes de formation des jeunes et la création massive d'emplois réservés aux jeunes et, notamment : - le renforcement des programmes de stages au niveau de l'armée ( SNA), - l'insertion volontaire dans des entreprises publiques et privées à titre de stage de longue durée, - l'appui apporté à l'insertion des jeunes diplômés par le Fonds de Développement Economique de Djibouti (FDED), - la promotion des micro - entreprises, - la mise en place au niveau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et technique d'une formation en adéquation avec les spécificités du marché de l'emploi permettant une meilleure insertion de ces jeunes sur le marché du travail.

Concernant, le rôle et la participation des jeunes à la vie de la société civile et de la prise de décision, il faudra mentionner le rôle joué par le Conseil National de la Jeunesse Djiboutienne (CNJD) au sein des instances de décisions pour les choix opérés dans les orientations stratégiques de la politique nationale de la jeunesse Djiboutienne. Par ailleurs, l'intégration des jeunes dans la vie sociale se fait à travers les Centre de Développement Communautaire (on constate que les centres de développement communautaires (CDC) se sont multipliés ces dernières années). Ces centres permettent aux jeunes de trouver un épanouissement de leur temps libre et de ne pas sombrer dans la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cependant, ces avancées significatives en matière de promotion de la jeunesse Djibouti ne doivent pas masquer la réalité caractérisée par la crise du marché du travail qui affecte non seulement les jeunes sans qualification qui sont issus généralement des groupes défavorisés, mais également de plus en plus des jeunes diplômés qui n'arrivent pas à trouver un emploi. La plupart des jeunes n'arrivent à trouver que des emplois à durée déterminée dont le taux du chômage au sens large est au delà de 50% en 2014 (63% des jeunes et 66% des femmes).



Face à ces défis, le gouvernement réoriente sa stratégie de développement national vers une stratégie davantage axée sur la croissance accélérée et la promotion de l'emploi (SCAPE, 2015-2019) dont les mesures permettront une meilleure insertion sociale à travers :

- la définition d'une politique et d'un plan d'action pour la formation complémentaire des jeunes défavorisés assise sur l'éducation non formelle et un mécanisme spécifique de validation des acquis et – le recadrage des missions et des attributions des CDC et économique des jeunes djiboutiens. La nouvelle stratégie (SCAPE, 2015-2019) permettra aussi une meilleure insertion économique des jeunes à travers : - l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour l'information et la communication à destination de la jeunesse – la mise en œuvre d'un programme d' « Entrepreneuriat jeunesse » pour soutenir l'esprit d'initiatives chez les jeunes et – les différentes initiatives du Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle en faveur des jeunes déscolarisés pour l'apprentissage de métier (pêche, transporteur routier, agent de sécurité).

#### **E.4. Habitat**

En matière d'habitat, le Programme d'Action d'Istanbul préconise l'adoption visant à améliorer l'accès au logement abordable, aux terres et à l'infrastructure connexe, ainsi qu'aux services essentiels tout en améliorant nettement les conditions de vie des habitants des taudis et des ruraux pauvres.

Dans ce domaine, la République de Djibouti a entrepris de profondes réformes et, notamment, à travers la création d'un Secrétariat d'Etat chargé du Logement en 2011 qui s'est vu confié le Programme d'actions prioritaires du Secrétariat d'Etat au Logement pour la période 2014-2017 axé davantage sur les personnes à bas revenus d'accéder à un logement décent à un prix abordable et adapté et l'environnement socioculturel.

Malgré ces réformes, le secteur de l'habitat se caractérise encore par un lourd déficit malgré les efforts déployés pour le développement du secteur du logement. Les diverses opérations de viabilisation de terrains et de construction de logements sociaux ont été réalisées pour accroître la disponibilité des logements. Pour la période 2011-2014, ce déficit de production de logements est estimé à 50% de la population qui vivent dans des conditions d'habitat précaires (en tôles, matériaux de récupération) et seulement 26,2% des ménages vivent dans des logements en dur aux murs bâtis en matériaux définitifs (béton ou brique). Les conditions d'habitat se caractérisent en outre par un fort encombrement des logements, avec une moyenne de trois personnes par chambre à coucher.

Par ailleurs, l'absence d'un cadre de politique sectorielle soutenu en faveur de l'habitat fait apparaître une persistance voire un accroissement de l'habitat précaire y compris dans les quartiers du centre-ville de la capitale. Ainsi, le développement de la capitale à deux vitesses perdure, de même que pour les chefs-lieux de régions actuellement en voie d'urbanisation. Le taux d'urbanisation (78% aujourd'hui pour Djibouti-ville) appelle à la mise en place d'une stratégie pour mieux maîtriser la migration rurale et planifier le territoire urbain.

Concernant l'offre foncière pour garantir la sécurité d'occupation, elle s'est développée avec la production de parcelles sociales, de haut et moyen standings ainsi que l'aménagement des voiries et la construction d'équipements publics essentiels à Barwaqo II, à Wadajir II et III, à Gabode II et V, à Haramous. Les actions menées dans ce cadre ont aussi porté sur la régularisation foncière. Cette procédure a permis à bon nombre de Djiboutiens de sortir de la précarité foncière en devenant titulaire d'un certificat d'inscription foncière (Titre Foncier) dans le cadre de la procédure officielle de régularisation foncière dénommée « Cession Amiable ».

Durant les prochaines années, les efforts du gouvernement porteront sur l'amélioration de la disponibilité de logements à travers - la viabilisation des terrains et construction de logements sociaux et - une redéfinition de la politique relative à l'aménagement du territoire qui permettra de reconfigurer les stratégies d'urbanisations actuelles entre la ville de Djibouti et les régions de l'intérieur.

## **E. 5 Eau et Assainissement**

L'insuffisance de l'accès à l'eau potable d'une majorité de la population dans les PMA conduit le Programme d'Action d'Istanbul à renforcer les mesures ciblant la priorité aux stratégies intégrées relatives à l'eau et à l'assainissement. Partant de ce constat, le Programme d'Action d'Istanbul recommande aux PMA d'améliorer l'utilisation et la productivité des ressources en eau à travers l'élaboration, la généralisation ou le renforcement des stratégies et programmes intégrés, en vue d'assurer, à l'horizon 2020, un accès durable de tous à l'eau potable et à l'assainissement de base et – de privilégier l'approvisionnement en eau et l'assainissement de base dans les plans nationaux de développement. Par ailleurs, les PMA doivent renforcer les systèmes intégrés de gestion des déchets solides et améliorer les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Géographiquement, la République de Djibouti est caractérisée par un climat tropical aride. Les précipitations sont donc très faible (150 mm/an en moyenne) mais aussi très variable selon les années (maximum 557 mm/an, minimum 10 mm/an) et en fonction de l'altitude et

de la distance à la mer. Les pluies se produisent à n'importe quelle période de l'année (70 % des pluies tombent entre octobre et mars). D'autre part, en République de Djibouti, l'insolation est intense tout au long de l'année (5 à 6 kwh/j/m<sup>2</sup>) avec une évapotranspiration d'environ 2750 mm/an. En raison de ce régime climatique, la plupart des cours d'eau sont temporaires et ne coulent que quelques heures après les orages. La majorité des eaux s'évacue dans les oueds vers la mer, et seule une infime partie évaluée à 5% est susceptible de s'infiltrer dans le sol, pour réalimenter des nappes souterraines. Le pays est continuellement en situation de stress hydrique puisque le ratio est d'environ de 50 mètres cubes d'eau par habitant et par an (inférieur aux normes en eau par an et par habitant de 1700 mètres cubes). Ce ration est inférieur à celui des pays de la région Afrique du Nord et Moyen Orient, réputés arides ou semi-arides, qui ont une moyenne annuelle de 600 - 1100 mètres cubes d'eau par habitant et par an.

En conséquent, les principaux problèmes liés à la question de l'eau se rapportent à la difficulté d'accès permanent à une eau potable en République de Djibouti, c'est à dire à la sécurité de l'approvisionnement. Le pays souffre continuellement d'un déficit chronique en eau potable estimée à au moins 10 millions de mètres cubes. En effet, le besoin annuel en République Djibouti en eau potable est estimé à 25 millions de mètre cube alors que la quantité disponible ne dépasse pas 14 millions de m<sup>3</sup> /an car la capacité théorique de la nappe de Djibouti est estimée à 13,5 millions de mètres cubes par an et le débit d'exploitation est de l'ordre de 14 millions de mètres cubes par an ; il en découle une surexploitation de la nappe.

Pour combler le déficit, des projets d'hydraulique urbaine ont été mis en place pour accroître la disponibilité et la qualité de l'eau, notamment la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement pour limiter les pertes d'eau. Plusieurs forages ont été réalisés dans la zone de Douda et de Damerjog en remplacement d'autres forages. Dans les centres urbains de l'intérieur du pays des forages ont été réalisés au PK12, à Ouéah, à Soublali (Obock) et à Dikhil pour augmenter la production. Globalement, avec les autres centres urbains du pays, ce sont environ 15 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an qui sont distribués à travers tout le pays, à partir de 53 forages actifs, 17 stations de pompages, 500 km de réseau de distribution, l'unité de dessalement à Ali Sabieh, et 2 stations d'épuration. Durant la période 2011-2014, environ 90% des ménages ont accès à une source d'eau améliorée, mais seulement 40% sont raccordés au réseau d'eau potable. Cependant, la production actuelle d'eau potable ne couvre que 43% de la demande, tous utilisateurs confondus. Ce déficit de production donne lieu à des coupures fréquentes qui touchent une grande partie de la population urbaine.

En perspective, le gouvernement renforce les programmes de rétention d'eau surtout au niveau des régions de l'intérieur. A cela s'ajoute, une usine de dessalement de l'eau de mer d'une capacité de production de 45.000 m<sup>3</sup> par jour, couplée à un parc éolien, qui est en

phase de projet pour répondre au manque chronique d'eau potable touchant les quartiers défavorisés de la capitale, qui concentrent près de 25% de la population totale du pays.

Concernant, l'accès à l'assainissement à Djibouti, il est encore limité et presque inexistant pour la majorité de la population (plus de 80%) qui utilise leur propre assainissement avec tous les risques que cela engendre pour l'environnement. La dernière enquête de l'EDAM3/2012 montre que seulement 16,5% de la population ont accès au réseau d'assainissement collectif alors que les OMD fixent à 75% le ratio d'accès de la population au réseau d'assainissement. Au cours des cinq dernières années, les principaux investissements effectués par le gouvernement ont concerné - la construction de la nouvelle usine de traitement des eaux usées à Douda et – la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif. Malgré ces efforts, il faut mentionner que le manque d'usine de traitement d'eaux usées fonctionnelles conduit au rejet de la totalité de ces eaux dans la nature ou dans les littoraux de Djibouti ville provoquant des conséquences au niveau environnemental (pollution) et sanitaire (risque des maladie diarrhéiques, maladies virales etc). De même, les stations de pompage pour la collecte des eaux usées ainsi que ceux d'épuration sont vétustes à Djibouti ville.

Au cours des prochaines années, la construction au sud de la capitale d'un premier Centre d'enfouissement technique des déchets (CET) permettra d'améliorer positivement la qualité de vie et les conditions sanitaires à Djibouti-ville et dans sa banlieue. Outre l'enfouissement des déchets, le CET intègre un centre de triage permettant le recyclage des déchets secs et la gestion des produits fermentescibles destinés à la production de compost (engrais organique stabilisé destiné au périmètre irrigable de Douda ou autres). Le volume total exploitable du CET avoisine les 500.000 m<sup>3</sup>, avec une durée d'exploitation estimée de 5 à 9 ans selon l'efficacité du recyclage.

En conséquent, ce centre d'enfouissement technique représente une opportunité de création d'emplois pour les habitants de la capitale et de sa périphérie dans les filières de recyclage (verre, carton, papier, plastique, aluminium, fer et déchets organiques) liées aux centre de triage. Le compostage des déchets organiques et verts et les boues de la nouvelle station d'épuration de Douda permettront de produire chaque année environ 13 500 tonnes de compost de haute qualité, lequel pourra être utilisé dans les fermes agricoles au sud de la capitale Djiboutienne et complètera ainsi le système de micro-irrigation qui utilisera les eaux traitées à partir de la station d'épuration.

## **E.6 Egalité des sexes et autonomisation des femmes**

Malgré les avancées significatives dans certains aspects de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment dans les domaines de l'enseignement primaire et

de la représentation des femmes au parlement, le Programme d'Action d'Istanbul incite les PMA - à renforcer les plans nationaux de développement en tenant compte des besoins des femmes et des filles et – à s'engager activement à réaliser tous les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs 3, 4 et 5. Le renforcement de ces politiques devront permettre d'éliminer les inégalités entre les sexes dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau et l'assainissement, aux possibilités économiques comme l'emploi et aux ressources productives, ainsi que pour mettre fin à la violence sexiste.

Concernant la promotion de la femme, la République de Djibouti a entrepris de profondes réformes à commencer par la création du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales en 1999, la promulgation du Code de la Famille (2002) et - l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme dans le Développement (SNIFD, 2001-2010). Le but de la SNIFD était de renforcer le pouvoir d'action des femmes dans les domaines de la prise de décision, la santé, l'éducation et l'économie. Enfin, l'évaluation finale de la SNIFD a donné lieu à la formulation de la Politique Nationale du Genre (2011-2021). Dans le cadre de ces stratégies et des politiques sectorielles spécifiques et grâce à une mobilisation accrue de la société civile et des pouvoirs publics, la situation des femmes a connu une amélioration notable ces dernières années, particulièrement en matière d'accès aux services de santé et d'éducation.

Les progrès obtenus dans le domaine prioritaire de la prise de décision sont notables. Avec la loi sur le quota, les femmes ont fait une percée importante dans la vie publique et se retrouvent dans des fonctions ou à des postes considérés hier comme réservés aux hommes. Entre 2011 et 2015, il convient de noter les représentations suivantes à la fois au niveau de l'exécutif, du législatif et des instances judiciaires (3 femmes au Gouvernement, 9 députées sur 65 et 20% des cadres de la fonction publique djiboutienne sont des femmes). Pour ce qui est de l'économie, une avancée majeure du rôle de la femme au sein de la Société est acquise par la mise en place de la Micro Finance, à travers le Secrétariat d'Etat à la Solidarité, dont le but est de promouvoir la vie socio-économique des femmes grâce à l'octroi de micro crédits destinés à des activités génératrices des revenus.

D'autres avancées significatives sont à mentionner pour la période 2011-2015 et, notamment :

- La couverture contraceptive a plus que doublé en une décennie passant de 11,9% en 2002 à 25% en 2014.
- Des efforts de sensibilisation ont également été réalisés pour endiguer la pratique des mutilations génitales qui est traditionnellement très répandue à Djibouti.

- La parité filles/garçons a continué à évoluer rapidement avec, entre 2011 et 2014, un taux de 0,86 dans l'enseignement primaire et de 0,80 dans l'enseignement moyen.

S'agissant de l'autonomisation et de la réduction de la pauvreté des femmes, le taux d'activité reste encore faible pour les femmes car il est seulement 33% contre 68% pour les hommes. Par ailleurs, divers programmes ont permis de promouvoir l'accès aux services de microcrédit auprès de plus de 12 500 femmes pour un montant de plus de 500 millions FDJ et avec un taux de recouvrement à hauteur de 85%. Le renforcement des capacités des femmes a été assuré, entre autres, par le Centre d'Action Sociale et d'Autonomisation des Femmes (CASAF) dans divers domaines tels que la couture, la coiffure, l'informatique en arabe et en français et la cuisine mais les capacités de centre ne peuvent suffire. Malheureusement, le développement de la microfinance, s'il a contribué à encourager l'entrepreneuriat féminin, n'a pas permis d'infléchir significativement le taux de chômage des femmes qui reste très élevé (68%).

Cependant, ces progrès ne doivent pas masquer les efforts à fournir, en particulier, au niveau de la parité et de la lutte contre l'analphabétisme. En effet, l'accès des filles reste encore très nettement en-deçà de celui des garçons dans l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire, surtout dans les régions de l'intérieur. Malgré la poursuite des programmes d'alphabétisation sous l'égide du ministère en charge de la promotion de la femme, les écarts hommes/femmes constatés dans les taux d'alphabétisation (ce taux est de 40% pour les femmes contre 60% pour les hommes) demeurent importants. Il convient de relever l'importance de la mise en place d'un programme national d'alphabétisation surtout en langues nationales.

Pour relever ces défis, le gouvernement entreprendra des mesures adéquates à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et la Promotion de l'Emploi (2015-2019) afin d'autonomiser les femmes à travers le développement d'activités génératrices de revenus. L'accent sera mis sur - le renforcement de l'alphabétisation et de la formation des jeunes filles et des femmes à travers les programmes d'alphabétisation fonctionnelle relancés à partir d'une mobilisation de nouveaux fonds et - la facilitation de l'insertion professionnelle des femmes et le développement de l'entrepreneuriat féminin qui sera soutenu par un cadre de référence et des programmes spécifiques proposés en étroite collaboration avec les institutions des micro et petites entreprises (TPE/PMI).

## **E.7 Protection Sociale**

Selon le Programme d'Action d'Istanbul, la protection sociale appréciée par les différents avantages pour la croissance et l'élimination de la pauvreté permet de renforcer les

capacités des pauvres à travers les prestations de chômage, les transferts de fonds et les programmes de travaux publics. De ce fait, le Programme d'Action d'Istanbul recommande aux PMA – de renforcer les systèmes de protection sociale en vue d'améliorer la résilience de tous, notamment des pauvres et des groupes défavorisés et – d'appliquer des politiques de protection sociale en veillant à ce que des ressources suffisantes soient allouées, que les capacités soient renforcées et l'infrastructure financière voulue soit mise en place afin que les systèmes de protection sociale tels que les transferts de fonds fonctionnent le plus efficacement possible.

Au niveau de la République de Djibouti, le système de protection sociale est géré à Djibouti par le Ministère de l'emploi qui a sous sa tutelle la CNSS. Celui-ci est en charge des programmes axés sur le Marché du Travail, programmes d'assurance sociale (retraites et assurance maladie). Le volet Solidarité Nationale a été confié au Secrétariat d'État chargé de la Solidarité (2008) sous l'autorité du Premier Ministre.

Cependant, plusieurs organes interviennent plus ou moins directement au volet de protection sociale et de solidarité nationale à savoir : - le Secrétariat d'Etat à la Solidarité à travers l'Agence Djiboutienne de Développement Social (2008) constitue un organe de mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la pauvreté grâce à la réalisation des projets en Micro Crédits (alloués principalement aux femmes). D'autres ministères mènent également des actions s'inscrivant dans le contexte de la protection sociale tels que celui de la - Promotion de la femme (Planning Familial), Agriculture (installation de forage et de citernes enterrées dans certaines régions), - Éducation (prise en charge de cantines scolaires), et - Santé (Prise en charge de différents stade de la grossesse par la Direction Mère, prise en charge de certaines maladies telles que la protection de PVVIH, particulièrement des groupes vulnérables orphelins et des réfugiés, création de Centres de Soins Communautaires, la mise à disposition de Médicaments Génériques plus accessibles à travers les Pharmacies Communautaires, l'établissement du Certificat d'Indigence pour une gratuité des soins en centre de soins hospitalier répondent au souci d'améliorer la qualité de vie des ménages vulnérables), - Ministère de l'Emploi contribue aussi aux programmes de la protection sociale à travers l'assistance à la recherche d'un emploi (ANEFIP) car le chômage constitue le premier facteur de vulnérabilité des ménages et leurs enfants.

Face aux défis de réduire la pauvreté de manière multidimensionnelle et pour améliorer la coordination des aides, le gouvernement a élaboré en 2012 une stratégie nationale de protection sociale axée sur les filets sociaux de sécurité à savoir la Stratégie nationale « Filets sociaux de sécurité » 2013-2017 confiée au Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale.

Globalement, les réformes de la protection sociale ces cinq dernières années ont permis de sauvegarder le niveau de perception des allocations familiales, des prestations sanitaires et

autres pensions accordées aux ayants droits des travailleurs malgré l'allongement des années de cotisations. Concernant la retraite, le gouvernement poursuit la suppression des charges sur les retraites. En effet, l'impôt de solidarité de 10% prélevés sur les pensions de retraite (régime général et régime particulier) a été abrogé en septembre 2015. Cette suppression faite suite à la suppression de la taxe de 2 % appelé effort de solidarité, la baisse de la cotisation de l'Assurant maladie universelle de 7 % à 3 % et la suppression en 2008 de l'Impôt sur le Traitement et Salaires (ITS). Cependant, ce système de protection ne s'adressant qu'aux employés du secteur dit formel, une grande partie de la population se trouve dépourvue de toute aide en matière de prestations de services de base (santé, allocations, etc.).

Pour mieux lutter contre la pauvreté, le gouvernement a mis en place des programmes de filets sociaux comprenant notamment l'exécution de projets sociaux de création d'emplois, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et à l'emploi. Des programmes ciblés sur les zones de pauvreté et les couches vulnérables destinés à assurer le rattrapage social de ces franges de la population défavorisées ont été mis en œuvre (exécutées soit en cours d'exécution). Par ailleurs, le Gouvernement a orienté et mobilisé une partie des efforts du pays. A cet effet, un Programme de Réduction de la Pauvreté Urbaine (PREPUD) a été mis en œuvre dans le quartier 7 de Djibouti ville, dans les quartiers 12, 14 et 15 ainsi que les anciens quartiers de Balbala et dans les cinq chefs-lieux des régions de l'intérieur qui a permis principalement de réaliser un transfert monétaires conditionnés et non conditionnés pour renforcer le capital humain, la résilience et accroître la consommation et la production locale, notamment à travers (i) le programme d'assistance sociale aux étudiants de l'université venant des régions, (ii) le projet d'assistance sociale aux étudiants handicapés, (iii) le projet de taille de pierre et (iv) les coupons alimentaires dans le milieu urbain.

Parmi les mesures adoptées au cours de l'année 2015, il faut mentionner – le lancement l'Assurance Maladie Universelle qui comporte deux volets distincts à savoir l'assurance maladie obligatoire (AMO), pour les affiliés (actuellement 70 000 assurés, en grande majorité des fonctionnaires), et le programme d'accès à la santé (PAS), qui s'adresse aux catégories les plus vulnérables de la population et dont les bénéficiaires feront l'objet d'une identification préalable et - du lancement, en septembre 2015, du Programme National de Solidarité Famille qui repose sur un transfert monétaire en faveur de 16 345 foyers identifiées en situation d'extrême pauvreté. Il s'agit par le biais de ce programme de permettre aux bénéficiaires cibles de subvenir à leurs besoins de consommation de base, d'investir dans les secteurs sociaux (santé, nutrition et éducation), de donner la possibilité aux actifs sans emploi d'acquérir les qualifications nécessaires au marché du travail, et de promouvoir les activités génératrices de revenu.

Malgré la mise en œuvre de différents programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité destinés à assurer le rattrapage social des franges de la population les plus pauvres, la pauvreté et l'exclusion sont encore persistantes malgré le retour de la croissance



économique. De même, la montée du chômage des jeunes, l'inégalité croissante entre les régions, l'insécurité alimentaire structurelle aggravée par des sécheresses chroniques constituent autant de défis que le gouvernement s'attèlera à y remédier à travers la SCAPE pour la période 2015-2019 en agissant sur trois principaux axes d'intervention à savoir : (i) le développement d'un système d'aides nutritionnelles conditionnées visant en priorité les femmes enceintes et allaitantes et leurs enfants de moins de deux ans ; (ii) la mise en place d'un système d'aides monétaires non conditionnées en faveur des populations en situation précaire et sans possibilités de se procurer des ressources ; (iii) l'accroissement de l'offre de travaux à HIMO dans le secteur de la construction et de l'entretien des petites infrastructures et équipements collectifs publics, alliée à une formation professionnelle dans ces domaines et un appui financier à la création et au développement de l'auto - entreprenariat, de l'artisanat et coopératives et PME du BTP.

## **F. Crises multiples et autres défis émergents**

Compte tenu de la vulnérabilité des PMA aux divers chocs (crise alimentaire, financière, économique, catastrophe naturelle), le Programme d'Action d'Istanbul préconise de renforcer les capacités des PMA afin de surmonter les crises et les problèmes nouveaux et de faire face aux effets des changements climatiques afin d'assurer une croissance économique et un développement durables, équitables et sans exclusive.

### **F.1 Crises Economiques et financières**

Afin d'atténuer l'impact des crises économiques et financières sur les économies des PMA, le Programme d'Action d'Istanbul recommande au niveau des PMA – d'élaborer des stratégies nationales d'atténuation des risques en vue de réduire leur vulnérabilité aux crises économiques, ou les renforcer le cas échéant et – la mise en place des dispositifs nationaux d'adaptation aux crises et d'atténuation des effets en vue de réduire leur vulnérabilité aux crises économiques.

L'économie de Djibouti a évolué dans un environnement international marqué ces dix dernières années par plusieurs crises (énergétique, avec la flambée des cours du pétrole, alimentaire et surtout, financière de 2007). Celles-ci ont affecté les économies des pays développés et en développement. Pour Djibouti, leur impact a été très perceptible avec une

dégradation de la balance commerciale et un ralentissement important du niveau des investissements directs étrangers (IDE).

De part sa structure économique, la République de Djibouti est fortement exposée aux crises économiques et financières car le pays est structurellement importateur net de denrées alimentaires en raison du climat aride du pays, l'inflation alimentaire reste le véritable vecteur de l'inflation générale. A cause de cette faiblesse de capacité de production agricole et industrielle, Djibouti doit importer l'ensemble des biens de consommation (produits vivriers, biens d'équipement, hydrocarbures, etc.) indispensables à l'économie. En effet, la balance commerciale est structurellement déficitaire en raison de quasi absence d'exportations alors que les importations sont en hausse constante. A titre d'exemple, la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et la légère reprise des investissements directs étrangers en 2011 a fait grimper le déficit de la balance commerciale à plus de 36% du PIB. Par ailleurs, la crise économique et financière de 2008 et 2009 a conduit à - un ralentissement des IDE qui a coïncidé avec une baisse des activités portuaires en 2010 provoquant une diminution du taux d'accroissement économique qui passe de 5% en 2009 à 3,5% et - une accélération de l'inflation dont le taux d'accroissement annuel moyen des prix à la consommation était de 5,9% sur la période 2008-2012. Cette hausse de l'inflation résultait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du pétrole en 2008 et la grave crise alimentaire consécutive à la sécheresse qui a fortement touché le pays en 2011.

Pour se prémunir davantage des chocs des crises exogènes et endogène, les réformes entreprises par le Gouvernement en matière d'amélioration de la stabilité macroéconomique, d'ouverture du secteur financier, d'amélioration du climat des affaires, ont permis de créer les conditions favorables pour attirer les investisseurs qui permettront de maintenir le déficit du compte courant à un niveau inférieur à 10% du PIB. Aussi, il convient de souligner que le contexte national jouit d'une situation politique stable et de l'effet de certaines réformes institutionnelles et économiques destinées à améliorer l'environnement des affaires.

Sur les cinq dernières années (2011-2015), le taux d'investissement global s'est situé en moyenne à 24,6% du PIB, tiré par l'investissement privé qui a progressé de 12,7% en moyenne annuelle. Cette croissance a été essentiellement, imprimée par les investissements dans les secteurs des infrastructures portuaires, hôtelières et immobilières. Dans le secteur public, les flux d'investissements ont été orientés vers la réalisation des infrastructures socioéconomiques, des routes et la lutte contre la pauvreté.

En perspective, la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Promotion de l'Emploi couvrant la période 2015-2019 est articulée autour de trois dynamiques portant sur – l'accélération des investissements dans les secteurs d'infrastructures économiques, - diversification en misant sur quelques secteurs prioritaires - les télécommunications, le transport et la logistique, le tourisme et la pêche et, enfin, - l'équité et la justice sociale. Dans son volet relatif à la croissance économique, cette stratégie s'appuie sur le nouveau modèle

de croissance de la Banque Mondiale (2012) pour la République de Djibouti reposant sur une croissance économique accélérée, plus équilibrée et créatrice d'emplois, impulsée notamment par de nouveaux secteurs moteurs. Plus généralement, la nouvelle stratégie nationale doit être en mesure, au-delà des retombées propres à un modèle de croissance réorienté, d'intégrer l'ensemble des défis liés à la demande sociale, aux droits humains et à l'effet des changements climatiques et aux crises économiques et financières internationales.

## **F.2 Changements climatiques et préservation de l'environnement**

De plus en plus, les pays (développés ou PMA) sont confrontés aux conséquences des changements climatiques qui affectent l'environnement et le développement socioéconomique. De ce fait, le Programme d'Action d'Istanbul s'inscrit dans les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment le constat que le caractère planétaire des changements climatiques requiert de tous les pays qu'ils coopèrent le plus possible et participent à une action internationale efficace et appropriée. Les pays les moins avancés ont besoin d'un appui technique et financier additionnel, prévisible et suffisant pour s'adapter aux changements climatiques et pour en atténuer les effets conformément aux engagements internationaux. En dehors de l'aspect financement, le Programme d'Action d'Istanbul préconise aux PMA de - mettre en œuvre des programmes et plans nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques accompagnés des mesures d'atténuation appropriées au niveau national afin de minimiser l'impact des changements climatiques sur les moyens de subsistance de la population et sur les capacités de production locale et - d'intégrer la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes marins dans toutes les activités.

Située dans la région de la corne de l'Afrique au croisement du Golfe d'Aden, de la Mer Rouge et du Rift est Africain, la République de Djibouti connaît un climat aride qui rend les conditions naturelles particulièrement difficiles. Au Nord-est, elle est limitée par la mer Rouge et le détroit de Bab El-Mandeb, à l'Est par le golfe d'Aden. Cette position de verrou de la Mer Rouge, au carrefour des continents africain, asiatique et européen, sur l'une des voies maritimes les plus fréquentées du monde lui confère un rôle de plaque tournante commerciale et stratégique avec tous les risques de pollutions environnementales inhérentes. En conséquent, les changements climatiques sur le long terme et la variabilité climatique dans le climat actuel sont une menace pour la survie des nombreuses populations en milieu rural à Djibouti. De même, le climat tropical est aride sur l'ensemble du territoire. Deux saisons principales sont distinguées : la saison chaude de juin à septembre et la saison fraîche d'octobre à mars séparées par une petite période intermédiaire (avril-mai).

Les précipitations sont donc très faibles mais aussi très variable selon les années et en fonction de l'altitude et de la distance à la mer. En raison de ce régime climatique, la plupart des cours d'eau sont temporaires et ne coulent que quelques heures après les orages.

Dans ce contexte, la république de Djibouti a ratifié la quasi-totalité des conventions internationales sur l'environnement, notamment les trois conventions sœurs des Nations Unies et leurs protocoles (Convention sur la biodiversité et ses protocoles, Convention sur les changements climatiques et ses protocoles, Convention sur la lutte contre la désertification) et a élaboré un Plan d'Action National pour l'Environnement. Cette adhésion traduit la volonté du gouvernement Djiboutien de s'inscrire dans le cadre légal des nouvelles perspectives de coopération internationale que ces nouveaux instruments juridiques offrent au pays surtout dans les questions touchant aux problèmes des changements climatiques, des ressources biologiques et la préservation de l'environnement.

Comme toute ville côtière, les déchets solides à Djibouti-ville polluent aussi le littoral. Les sacs plastiques causent un des impacts environnementaux majeurs. En effet, les tortues marines confondent les sacs plastiques avec des méduses, occasionnant la mort par occlusion intestinale. D'autant plus, qu'une des zones de nidification des tortues marines de Djibouti, en l'occurrence l'île de la tortue, est très proche du littoral sud de Djibouti-ville. D'autre part, le trafic maritime en croissance et le stockage des produits pétroliers sont les principales causes de pollution par hydrocarbures au large des côtes Djiboutiennes ainsi qu'au niveau du port de Djibouti. Ces pollutions sont dues essentiellement aux dégazages des navires citernes transporteurs d'hydrocarbures et aux fuites des canalisations de transport d'hydrocarbures dans le sous-sol du port.

Comme la majeure partie des villes du monde, la ville de Djibouti est confrontée aux problèmes des pollutions atmosphériques. Bien que jouant un rôle important dans le développement économique du pays, le transport automobile est la principale source de pollution atmosphérique à Djibouti-ville. En effet, la pollution de l'air est le résultat du vieillissement et de l'extension du parc automobile. Les phénomènes de bioaccumulation de certains polluants dans le sol, tels les métaux lourds et les Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP) issues des émissions véhiculaires présentent un risque de pollution pour l'environnement, mais également un risque sanitaire pour une certaine tranche de la population (personnes asthmatiques, sujets âgés, enfants en bas âge, femmes enceintes).

Dans le milieu rural, les conditions climatiques de Djibouti affectent énormément les ressources naturelles du pays. A ceci, s'ajoutent les effets des changements climatiques. Cette synergie des conditions place Djibouti dans une situation de sécheresse endémique. Cet état de fait affecte particulièrement le milieu rural. Le déboisement pratiqué principalement pour la fabrication de charbon et le surpâturage contribuent aussi à la désertification. De même, les zones rurales souffrent du manque d'eau et de terres arables, et connaissent une forte pression environnementale. Ce dernier est exacerbé par le

surpâturage. La faiblesse des terres fertiles du pays combiné à une faible pluviométrie explique en partie ce phénomène. Enfin, le phénomène de sédentarisation spontanée s'est largement amplifié au cours de ces dernières années et a suscité de nouveaux besoins chez les nomades qui, en construisant des habitats plus permanents, accélèrent le déboisement qui a déjà atteint un stade critique.

Face à cette situation, sur la période 2011-2015, le Gouvernement a renforcé la prise en compte de l'aspect environnemental dans les politiques publiques, notamment par la réalisation d'études d'impact sur l'environnement pour tous les projets d'envergure. Concernant les conséquences du changement climatique, le gouvernement a entrepris plusieurs mesures d'adaptation afin de préparer le pays à faire face progressivement aux conséquences néfastes des changements climatiques sur le milieu naturel. Parmi les priorités définies par ce programme, il y a - la réduction des risques liés au changement climatique pour les systèmes de production des zones côtières à travers une gestion intégrée, adaptée et participative des organisations communautaires ; - la promotion des actions adaptées d'aménagement et de gestion des eaux de surfaces ; - la promotion des exploitations d'agro-élevage intégré ; - la restauration des aires marines protégées à travers la protection des coraux et la régénération de la mangrove des zones côtières ; - la promotion des techniques agricoles et d'irrigation adaptées pour lutter contre la salinité dans les périmètres agricoles et, enfin, - la promotion des mesures adaptées de protection des ouvrages d'alimentation en eau de la ville de Djibouti.

Pour la période 2015-2019, le gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour assurer une préservation de l'environnement et une lutte efficace contre les changements climatiques.

Ainsi, la préservation de l'environnement constitue encore l'une des grandes priorités du gouvernement djiboutien à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Promotion de l'Emploi (2015-2019), dont l'objectif est la mise en place d'une approche intégrée permettant de prendre en considération tous les aspects de la question : environnement urbain, rural, marin, pollution atmosphérique, etc.

S'agissant des conséquences des changements climatiques, le gouvernement djiboutien est parmi les premiers pays à restituer son programme de lutte contre les changements climatiques pour la Conférence sur les Changements Climatiques qui se tiendra en décembre 2015 à Paris. Le programme présenté par le pays vise à réduire les émissions de GES en 2030 de 40%, soit près de 2Mt CO<sub>2</sub>e, par rapport à la projection des émissions de cette même année selon le scénario de référence. Cet engagement est ambitieux pour le pays qui sera atteint en alliant mesures d'atténuation et développement de secteurs économiques durables tels que celui des énergies renouvelables. Pour sa réalisation, le programme nécessite un fonds de 3,8 milliards de dollar US obtenus pour sa majorité en collaboration avec la communauté internationale. Un complément de plus d'1,6 milliard de

dollars USD conditionné par de nouvelles sources de financement tel que le Fonds Vert pour Climat et un appui international permettrait au pays de réduire ses émissions en 2030 de 20% supplémentaires.

### **F3 Réduction des risques de catastrophe**

Face à l'impact des catastrophes naturelles, le Programme d'Action d'Istanbul souligne la nécessité d'entreprendre par les PMA des mesures appropriées et efficaces, notamment de sensibilisation et de préparation, pour réduire les risques de catastrophe en vue de protéger les populations, les infrastructures et les autres biens nationaux. Pour se faire, le Programme d'Action d'Istanbul préconise - l'élaboration ou le renforcement, selon le cas, des stratégies d'atténuation des risques dans les PMA, - le renforcement des politiques et programmes de protection sociale qui tiennent compte des catastrophes naturelles et - l'Intégration de principes de la réduction des risques dans les programmes de relèvement et de reconstruction après une catastrophe.

La République de Djibouti est soumise à plusieurs aléas naturels tels que des crues brutales et fréquentes à l'origine de nombreuses inondations, des sécheresses pluriannuelles qui créent des pénuries d'eau pour les usages agricoles et domestiques, des tremblements de terre d'amplitude 4 ou 5 sur l'échelle de Richter et des activités volcaniques le long du rift de l'Afar. La sécheresse constitue également un aléa récurrent en République de Djibouti. Elle constitue l'aléa qui touche le plus grand nombre de personnes chaque année car toutes les régions du pays sont touchées systématiquement. Cependant, la sécheresse est difficile à évaluer et quantifier tant elle comporte beaucoup de facteurs et d'indicateurs à la fois en terme climatique, environnemental et de santé etc. il est important aussi de souligner que La réflexion sur les risques et les catastrophes a sensiblement évolué au cours de ces dernières années et fait désormais partie intégrante des programmes de développement durable.

Au cours des cinq dernières années, en matière de gestion des risques des catastrophes, la République de Djibouti a engagé des travaux pour redynamiser les structures mises en place et les rendre pleinement opérationnelles dans le cadre de la stratégie de gestion du risque de catastrophes (GRC), avec - le développement d'une plate-forme technique pour identifier les foyers de menaces naturelles, mesurer leurs conséquences potentielles, - sensibilisation des parties prenantes et les alerter des dangers latents, - la création d'un laboratoire d'analyse spatiale et de modélisation de la gestion des risques (LAMGER), - la création et installation d'un fichier central d'inventaire des pertes et des dommages liés aux catastrophes au CERD et - la formation de compétences nationales dans le domaine de la gestion et la réduction des risques de catastrophes.

Au cours des prochaines années (2015-2019), la réduction des risques des catastrophes sera pour le gouvernement une priorité nationale en conformité avec le cadre d'action de Hyogo dont Djibouti est signataire afin de protéger les vies et les moyens de subsistances contre les différentes menaces auxquelles les communautés sont exposées. Pour se faire, la gestion des risques sera davantage intégrée dans les activités de planification et les schémas d'aménagement urbains pour la ville de Djibouti et les régions de l'intérieur, et en instruisant la gestion des risques des catastrophes à tous les échelons de l'éducation nationale afin de les préparer et leurs inculquer la culture du risque.

## **G. Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités**

Afin d'améliorer la mobilisation des ressources (internes et externes), le Programme d'Action d'Istanbul préconise de renforcer – les stratégies de mobilisation des ressources domestiques, - l'intégration de l'aide au développement dans les plans et priorités nationales, - l'attractivité de l'investissement direct à l'étranger, et, enfin, - réduire les coûts de transaction des transferts des fonds des migrants. Ces mesures permettront d'atténuer les obstacles auxquels sont confrontés les pays les moins avancés pour parvenir à une croissance soutenue, sans exclusive et équitable et à un développement durable. La faiblesse du revenu par habitant, de l'épargne nationale et des investissements et une assiette fiscale étroite limitent les PMA en ressources internes. En effet, le manque de ressources financières est l'un des plus gros obstacles auxquels sont confrontés les pays les moins avancés pour parvenir à une croissance soutenue, sans exclusive et équitable et à un développement durable. Ces pays sont aussi lourdement tributaires des sources de financement extérieures, y compris l'aide publique au développement, l'investissement étranger direct, les prêts à des conditions de faveur et d'autres sources privées telles que les transferts de fonds des migrants.

### **G.1 Mobilisation des ressources internes**

Afin d'améliorer la mobilisation des ressources internes, le Programme d'Action d'Istanbul suggère de - continuer de prendre des mesures pour créer des conditions propres à attirer et à soutenir les investissements et à mobiliser l'épargne interne, tant publique que privée, - promouvoir un secteur privé dynamique, sans exclusive, - développer ou renforcer, selon le cas, un système financier sans exclusive, solide et

bien réglementé pour encourager l'épargne interne et l'investissement et améliorer l'accès des petites entreprises, des pauvres et des désavantagés, en particulier les femmes et les jeunes, à des services financiers comme la microfinance, y compris le microcrédit et la microassurance, - continuer de mener les réformes fiscales nécessaires, et, enfin, - de prendre des mesures pour lutter contre les flux financiers illicites à tous les niveaux.

Concernant, la mobilisation des ressources intérieures qui joue un rôle fondamental dans le financement des investissements consacrés aux infrastructures économiques et sociales et à la lutte contre la pauvreté, la République de Djibouti connaît des faibles niveaux d'épargne associés à des flux de capitaux privés insuffisants limitant ainsi la constitution d'une épargne nationale qui reste un dilemme pour l'économie et la gestion budgétaire. Face à ce problème, il est nécessaire de développer des marchés de capitaux intérieurs, y compris le marché obligataire, qui peut contribuer à accroître aussi bien la qualité que la productivité de l'investissement. Malheureusement, le pays n'a pas une expérience en matière d'émission d'emprunts obligataires, et n'appartient à aucun marché financier.

Par rapport à la mobilisation de l'épargne pour le financement des activités dans le cadre des microcrédits, à partir de 2011, le secteur de la microfinance et du microcrédit ont continué de progresser pour améliorer la couverture en matière de financement des populations cibles. En effet, les Caisses Populaire d'Épargne et de Crédit (CPEC) qui sont des institutions de Micro finance ont été créés au début de l'année 2008 à Djibouti et depuis 2011 dans les régions. Leurs principales missions sont d'offrir des services financiers, tel que lever des fonds à travers l'épargne et accorder des crédits de faible montant (« microcrédits ») à des personnes qui n'ont pas accès au secteur financier formel (banques classiques), afin de les soutenir dans la création d'activités productives ou génératrices de revenus (AGR). Malgré ces performances, le système a connu un ralentissement au niveau des caisses de Djibouti ville où les politiques de recouvrements des structures en charges de la gestion des crédits n'ont pas été efficace ce qui a motivé la mise sous administration provisoire de la CEPEC après l'audit menée par la Banque centrale sur la période 2011-2015.

S'agissant de la promotion d'un secteur privé djiboutien dynamique et de la promotion de l'investissement privé, des réformes institutionnelles, de renforcement des infrastructures et des capacités ont été mises en œuvre ces cinq dernières années pour alléger les procédures d'investissement et la création d'entreprises à travers, notamment les nouveaux Code du travail, le Code des marchés publics et le code général des impôts. De plus, Djibouti a ratifié la convention portant création de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA), la convention d'adhésion à l'Agence pour l'assurance du commerce



en Afrique ainsi que l'Accord portant création de la Société Islamique d'Assurance des Investissements et de Crédit à l'Exportation (SIAICE).

Pour sa part, le système financier a connu une évolution assez rapide avec l'ensemble des réformes engagées, notamment l'ouverture du secteur. Ces réformes ont notamment conduit à un accroissement important du nombre d'établissements bancaires (12 aujourd'hui contre 2 en 2005) et du volume de crédits à l'économie, passé de moins de 50 milliards de FDJ en 2005 à 100 milliards de FDJ. Dans le but d'assurer l'intégrité du système financier et renforcer sa solidité, la Banque Centrale de Djibouti (BCD) a renforcé la réglementation bancaire avec la mise en place d'une cellule dédiée à la supervision bancaire. Les moyens humains de cette dernière ont été renforcés afin de lui permettre de réaliser des contrôles permanents et améliorer son efficacité dans un secteur bancaire en croissance rapide ces dernières années. Il est à noter qu'une nouvelle Loi bancaire a été adoptée (2013). Elle impose aux établissements de crédit de disposer d'un capital minimum d'un milliard de Fdj sur une période maximale de trois ans. De même, les procédures d'octroi de licences ont été resserrées afin d'assurer le développement du secteur financier sur une base soutenable. La microfinance a été une des initiatives majeures destinées à aider les populations pauvres à développer pleinement leurs potentiels à travers la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et d'emplois. En effet, plusieurs caisses populaires d'épargne et de crédits ont été créées à Djibouti et dans les régions, et ont permis une large distribution de micro crédits aux populations. Plus d'une dizaine de milliers de femmes ont notamment bénéficié des crédits des CPEC à hauteur de plus de 500 millions FDJ.

Par ailleurs, la performance du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales a pâti de la période électorale de 2011, la mise en place du nouveau Gouvernement et la réorganisation des administrations fiscales. A partir de cette année, les actions en faveur d'une amélioration seront entreprises à travers - la modernisation de l'administration fiscale marquée par un renforcement des ressources humaines et l'informatisation de la gestion, - l'intensification des efforts en matière de recouvrement, - la mise en place du paiement spontané. Par ailleurs, les actions d'amélioration du recouvrement des recettes se sont poursuivies dans le sens de l'élargissement de l'assiette fiscale avec l'ouverture en 2011 d'un centre des impôts de proximité dans la commune de Balbala. Dans le cadre de la décentralisation, il est prévu de doter chaque grande région du pays de centres similaires. De plus, la réforme fiscale engagée en 2009 avec l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) se poursuivra car le seuil d'assujettissement à la TVA pour les entreprises sera abaissé en 2012 à un chiffre d'affaires de 50 millions de FDJ contre 80 millions de FDJ en 2011. En matière d'élaboration des Codes, le Code des douanes, adopté en décembre 2011, a été modernisé pour être en cohérence avec celui de la zone COMESA. De même, sur la période 2011-2015, le Gouvernement a maintenu sa politique de subvention des prix des produits alimentaires de base et des produits pétroliers notamment le pétrole lampant consommé par les ménages les plus pauvres et cinq produits de base à savoir : le riz, l'huile alimentaire, le sucre, la farine et le lait en poudre. Le coût de cette mesure a été estimé à 5 millions de dollars

américains par an. En outre, le gouvernement a entrepris au cours de l'année 2015 des assises sur la fiscalité en partenariat avec secteur privé afin d'identifier les obstacles et les facteurs d'efficacité de l'assiette fiscale.

Enfin, la lutte contre les flux financiers illicites à tous les niveaux sera renforcée par l'adoption, à partir de 2011, de deux lois relatives respectivement à la répression du terrorisme et au financement du terrorisme qui sont venues compléter le dispositif tandis que, parallèlement, la loi anti-blanchiment de 2002 a été amendée afin de renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

## **G.2 Aide Publique au Développement**

Le Programme d'Action d'Istanbul met davantage l'accent sur les pays développés afin de renforcer les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés tenant compte des priorités, systèmes et procédures des pays les moins avancés. Pour leur part, les PMA doivent intégrer et faire correspondre l'aide publique au développement aux priorités et aux plans nationaux.

Au niveau de la République de Djibouti, les différents de Programmes d'Investissements Publics sont financés pour la plupart par des prêts (sous forme de taux concessionnels) ou des dons. Les pays est extrêmement tributaire de l'aide au développement pour financer son programme de développement. Suites aux différentes crises économiques et financières de 2008 et 2009 observés dans les pays industrialisés, le pays a connu un ralentissement des investissements publics.

L'aide publique au développement (APD) nette désigne les décaissement de prêts consentis à des taux concessionnels (hors remboursement de capital) et les subventions des agences membres du Comité d'aide au développement (CAD), des institutions multilatérales et des pays non membres du CAD pour promouvoir le développement économique et le bien-être dans les pays et territoires figurant sur la liste du CAD des bénéficiaires d'APD. L'APD désigne les prêts dont l'élément de libéralité est d'au moins 25 % (calculé à un taux d'escompte de 10 %). L'aide publique au développement reçue par Djibouti a augmenté entre 2011 et 2013 pour se situer à plus de 7,8% du PIB. Par rapport à la période 2005-2009, une légère baisse est constatée car l'aide se situait à 9% du PIB en raison des conséquences des crises économiques et financières de 2008 et 2009.

**Tableau 10 : Evolution de l'aide Publique au développement (en dollars américains courants)**

2011	2012	2013
141 750 000	146 590 000	152 950 000

Source : Banque Mondiale 2014

Enfin, la coordination des donateurs continue de faire défaut dans le pays même si une initiative a été mise en place grâce à l'adoption en 2012 d'un décret portant création d'un cadre de dialogue et de concertation avec les partenaires techniques et financiers. La gestion de l'assistance extérieure étant intégrée au système de gestion des finances publiques et des autres ressources publiques, il serait essentiel de renforcer cette complémentarité entre les actions soutenues par les fonds publics et celles portées par des flux étrangers. Ce décret a été actualisé en mars 2015 par les Ministères de l'Economie et des Finances et celui des Affaires Etrangère et de la Coopération Internationale afin de le simplifier et le rendre opérationnel durablement.

### **G.3 Dette extérieure**

Malgré l'initiative PPTE qui a permis à 38 pays dont 25 parmi les PMA d'alléger le poids de la dette, bon nombre des pays les moins avancés restent lourdement endettés. Le service de la dette représente une part importante de leurs maigres ressources budgétaires, constituant un obstacle à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le Développement. Le Programme d'Action d'Istanbul préconise l'adoption par l'ensemble des créanciers et des débiteurs d'une politique responsable de prêts et d'emprunts. Cette politique permettra de ramener l'endettement à des niveaux viables dans l'ensemble des pays les moins avancés compte tenu de leurs besoins particuliers en matière de développement. De leur côté, les partenaires devraient offrir au cas par cas des mesures d'allègement de la dette spécifiques aux pays les moins avancés qui ne font pas partie des pays pauvres très endettés tout en restant vigilant en ce qui concerne le contrôle de la situation de la dette des pays les moins avancés et continuer de prendre des mesures efficaces au titre des cadres existants.

La République de Djibouti reste très endetté avec une dette publique extérieure s'élevant à 157 milliards fdj en fin d'année 2014. Cette évolution qui provient d'un point de vue général de la hausse de la dette bilatérale, est particulièrement attribuable à la progression des prêts contractés par les entreprises. En effet, sur la période 2011-2015, l'analyse de la structure de la dette extérieure met en exergue la prédominance des bailleurs multilatéraux avec 67% du cumul total de la dette extérieure en 2014 tandis que les bilatéraux détiennent les 33 % restant, notamment la Chine (+58,1%), le Koweït (+10,8%), l'Iran (+6,2%) et l'Arabie

Saoudite (+5,1%). La dette multilatérale se répartit principalement entre quatre principaux bailleurs de fonds, qui sont dans l'ordre : l'IDA (Banque Mondiale), la Banque Africaine pour le Développement (BAD), le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) et la Banque Islamique de Développement (BID). Ces quatre bailleurs ont octroyé 90% de la dette multilatérale. Cette évolution résulte essentiellement de l'appui financier apporté par les institutions multilatérales aux projets d'investissements publics engagés par le Gouvernement de Djibouti dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Bien que le ratio d'endettement du pays se réduise progressivement, il représente en 2014, 55,8 % du PIB et est proche du plafond de 60 % garant de la soutenabilité de la dette du pays (tableau ci-dessous).

Tableau 11 : Evolution Annuelle de la Dette publique extérieure (% du PIB)

2011	2012	2013	2014
56,1	49,2	48,4	55,8

Source : Autorités Nationales, FMI-2015

Ce niveau critique contraint les autorités à ne pas recourir à des emprunts non concessionnels. Toutefois, le pays n'a pas été reconnu éligible à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) conférant des allègements de la dette. En outre, la répartition de la dette entre donneurs limite les possibilités d'allègement hors PPTTE. En ce qui concerne la dette extérieure, il faut signaler que le pays s'est engagé à ne pas accumuler des arriérés de paiements. De ce fait, le renforcement du suivi des paiements du service de la dette mis en place en 2011 a permis d'éviter toute situation d'accumulation d'arriérés extérieurs sur la période 2011-2015.

Concernant le service de la dette, défini comme le rapport du principal et des intérêts aux exportations de biens et services, il s'est établi à une moyenne annuelle de 10% sur la période 2011-2015. La faiblesse de ce rapport est tout à fait représentative du caractère concessionnel des flux d'endettement

Mais au regard de la progression de la mobilisation des ressources budgétaires internes, il se pose toute la question du poids de la charge de la dette. Par ailleurs, la maturité moyenne de la dette extérieure globale du pays est de 12 ans. En raison de la croissance de la dette extérieure, ce qui constitue un point favorable, permet de limiter le risque d'insoutenabilité. Cependant, s'agissant des ressources rapidement mobilisables, le pays n'en dispose pas en abondance. Cette situation n'est pas tenable à long terme si des mesures nécessaires ne sont pas prises pour améliorer le niveau de mobilisation des ressources budgétaires internes. Il est important d'élargir l'espace budgétaire pour assurer un financement équilibré de l'économie nationale.

Selon les projections du pays, la hausse de l'investissement global doit passer de 26 % du PIB en 2010-13 à 52 % en 2014-16, et sur une croissance du PIB de 6 % en 2014 à environ 7% en 2015-19. Ces importantes dépenses d'investissements publics financées par l'endettement exercent des pressions considérables sur la dette budgétaire et extérieure. Le déficit budgétaire, base engagements, se creuse de 5,9 % en 2013 à 12 % en 2014, pour atteindre 13,8 % en fin de l'année 2015. La dette extérieure contractée et garantie par l'État devrait culminer à environ 81 % du PIB en 2017-18. Les exportations, constituées essentiellement de services portuaires, devraient augmenter. Toutefois, le déficit des transactions extérieures courantes se creuse de 23,3 % du PIB en 2013 à près de 28 % en 2014-15, en raison du niveau élevé des importations de biens d'équipement financées par des prêts ou par l'IDE. Dans ce contexte, il convient de souligner la nécessité d'assainir les finances publiques, et à cet égard, il est primordial d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer l'administration des impôts.

#### **G.4 Investissement Direct Etranger**

L'afflux des capitaux étrangers nécessite un cadre économique, juridique et institutionnel stable pour attirer et retenir, en particulier, l'investissement étranger direct afin de stimuler le développement des PMA à travers le renforcement des capacités de production, dans la mesure où ils entraînent des avantages tangibles et intangibles, notamment la croissance des exportations, les transferts de technologie et de compétences, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté. De ce fait, le Programme d'Action d'Istanbul recommande aux PMA – de continuer de renforcer le cadre réglementaire et d'orientation nationale pour stimuler l'investissement étranger dans les secteurs productifs, notamment en supprimant les obstacles à l'investissement, en garantissant le respect des clauses contractuelles et des droits de propriété, - de recenser les domaines prioritaires d'investissement et évaluer les capacités et les ressources intérieures ainsi que le niveau d'investissement et d'appui internationaux requis et, enfin, - de mettre en place un guichet unique pour l'enregistrement et le contrôle des investissements étrangers directs nouveaux et existants, et d'autres flux financiers extérieurs, ainsi que les infrastructures institutionnelles requises.

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires, selon l'édition 2014 du rapport de la Banque mondiale Doing Business, le pays a enregistré des progrès significatifs en raison des réformes institutionnelles, de renforcement des infrastructures et des capacités qui ont été mises en œuvre ces cinq dernières années pour alléger les procédures d'investissement et la création d'entreprises à travers, notamment le code du travail, le nouveau code des marchés publics et le code général des impôts. De plus, le pays a ratifié la convention portant création de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements

(MIGA), la convention d'adhésion à l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique ainsi que l'Accord portant création de la Société Islamique d'Assurance des Investissements et de Crédit à l'Exportation (SIAICE). En matière de création d'entreprise, le pays a réalisé un bond de la 188<sup>ème</sup> place du classement en 2013 à la 127<sup>ème</sup> en 2014.

Tableau 12 : Classement de Djibouti : Doing Business

	2014	2013	Ecart
Création d'entreprise	127	188	61
Octroi de permis de construire	157	154	-3
Raccordement à l'électricité	144	142	-2
Transfert de propriété	133	126	-7
Obtention de prêts	180	182	2
Protection des investisseurs	182	182	Aucun changement
Paievements des impôts	66	69	3
Commerce transfrontalier	60	55	-5
Exécution des contrats	163	164	1
Règlement de l'insolvabilité	147	145	-2

Source : Banque Mondiale, 2014

Des efforts doivent être encore faits pour lever les entraves liées à la protection des investisseurs, l'obtention de prêts, l'exécution des contrats, et l'octroi de permis de construire. De même, la poursuite des réformes permettra d'améliorer la relation entre les entreprises privées et l'administration, qui semble se caractériser jusqu'à présent par un climat de défiance mutuelle.

S'agissant de l'identification des secteurs porteurs de croissance, la République de Djibouti se réfère au nouveau modèle de croissance élaborée par la Banque Mondiale en 2012 qui retient les activités suivantes : - le tourisme, la pêche, l'agriculture, l'élevage, la pêche. Cependant, les efforts entrepris dans le développement des activités n'ont pas atteint les objectifs car la base productive de l'économie n'a pas réussi à se diversifier suffisamment vers les autres secteurs potentiellement porteurs, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et le tourisme. L'impact global sur l'emploi n'a pas été à la hauteur des espérances. En effet, le chômage reste à un niveau élevé (50% en 2014), touchant plus sévèrement les femmes et les jeunes. Des contraintes fortes continuent à peser sur la compétitivité de l'économie du pays et à freiner l'essor du secteur privé, en

particulier la disponibilité et les coûts des facteurs de production et ce, malgré la fourniture d'énergie électrique à partir de l'Ethiopie. En effet, il convient de mentionner les Efforts importants entrepris par le gouvernement pour apporter des solutions aux coûts élevés de facteurs de production qui pénalisent le développement du secteur privé, notamment dans le secteur des infrastructures, par l'interconnexion électrique entre Djibouti et l'Ethiopie et la ferme volonté d'exploiter les énergies renouvelables, par la baisse des prix des communications en 2012, notamment vers l'international.

Complétant les réformes entreprises sur la période 2011-2014 à travers la mise en place d'institutions de soutien au développement du secteur privé comme le Cadre Intégré renforcé (CIR) et l'Office de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC), l'adoption de stratégies de développement du commerce, de développement de l'artisanat et la mise en place en 2012 du Haut Conseil National de Dialogue Public-Privé, le gouvernement a accéléré le processus de mis en place du Guichet Unique en 2013 pour une opérationnalisation effective en 2016. Le Guichet Unique a été placé sous l'égide de l'Agence Nationale de la Promotion des Investissements en juin 2013 afin de supprimer le chevauchement des missions des différentes institutions mises en place pour appuyer le secteur privé qui semblaient avoir du mal à identifier de manière précise les domaines d'intervention de chacune d'entre elles.

## **G.5 Envois de fonds**

Constituant des ressources financières importantes, les envois de fonds impliquent des services financiers et bancaires adéquats. Pour cela, le Programme d'Action d'Istanbul recommande aux PMA de s'employer à améliorer l'accès aux services financiers et bancaires afin de faciliter la transaction des envois de fonds.

Au niveau de la République de Djibouti, le système financier national est essentiellement dominé par le secteur bancaire, de la microfinance et l'existence d'agents de change formel et informel. Il n'existe pas de marché financier à Djibouti. Le secteur bancaire s'est rapidement développé passant de deux institutions financières au début des années 1990 à 12 de nos jours. L'arrivée de nouvelles banques a permis l'introduction de nouveaux produits et services financiers. Cependant leur éventail reste limité.

Le secteur est également composé de bureaux de change et de transfert de fonds qui sont au nombre de 17 entités agréées. Compte tenu de la multiplication des opérateurs financiers et le développement du secteur financier à Djibouti, la Banque Centrale de Djibouti a créé en

mai 2011 en son sein un Service de la supervision des banques, établissements et auxiliaires financiers.

## **H. Bonne gouvernance à tous les niveaux**

Reconnaissant les progrès accomplis dans les domaines de la Bonne Gouvernance, la primauté du droit, la protection et la promotion des droits de l'homme et la participation démocratique dans les PMA, le Programme d'Action d'Istanbul recommande – de renforcer la bonne gouvernance, la primauté du droit, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la participation démocratique, notamment en renforçant le rôle des parlements et les capacités institutionnelles des pays les moins avancés en matière de bonne gouvernance, - de durcir les mesures de prévention de la corruption et de transparence renforcée des budgets et des dépenses, et les appliquer activement. S'agissant du rôle des partenaires au développement, le Programme d'Action d'Istanbul les incite à s'assurer que les ressources allouées aux pays les moins avancés soient mises à disposition et utilisées en temps opportun et de manière prévisible et transparente.

Au niveau de la République de Djibouti, il est important de souligner de facto que le pays connaît une stabilité remarquable par rapport au contexte régional et ce, malgré le conflit frontalier avec l'Erythrée depuis quelques années. Les dernières élections - d'Avril 2011 a vu la victoire du Président de la République sortant à 80,63% devant le candidat de l'opposition et celle – de février 2013, relatives aux élections législatives qui ont été organisées sur la base de la Loi organique de 2012 portant modification de la Loi Organique 1992 relative aux élections de 1992 qui a introduit le mode de scrutin à la représentation proportionnelle, au scrutin de liste à un tour, sans panachage ni vote préférentiel dans laquelle la majorité présidentielle (UMP) a remporté 61,5% des voix et près de 85% des sièges (55) de l'Assemblée nationale sur l'opposition qui obtient 10 sièges. En 2013, La nouveauté repose sur le fait que c'est la première fois depuis l'indépendance du pays que l'opposition obtient des élus à un scrutin national. Cependant, la contestation de l'opposition à cette élection législative a débouché sur un accord cadre entre la majorité présidentielle et l'opposition en décembre 2014. Par ailleurs, dans le domaine de la gouvernance démocratique, les efforts ont surtout porté sur la capacitation de l'Assemblée Nationale de la république de Djibouti qui a bénéficié, sur la période 2011-2014, d'un soutien constant du pouvoir pour la rendre une institution moderne à l'instar des instances homologues des autres pays du monde.

Globalement, sur la période 2011-2015, les acquis de stabilité politique sont préservés et continuent de faire de Djibouti l'un des pays les plus stables de la Corne d'Afrique. En effet, Djibouti est un îlot de paix, de démocratie et de stabilité politique, dans un environnement



géographique turbulent, qui a acquis un rayonnement régional et une notoriété ainsi qu'une reconnaissance internationale.

Par ailleurs, la volonté du gouvernement et la forte collaboration des partenaires au développement ont permis une imprégnation du respect et de la sauvegarde du Droit de l'Homme dans la gestion publique et économique du pays. Une telle action a conduit à une forte implication des collectivités territoriales. Par ailleurs, il est important de souligner le rôle de la stabilité politique dans le processus de développement. Par rapport à ce volet Droit de l'homme, le pays a ratifié toutes les conventions régionales et internationales et, notamment et a adhéré aux recommandations des grandes Conférences internationales sur les droits humains, dont celles sur l'Enfant (Sommet Mondial pour les Enfants, New York, 1990), l'Éducation (Jomtien, 1991), l'Environnement (Rio de Janeiro, 1992), la Population et le Développement (Caire, 1994), la Promotion du statut de la Femme de Beijing (1995), La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF-1979) , le Programme d'action de la CIPD(1994), le Sommet sur le développement social de Copenhague (1993) et la Déclaration du Millénaire basée sur la poursuite des OMD (2000), etc. Sur la période 2011-2014, les avancées ont concerné la ratification de la plupart des accords et protocoles additionnels, la participation active de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) à l'élaboration des rapports périodiques et à celui de l'Examen Périodique Universel au sein du Comité Interministériel. Enfin, le gouvernement s'est conformé aux recommandations faites lors du précédent exercice de l'EPU en 2009. Dans le domaine de la justice, les instances du pouvoir judiciaire se composent de la Cour Suprême et des Cours des tribunaux. Une reconfiguration du système juridique a eu lieu à travers plusieurs reformes pour tenir compte davantage du respect des droits de l'homme. De même, une Loi (juillet 2011) préconise l'aide judiciaire aux personnes démunies. A ces mesures, il faudra également mentionner : - la coopération avec les mécanismes de protection des Droits de l'Homme (organes de Traité, conseil des Droits de l'Homme, commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples), - l'Organisation régulière des formations sur les Droits de l'Homme à l'attention des acteurs de la justice (magistrats, gendarmes, polices, surveillants pénitentiaires), - l'Organisation des activités de sensibilisation sur les Droits de l'Homme à l'attention de la Société Civile et la population en général, - le Travail de conscientisation sur les droits des personnes vulnérables, femmes, enfants handicapés, migrants, réfugiés,...etc.

La bonne gouvernance économique et financière, y compris la transparence dans la gestion financière est une condition essentielle pour promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté. Les autorités ont renforcé, avec l'aide de la banque mondiale, la gestion des finances publiques et des politiques publiques pour mieux épargner aux générations futures

un lourd endettement. De même, le renforcement d'une gestion saine, efficace et transparence des finances publiques se poursuivra à travers la coopération Sud-Sud de l'Inspection Générale d'Etat, l'adhésion aux Mécanismes Africains d'Evaluation par les Pairs (MAEP), la mise en œuvre des principes contenus dans la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ou encore par des actions plus nationales spécifiques comme les Cadre de Dépenses à Court et Moyen Termes. Par ailleurs, le gouvernement s'est attelé à poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses non essentielles, afin d'assurer la viabilité des finances publiques. Par ailleurs, le Gouvernement de Djibouti a mis en place un Haut Conseil du Dialogue Public-Privé (HCDPP) en 2012 placé sous l'autorité du Président de la République, avec pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement visant à améliorer l'environnement des affaires à Djibouti, de discuter des questions de nature à favoriser le développement du secteur privé, d'examiner les propositions, recommandations et délibérations relatives au dialogue public-privé et de suivre l'application des mesures validées et en apprécier l'impact sur le secteur privé.

Dans le domaine du renforcement du cadre de planification, le gouvernement a - d'une part élaboré une stratégie de long terme dénommée « Djibouti 2035 », qui constitue une approche nouvelle du développement économique et sociale du pays sur le long terme (25 ans) prévoyant des transformations économiques importantes induisant à leur tour des transformations sociales profondes et, - d'autre, procéder à une évaluation de l'Initiative Nationale de Développement Social arrivée à échéance en 2012. Enfin, l'amélioration du système statistique national et du dispositif de la planification pour mieux assurer le Suivi-Evaluation des indicateurs de l'INDS et des OMD s'est poursuivie en 2012.

Par rapport à la gouvernance administrative, le gouvernement a lancé une vaste réforme du service public afin de moderniser le cadre de la gestion de ses ressources humaines et l'instauration d'une culture de résultat. Les réformes ont concerné l'introduction d'un fichier unique du personnel de l'État, de fiches de postes pour les hauts responsables de l'administration, d'articles sur les sanctions et la productivité, mais aussi sur l'introduction de contrats de performance et de gestion axés sur les résultats pour les établissements publics.

S'agissant de la gouvernance locale, les élections locales organisées en 2006 puis en 2013 ont définitivement consacré une dynamique positive en faveur de l'émergence d'une véritable démocratie locale. Les bases du processus de décentralisation et du développement local ont été assurées par la mise en place des Conseils régionaux, des Comités de coordination au développement régional (CCDR) et des Comités locaux de développement (CLD) au niveau des cinq régions du pays. Une Politique Nationale de Développement Régional, des Plans de Développement Régional (PDR) et des Plans d'Investissement Pluriannuels (PIP) ont été élaborés et validés. Par ailleurs, des formations des élus locaux ont été organisées, permettant ainsi une participation et une responsabilité accrues des élus et des populations, nonobstant la faiblesse des ressources financières.

Concernant les mesures de prévention de la corruption et de transparence, depuis le séminaire national de réflexion sur le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption organisé en 2012, le pays a fait de la lutte contre la corruption une priorité absolue de son gouvernement et a mis en place une politique de tolérance zéro vis-à-vis de cette pratique néfaste en 2013. En matière de lutte contre la corruption, Djibouti a enregistré en 2012 les meilleures notes d'Afrique. Et des moyennes plus qu'honorables très proches de la plupart des pays les plus développés, publiées en 2013 et 2014. Les statistiques de la Banque Mondiale publiées en 2013 démontrent que la corruption est en net recul pour les entreprises, avec 13% d'entreprises ayant eu à subir une contrainte de corruption. Une diminution significative de 3,8%, qui fait tomber Djibouti nettement sous la moyenne mondiale de 15,5%. Ces progrès sont le reflet de la « politique de tolérance zéro » menée le gouvernée depuis 2012.

Malgré ces avancées notables, le déficit de gouvernance dans ses différentes dimensions a été pointé comme un des goulots d'étranglement essentiel pour « libérer la croissance ». Deux problèmes institutionnels majeurs ont été plus particulièrement mis en avant dans la Stratégie de Croissance Accélérée et la Promotion de l'Emploi et constituent des défis pour la période 2015-2019 à savoir - la question de la sécurité juridique des opérateurs économiques et - le pilotage des politiques publiques en termes de planification. A ces problèmes, s'ajoutent également ceux d'une administration qui comporte d'importantes faiblesses (cadre de gestion des ressources humaines, organisation, communication et rapport avec les usagers, discipline, redevabilité sur les résultats, etc.). En matière de gouvernance économique et financière, les enjeux portent plus spécifiquement sur un renforcement de la gestion des finances publiques en vue notamment d'assurer un élargissement progressif de l'espace budgétaire et de mettre en place une allocation des ressources publiques plus efficace et liée aux objectifs de politiques publiques. L'amélioration de la coordination et de l'efficacité de l'aide dans un contexte de partenariats multiples ainsi qu'une gestion attentive de la dette publique sont deux autres enjeux essentiels. Enfin, une délégation du MAEP s'est rendue en 2015 dans le pays pour examiner les avancées majeures en matière de gouvernance économique, financière et politique. Cette délégation a restitué un rapport satisfaisant sur l'état de la gouvernance économique, financière et politique à djibouti.

#### **IV Cohérence et liens avec l'ordre du jour de développement pour l'après 2015 et d'autres processus mondiaux**

---

Le Programme d'Action d'Istanbul est inscrit dans les priorités des différentes Conférences internationales qui auront lieu en 2015 à savoir : - Troisième Conférence Internationale sur le Financement du Développement, - le Sommet des Nations Unies sur l'Ordre du Jour de Développement pour l'après 2015 et – la 21<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations sur les changements climatiques. A l'égard de ces trois grandes réunions internationales dont la spécificité consiste à traiter différemment le même problème à savoir la question du développement à travers le financement, l'agenda OMD post-2015 et les conséquences des changements climatiques, Le Programme d'Action d'Istanbul constitue une prise en compte globale de la problématique du développement à travers des mesures adoptées par les PMA, les partenaires au développement et conjointement par les PMA et les partenaires.

Dans cet esprit, le Programme d'Action d'Istanbul appelle notamment à un élargissement et à une redéfinition des mécanismes de soutien aux PMA, tout en assurant la continuité et la cohérence des politiques. Il s'efforce à recentrer l'intérêt des partenaires du développement sur la sortie de ces pays du statut de PMA, en soulignant notamment que les pays quittant le statut de PMA seraient moins dépendants de l'aide. Ils pourraient ainsi à terme devenir un marché considérable pour les exportations en provenance du monde développé, faisant ainsi office de stimulus à la reprise économique mondiale et favorisant la paix et la stabilité. C'est à cette fin qu'une mise en œuvre rapide des mesures de soutien pratiques s'avère nécessaire.

Comme analysé dans la partie I, la stratégie de développement national dans la République de Djibouti s'articule autour du Programme d'Action d'Istanbul. Egalement, la République de Djibouti est pleinement engagée au niveau international et régional à travers le respect des engagements dans les accords et conventions internationaux adoptés qui sont totalement intégrés dans la stratégie nationale. En effet, la Vision « Djibouti, 2035 » qui repose sur les piliers suivants : - paix et unité nationale, - bonne gouvernance à tous les niveaux, - diversification de l'économie et compétitivité avec comme moteur le secteur privé, - consolidation du capital humain, - intégration régionale et coopération internationale.

**S'agissant de la Troisième Conférence Internationale sur le Financement du Développement** qui a donné au Programme d'Action d'Addis-Abeba en juillet 2015, les principaux domaines retenus sont : - l'amélioration des Ressources publiques intérieures, - l'entreprise privée, l'investissement et l'innovation ; - le développement du financement international à travers la coopération internationale pour le développement, - le commerce

international comme moteur du développement, - le renforcement des stratégies de soutenabilité de la dette, - l'amélioration de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux, - le renforcement des capacités en faveur du développement de la science, technologie et innovation, et, enfin, - l'amélioration des mécanismes de contrôle et du Suivi-Evaluation. Conscient de la corrélation qui existe entre le financement du développement et les moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015, le gouvernement djiboutien le Gouvernement a adopté en mars 2014 un nouveau cadre de référence qui définit pour le pays un cap sur le long terme : la Vision Djibouti 2035. L'ambition est de tripler le revenu par tête et de réduire la pauvreté absolue du plus tiers (1/3) à l'horizon 2035, grâce à un taux de croissance de 7,5% à 10% sur la période 2013-2035 et à une réduction du taux de « chômage au sens large » de 50% en 2014 à 10% environ en 2035. Au vu de l'importance de la question de l'emploi, le Gouvernement a, par ailleurs, formulé une Politique nationale de l'emploi en 2014 (PNE), intégrée et transversale. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi pour la période constitue le plan opérationnel de la Vision « Djibouti 2035 » pour la période 2015-2019 qui capitalise sur les acquis importants des plans de développement précédents (DSRP, INDS) et dont l'objectif se situe pour partie dans la continuité de ces derniers en ce qui concerne certains objectifs essentiels (croissance soutenue, réduction de la pauvreté et atteinte des OMD, renforcement de la gouvernance, ...) et la consolidation corrélative de divers programmes et réformes en cours.

Sur la période 2015-2019, la SCAPE s'appuiera sur le nouveau modèle de croissance initiée par la Banque Mondiale en 2012 afin d'accélérer le taux de croissance, de moderniser les bases de l'économie et d'y affirmer le rôle du secteur privé, de promouvoir l'emploi et de réduire les disparités sociales et territoriales. Ce nouveau modèle de croissance repose sur : - une croissance économique accélérée, équilibrée et inclusive, - l'exploitation des nouveaux secteurs moteurs pour la valorisation de Djibouti et la création d'emplois, - le développement des infrastructures, - libérer l'activité du secteur privé des contraintes, - renforcer et valoriser le capital humain, et, enfin, - développer une politique active de partenariat régional et international. Ce nouveau modèle s'inscrit sur une nouvelle proposition portant sur 17 Objectifs de développement durable publiée en 2014 qui constituent le fondement de l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) au programme de développement de l'après-2015 suite à la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable (ODD) à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé en juillet 2012.

Par ailleurs, le financement de la SCAPE passera par l'accroissement des recettes, la maîtrise des finances publiques et une meilleure allocation des ressources, en vue de résorber les déficits constatés. La gestion efficace des finances publiques reposera également sur des principes des gouvernances. En conséquence, dans un contexte de limitation des ressources, le pays améliorera non seulement l'efficacité des politiques de lutte

contre la pauvreté, mais aussi renforcera l'obligation de rendre compte aux contribuables des pays bénéficiaires et aux contribuables des pays donateurs, sur l'utilité et l'utilisation de l'aide. Dans le cadre de la promotion des partenariats stratégiques, les partenariats stratégiques existants seront renforcés avec des pays, notamment la Chine.

**S'agissant du Sommet des Nations Unies sur l'Ordre du Jour de Développement pour l'après 2015**, la République de Djibouti a pris part en présentant les conclusions des Consultations Nationales réalisées en 2013 sur l'atteinte des OMD 2015 et, en adoptant les ODD comme nouveaux indicateurs de développement pour la période 2015-2030. Les 17 objectifs de développement durable s'imprègnent dans la stratégie dans les dix objectifs majeurs de la SCAPE (2015-2019) à savoir : - accélération de la croissance, - réduction du chômage, - limiter la pauvreté extrême, - créer les conditions d'un hub régional, - mieux éduquer et mieux former, - garantir une couverture généralisée des soins de santé essentiel, - réduire les inégalités selon le genre, - résoudre la question prégnante de l'eau, - lutter contre le logement précaire et, enfin, - se préparer au changement climatique.

**Enfin, les priorités de la 21<sup>ème</sup> Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations sur les changements climatiques**, qui se tiendra à Paris en décembre 2015, s'intègrent dans les priorités nationales à travers - un Plan global et intégré d'aménagement du territoire national, - un aménagement judicieux du territoire préservant un environnement de qualité, - une planification et une maîtrise du développement à long terme de Djibouti ville, - une optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et préservation de l'environnement, - faire face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes - une gestion durable de l'eau et la sécurité alimentaire.

## V Conclusion et marche à suivre

---

L'évaluation à mi-parcours du Programme d'Action d'Istanbul (2011-2020) dans la République de Djibouti a permis d'identifier des défis menaçant l'atteinte de l'objectif global du Programme.

Parmi les principaux défis, l'analyse retient :

- **La faiblesse de la croissance et son inégale répartition constituent des causes majeures de l'exacerbation de la pauvreté.** La persistance de la pauvreté monétaire, les performances mitigées en matière d'accès aux services sociaux, le niveau alarmant du chômage, les disparités entre régions ou entre Djibouti-ville et les chefs-lieux de régions ou encore les inégalités subies par les femmes montrent qu'une croissance proche de 5% par an ne peut permettre d'infléchir de manière significative notamment l'incidence de pauvreté monétaire ;
- **Les niveaux des indicateurs sociaux restent inquiétants** en matière de capital humain (sécurité alimentaire, santé maternelle et de l'enfant, qualité de l'éducation, accès à l'eau et à l'habitat.
- **La survenue de catastrophes naturelles, leur fréquence et leur amplitude** sont les manifestations de l'existence du risque climatique lié aux changements climatiques pour Djibouti. A cela s'ajoute une urbanisation accélérée qui se heurte à l'insuffisance d'offre d'équipements et de services sociaux de base
- **La faiblesse de gouvernance** considérée comme un des goulots d'étranglement essentiel pour libérer la croissance dans le domaine de la sécurité juridique des opérateurs économiques (climat des affaires), le pilotage des politiques publiques, la faiblesse d'une administration publique

Afin d'éradiquer la pauvreté et accélérer le développement productive pour le reste de la décennie, la Vision « Djibouti, 2035 » et son plan d'action (SCAPE, 2015-2019) constituent une réponse aux défis constatées à travers les diverses évaluations des stratégies de développement précédentes.

Cependant, le pays doit davantage accentuer ses priorités pour sortir des rigidités des dépendances économiques à savoir : - l'absence de diversification économique, - la dépendance prédominance vis-à-vis de l'aide internationale (Depuis l'indépendance, les rentes du port et des bases militaires ainsi que l'aide internationale continuent à être les principaux moteurs des revenus de l'Etat et du PIB).

Parmi les recommandations, il y a lieu de mentionner, la coopération Sud-Sud qui a un rôle important à jouer pour favoriser le développement du pays dans des domaines tels que le renforcement des capacités humaines et productives, l'assistance technique et l'échange de pratiques optimales, en particulier pour les aspects touchant à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'agriculture, à l'environnement, à la science et à la technologie, au commerce et à l'investissement. Egalement, la coopération Sud-Sud est une manifestation de solidarité entre peuples et pays du Sud, qui contribue à leur prospérité nationale, à leur autonomie nationale et collective et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. La coopération Sud-Sud et le programme y afférent doivent être définis par le pays dans cet esprit. A titre d'exemple, il est à noter la réunion en octobre 2015 de la 19ème session ordinaire du Conseil des ministres de la Défense et de la Sécurité des pays contributeurs de la force est-africaine de réserve (EASF) qui a porté sur l'examen afin d'accroître encore davantage les capacités opérationnelles de l'EASF qui a été créée en 2004 et dotée d'un effectif de 5.000 soldats fournis par dix pays est-africains et dont la mission est la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans la région. A cet exemple s'ajoute les différentes initiatives de coopération entre la République de Djibouti et l'Ethiopie à travers l'interconnexion électrique et l'approvisionnement en eau potable.

Afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le pays doit entreprendre des mesures adéquates pour renforcer les systèmes de réserves alimentaires d'urgence conformément à la constitution et au maintien d'un stock national de sécurité de produits pétroliers en 2014 qui permet d'assurer, dans le court terme, le pompage et la distribution d'eau dans les zones rurales et de constituer de stocks d'urgence élargis à d'autres produits pétroliers dans le long terme.

Enfin, le pays doit réussir à mobiliser le financement nécessaire de la SCAPE (2015-2019) afin d'atteindre les objectifs escomptés. Pour cela, il faudra instaurer une évaluation annuelle de la SCAPE afin d'identifier les contraintes et de s'assurer de la cohérence de la stratégie avec les résultats atteints et espérés. Pour leur part, les partenaires de développement doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en fournissant une aide à long terme prévisible assortie de conditions de faveur et identifier de nouveaux mécanismes de financement innovants pour résoudre les problèmes de développement auxquels fait face la République de Djibouti.



Enfin, la réussite de la stratégie de développement de la République de Djibouti dépendra de son capacité - à ériger un modèle de développement tenant compte de l'implication de tous les acteurs et, en particulier, les représentants de la société civile et - à mobiliser les ressources nécessaires à son développement.

## Liste des documents consultés

- Annales statistiques 2014, DISED
- Consultations nationales pour le Développement après 2015, PNUD, 2014
- BAD (2011), République de Djibouti : Document de Stratégie-Pays 2011-2015. Tunis.
- Banque centrale de Djibouti (2014), Rapport annuel 2014, Djibouti.
- Banque Mondiale (2012), Projet de développement ressources géothermiques. New York.
- CNUCED (2013), Djibouti, Examen de la politique d'investissement. New York et Genève.
- Fonds Monétaire International (2014), Djibouti : Sixième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit et demande de dérogations pour non observation de critères de réalisation. Rapport FMI N°13/78.
- Gouvernement de Djibouti (2011), Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS).
- Loi n°72/AN/09/6ème L portant adoption de la Stratégie Nationale du Développement du Commerce.
- Loi n°134/AN/11/6ème L portant adoption du Code de Commerce de Djibouti.
- MEFIP (2012), Rapport annuel sur la situation économique et sociale. Djibouti.  
Rapport d'Evaluation de l'INDS (2008-2012)- novembre 2013
- Rapport du Costing des OMD (2011-2015)
- Document préliminaire INDS (2011-2015) – février 2011
- Plan d'action stratégique de l'enfant djiboutien (PASNEP/2011-2015)
- Rapport 2014 sur les Pays les Moins Avancés, « Croissance et Transformation structurelle : un programme de développement pour l'après 2015 », CNUCED, 2014
- Schéma directeur de l'éducation (2011-2020)
- Plan National de Développement Sanitaire (2008-2012)
- Politique nationale de la Jeunesse, des Sports et Loisirs (2008-2017)
- Résultats préliminaires du deuxième recensement général de la population (RGPH/2009)
- DISED (2012) Profil de la pauvreté en république de Djibouti, Résultats de l'EDAM3-IS/2012 ;
- Résultats préliminaires de l'EDSF2/PAPFAM- 2012
- Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA - 2009)
- Programme d'actions prioritaires du Secrétariat d'Etat au Logement 2014-2017
- Politique Nationale du Genre (2011-2021).
- Bilan Commun de Pays ou CCA - 2011
- UNDAF (2013-2017)
- Analyse économique du secteur de l'Education à Djibouti –réalisations 2002-2008 et perspectives 2009-2015 Banque Mondiale juillet 2009 ;
- Banque Africaine de Développement (BAD), Evaluation des besoins en renforcement de capacités de gestion des finances publiques et de suivi-évaluation de l'INDS, Rapport Janvier 2011 ;
- Banque Africaine de Développement, OECD, PNUD, Perspectives Economiques en Afrique, Note pays Djibouti, 2011 ;
- Banque Africaine de Développement, Djibouti Stratégie pays 2011-2015, Juin 2011 ;
- Banque Mondiale, Rapport PEFA, Public Expenditure and Financial Accountability, Mars 2011.
- Fonds Monétaire International, Département des finances publiques, République de Djibouti, Préfiguration d'un cadre budgétaire à moyen terme 2012-2014, Aide-mémoire, Février 2011 ;
- Fonds Monétaire International, Djibouti-Note sur le programme, Facilité Elargie de Crédit, Janvier 2011 ;

- International Monetary Fund, Djibouti-Program Note, Extended Credit Facility, Mars 2012 ;
- Gouvernement de Djibouti. Document cadre de politique nationale de la décentralisation.
- Gouvernement of Djibouti, 'Forum National sur la Femme Djiboutienne/ Bilan de la stratégie nationale d'intégration de la femme dans le développement, Rapport Final', Djibouti, Février 2010 ;
- Gouvernement de Djibouti, 'Politique Nationale Genre (2010 – 2020), Intégration d'une stratégie de réduction des risques VIH/SIDA', July 2011.
- Gouvernement de Djibouti, 'Politique Nationale Genre 2010 – 2020, Analyse de la situation du genre a Djibouti', Djibouti, April 2011.
- Gouvernement of Djibouti, 'Rapport National sur le Développement Humain 2014',
- Gouvernement de Djibouti, 'Stratégie nationale de développement de la statistique, Schéma directeur de la statistique 2011-2015', Djibouti ;
- Gouvernement de Djibouti, 'Stratégie nationale de développement de la statistique, Schéma directeur de la statistique 2009-2013', Djibouti ;
- IFPRI International Food Policy Research Institute, 'Economics of the Arab Awakening: From Revolution to Transformation and Food Security', May 2011.
- Plan de Développement du Secteur Primaire pour la période 2011- 2018
- Programme National de sécurité alimentaire couvrant la période 2012-2017
- évaluation à mi-parcours (2010-2013) de la Stratégie Nationale du Développement du Commerce (SNDP) en janvier 2014
- Plan de Développement Sanitaire de 2008-2012 et PNDP pour la période 2013-2017
- Politique nationale de la Jeunesse, des Sports et Loisirs (2008-2017)
- Programme de Développement de la Jeunesse Djiboutienne (2011-2015)
- UNDAF, 'Programme de coopération entre les Nations Unies et la république de Djibouti, revue à mi-parcours', Janvier 2011 ;
- République de Djibouti et SNU (2013). Consultations nationales pour le Développement après 2015 (4 parties)
- Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale. Rapport d'activités 2012 janvier 2013
- Stratégie nationale « Filets sociaux de sécurité » 2013-2017
- ADDS. Rapports d'activités 2012,2013
- Direction de l'Economie, du Plan et du Portefeuille. Etude nationale Prospective « Djibouti 2035 » (3 volumes)